Guide de la société civile

pour des socles nationaux de la protection sociale

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG

Impression
Friedrich-Ebert-Stiftung | Politique Globale et Développement
Hiroshimastr. 28 | 10785 Berlin | Allemagne

Responsable :
Dr. Cäcilie Schildberg | Justice Sociale et Genre
Tél. : +49-30-269-25-7461 | Fax : ++49-30-269-35-9246
http://www.fes.de/GPol/en

Commande de publications :
Christiane.Heun@fes.de

L'utilisation commerciale des médias publiés par la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la fondation.

ISBN 978-3-95861-645-5

Guide de la société civile

pour des socles nationaux de la protection sociale

SOMMAIRE

Préface	6
Introduction	8
Remerciements	11
CHAPITRE I Quels socles de la protection sociale et pourquoi ?	12
CHAPITRE II Les rôles de la société civile et les socles de la protection sociale	30
CHAPITRE III Comment commencer - sensibilisation et plaidoyer	50
CHAPITRE IV Le suivi : Mise en œuvre, observation et évaluation	65
Outils	77
Abréviations	78
Références	79
Collaborateurs	81
Recommandation (n° 202) sur les socles de la protection sociale	82
Glossaire	89

SOMMAIRE

Listes des encadrés, schémas et tableaux

ENCADRÉ 1 La référence internationale principale pour considérer la sécurité sociale comme un droit humain 15
ENCADRÉ 2 Des options pour compléter le socle de la protection sociale au vietnam 18
ENCADRÉ 3 Vos étapes pour la création de réseaux et d'alliances 40
ENCADRÉ 4 Étude de cas – l'évolution de la protection sociale en Bolivie 54
ENCADRÉ 5 Étude de cas – plaidoyer en faveur de la protection sociale basée sur des preuves en Ouganda 57
ENCADRÉ 6 Les étapes nécessaires pour comprendre le processus de la politique de protection sociale 58
ENCADRÉ 7 Les étapes nécessaires pour identifier la population cible et le processus de plaidoyer 59
ENCADRÉ 8 Exemple d'un réseau de la société civile pour la protection sociale au niveau continental 62
ENCADRÉ 9 Les étapes pour élaborer et diffuser des messages politiques 63
ENCADRÉ 10 Les étapes clés pour élaborer un cadre d'observation et d'évaluation pour plaider en faveur des socles de la protection sociale 64
ENCADRÉ 11 Examen périodique universel des politiques nationales par le Conseil des Droits de l'Homme 70
ENCADRÉ 12 La technique de gestion (smart) « Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste et Temporellement défini. » 74

Figure 1 *Scénario intermédiaire. Pension de vieillesse pour les personnes âgées qui ne sont pas couvertes par le régime contributif, des allocations pour tous les enfants pauvres, la sécurité du revenu en âge de travail* 20
Figure 2 *Des exemples du coût et de l'impact des éléments du socle de la protection sociale dans les pays en développement* 21
Figure 3 *Stratégie à double dimensions pour l'extension de la sécurité sociale* 26
Figure 4 *Étapes du processus de plaidoyer* 53
Figure 5 *Déroulement basique et principes des systèmes de suivi et d'évaluation* 72

Tableau 1 *Développer une carte du public cible du plaidoyer – un exemple* 60
Tableau 2 *Le plan de la mise en œuvre de l'initiative des Nations Unies concernant le socle de la protection sociale, en 10 étapes* 67
Tableau 3 *Proposition d'un ensemble de base des indicateurs et des critères pour le du système de suivi et d'évaluation du socle de protection sociale* 75

PRÉFACE :

Nous passons par des moments difficiles. En plus des crises économiques et financières que nous vivons depuis 2008, nous assistons à une profonde crise d'équité sociale. Le degré d'inégalité est en pleine expansion dans les pays aussi bien en voie de développement que développés, au point que nous prévoyons qu'avant la fin de 2016, 1 % de la population, constitué des plus riches du monde, possédera plus de richesse que celle des autres 99 %.

Depuis l'avènement de la crise économique de 2008, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté n'a cessé de croitre à cause de la lenteur ou de l'inadéquation des réponses au niveau des politiquesLes jeunes d'aujourd'hui font face à un avenir inconnu plus que la génération des parents. Aucune société ne peut ignorer cette crise humaine.

Dans ce cadre, les mesures de la protection sociale constituent un élément crucial des réponses au niveau des politiques requises pour combattre la pauvreté, l'inégalité et la récession économique. La protection sociale est l'une des fondements du développement inclusif, équitable et durable. Elle permet également aux gens de profiter pleinement de leurs droits humains et des droits fondamentaux. Des systèmes de protection sociale bien conçus, assurent un travail décent et améliorent le niveau de vie, en conséquence, ils soutiennent la consommation intérieure et augmentent la productivité. En plus, malgré ce que plusieurs pourraient penser, un socle de protection – comme première étape de construction d'un système de protection globale et basés sur les droits- est abordable, comme le démontrent les expériences dans plusieurs pays.

Les socles de la protection sociale ont pour objectif d'assurer la protection sociale pour tous les citoyens. L'adoption des pays du monde de la Recommandation (n° 202), relative aux socles nationaux de la protection sociale, constitue un tournant important dans l'établissement d'un concept tant attendu au sein des les politiques pour orienter les États sur la manière de construire un système national et global de la protection sociale, sur la base d'une consultation et d'un dialogue national avec tous les partenaires concernés.

Alors que la responsabilité, d'assurer des systèmes globaux de protection sociale ou de sécurité sociale, incombe en premier lieu aux États, la société civile et les syndicats professionnels jouent un rôle important dans le soutien des processus de conception, de mise en œuvre et de suivi convenables ainsi que dans le plaidoyer en faveur des droits et de l'habilitation de la population.

PRÉFACE

Le présent guide de la société civile sur les socles de la protection sociale est une contribution importante pour le renforcement du rôle de la société civile et des syndicats dans la conception et la mise en œuvre de systèmes efficaces de protection sociale, tout en demandant des comptes à leurs gouvernements responsables de fournir la sécurité sociale pour tout le monde.

À cette occasion, je tiens à remercier la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung pour l'initiative de concevoir ce guide avec ses partenaires et la Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale. Nous espérons que les organismes de la société civile et les syndicats trouveront ce guide utile.

Genève 5 mars 2015

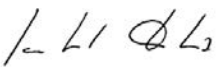

Isabel Ortiz
Directrice du Département de la Protection Sociale
Organisation Internationale du Travail, Genève 5 mars 2015

INTRODUCTION :

Les socles de la protection sociale : assurer l'équité sociale.

Il est clair que le monde devient plus riche matériellement et financièrement, mais cette richesse est distribuée de plus en plus de manière inégale. L'augmentation des inégalités entre les États ou au sein de ceux-ci, même dans les pays industrialisés, affectent négativement l'accès équitable à la santé, l'emploi, l'éducation, le savoir, les biens et les services environnementaux, comme l'air propre et l'eau potable.

À la lumière de la crise économique internationale, une conscience commune a émergé entre les décideurs politiques internationaux en reconnaissant que la protection sociale n'est pas seulement un des droits de l'homme mais une nécessité économique également, dans la mesure où elle sert d'outil spontané pour instaurer la stabilité pendant les crises. Ce soutien international de la protection sociale est en quelques sortes une reconnaissance de la part des décideurs politiques que la carence en systèmes de protection sociale dans plusieurs pays a empiré les répercussions sociales de la crise. Il est devenu clair que les systèmes de la protection sociale ne sont absolument pas une charge sur le budget national, mais leur importance globale demande à ce qu'ils soient considérés dans les stratégies de développement national. Contrairement à l'idée répandue que la protection sociale est coûteuse pour les pays pauvres ou en développement, les expériences préliminaires de la mise en application du socle de la protection sociale dans ces pays, ont prouvé que le coût de la protection sociale n'est pas élevé et qu'elle peut soutenir le développement et la croissance.

Cependant, le vrai défi auquel nous faisons face est de se rappeler les leçons apprises lors de la crise avant de prendre les mesures nécessaires. En 2012, la communauté internationale a abouti pour la première fois à un consensus sur la protection sociale en vertu duquel 184 pays se sont engagés à appliquer les socles de la protection sociale pour tous leurs citoyens. Cependant trois ans plus tard, les gouvernements ont été obligés d'adopter des politiques d'austérité suite à la crise financière. Il semble alors qu'ils n'ont pas la volonté de s'inscrire dans des stratégies de long terme en vue de créer des systèmes de la protection sociale. Les alliances nationales des syndicats et de la société civile ont l'obligation de demander des comptes à leurs gouvernements sur leurs promesses et les pousser à agir. Mais comment cela se produirait-il ?

A propos de l'idée de créer un guide de la société civile pour des socles nationaux de la protection sociale

En 2012, le bureau de la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung à Genève a organisé un atelier avec un ensemble d'organisations syndicales et de la société civile. Cet atelier a donné naissance à une déclaration conjointe d'un groupe d'ONGs promouvant l'adoption d'une forte Recommandation sur les socles de la protection sociale à la Conférence Internationale du Travail qui a eu lieu en été de 2012. Après l'adoption de cette Recommandation par les membres de l'Organisation Internationale du Travail, une équipe de base des ONG s'est engagée à continuer de travailler conjointement sur ces problèmes. Ils ont fondé la Coalition Mondiale pour des Socles de la Protection Sociale, un réseau mondial de plus de 80 organisations de la société civile qui supportent et plaident en faveur des SPS aux echelles nationale et internationale.

Mais une fois la Recommandation, dite Recommandation (n° 202), a été approuvée, il s'est avéré que le centre de l'activité doit être transféré du niveau international vers le niveau national ou même le niveau local car c'est à cette échelle que le socle de la protection sociale doit être mis en œuvre.

Même si la responsabilité d'assurer un système de protection sociale incombe à l'État, nous ressentons que le soutien de la société civile et des syndicats est une question cruciale pour la mise en œuvre du SPS. Les acteurs de la société civile et les syndicats professionnels peuvent contribuer, non seulement par leur expertise technique, mais également en fournissant des informations et en se chargeant du suivi du processus. En fait, la Recommandation (n° 202) relative aux socles nationaux de la protection sociale cite explicitement l'implication des ONG comme partenaires pour le dialogue national et le suivi de l'opération. Une telle référence à la société civile ne doit pas être considérée comme chose garantie. En fait, elle montre l'importance de soutenir les ONG comme étant un acteur pour prendre part dans le processus de la mise en œuvre à l'échelle nationale.

De ce fait, la Fondation Friedrich-Ebert, en coopération avec l'OIT, a organisé trois ateliers régionaux au Cambodge, en Argentine et au Maroc impliquant principalement des ONG, des syndicats et des experts en matière de la protection sociale dans chaque région. L'objectif de ces ateliers régionaux était d'obtenir une meilleure connaissance des réalisations et des défis rencontrés par les organisations de la société civile pendant leur travail pour la protection sociale et l'idée du SPS. Au cours de ces conférences régionales, de nombreux partenaires ont exprimé le besoin pour plus d'informations sur les rôles et les domaines d'engagement possibles pour la société civile et les syndicats au cours des processus de mise en œuvre des SPS nationaux. C'est ainsi que l'idée d'élaborer un guide de la société civile pour les socles de la protection sociale nationale est née.

Objectif et conception du guide

Afin de soutenir la demande en équité sociale, ce guide est destiné à aider les organisations de la société civile à :

- ✓ adopter la cause du SPS et la faire promouvoir ayprès de nouvelles ONG et d'autres acteurs sociaux,
- ✓ disposer d' une meilleure compréhension de leur rôle pae rapport au concept du SPS,
- ✓ apprendre à partir des exemples pratiques d'autres pays et régions,
- ✓ apprendre à partir des exemples des régions actives et des bonnes pratiques dans la création des réseaux nationaux et internationaux,
- ✓ obtenir des informations utiles, par exemple sur les droits et les possibilités de la société civile à participer à l'élaboration et le suivi des stratégies nationales de la protection sociale.

Le guide se compose de **quatre chapitres**. Chaque chapitre peut être lu indépendamment des autres, en fonction des connaissances et des expériences du lecteur et du contexte national.

Le **premier chapitre** donne une explication du concept du SPS et ses origines et fournit au lecteur les arguments en faveur de la protection sociale. Le **deuxième chapitre** présente et discute les rôles que peut jouer la société civile dans le contexte des SPS. Une partie introductive définit le terme « société civile » à long terme et sa relation à d'autres acteurs. Quant au **troisième chapitre**, il décrit comment les acteurs de la société civile peuvent devenir actifs dans le domaine du SPS, quelles mesures sont nécessaires pour mettre en place une base solide pour l'engagement et comment établir un dialogue national sur le SPS. Le **quatrième chapitre** décrit le rôle des OSC pour veiller au respect des principes du SPS tout au long du processus de mise en œuvre et à leur maintien après l'établissement des SPS. En plus de mentionner la participation au suivi et à l'évaluation qui sont des domaines clés de l'engagement des acteurs de la société civile.

À la fin du guide, nous avons joint le texte de la Recommandation (n° 202). Ce texte est une référence indispensable pour tout engagement en faveur des SPS et fournit des directives pour les décideurs politiques ainsi que les acteurs de la société civile.

Le guide est principalement adressé aux OSCs, aux syndicats nationaux et aux autres acteurs sociaux issus de milieux différents géographiquement et thématiquement ainsi que du point de vue de leurs expériences et de leurs ressources.

En raison de ces différences, le guide utilise une approche très générale pour décrire comment les OSCs peuvent devenir des défenseurs actifs des SPS et commentelles peuvent se mobiliser pour le dialogue national sur les socles de la protection sociale. Des exemples pratiques de différents pays sont inclus pour illustrer concrètement des explications théoriques. Ce guide est un travail progressif qui sera complété dans le futur et enrichi avec d'autres exemples, des informations et des outils utiles. Nous invitons les organisations de la société civile à nous faire parvenir des exemples des bonnes pratiques. Nous leur demandons de nous faire savoir dans quelle mesure elles ont trouvé ce guide utile et si elles pensent qu'il devrait être modifié ou complété par d'autres éléments.

Avec ce guide, nous espérons encourager les OSCs et les syndicats à s'engager sérieusement pour garantir le droit à la protection sociale et promouvoir les législations nationales. De plus, nous voulons contribuer à une compréhension correcte de la notion des socles de la protection sociale, ce concept a souvent été interprété de façon minimaliste, qui ne tient pas compte des principes énoncés dans la Recommandation (n° 202).

REMERCIEMENTS

Le présent guide est le fruit de trois conférences régionales tenues au Cambodge (Phnom Penh), en Argentine (Buenos Aires) et au Maroc (Rabat) et d'un atelier final à Berlin, que nous avons organisé en collaboration avec la Coalition Mondiale pour des Socles de la Protection Sociale. Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à nos partenaires et à nos bureaux qui ont participé à des conférences régionales au cours desquelles l'idée d'élaborer un tel guide est née. Sans l'appui solide de nos partenaires et des bureaux régionaux nous n'aurions pas été en mesure de recueillir les informations nécessaires à ce guide. En outre, je tiens à exprimer notre profonde gratitude aux membres de la Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale qui nous ont aidés à structurer et à définir le contenu du guide sachant que deux de ses auteurs sont même des membres de la coalition. Enfin, je tiens à remercier l'OIT, et surtout Isabel Ortiz et son Département de la Protection Sociale, qui depuis de nombreuses années ont été, de différentes manières, notre principal partenaire et allié dans notre travail sur le socle de la protection sociale. Dernier point, mais pas le moindre, je voudrais remercier Silke Georgi de « Sozialhelden e.V. » pour son grand soutien et la relecture du guide.

Dr. Cäcilie Schildberg
Friedrich-Ebert-Stiftung
Justice Sociale et Genre

QUELS SOCLES POUR LA PROTECTION SOCIALE ET POURQUOI ?

Michael Cichon

Résumé

SOULIGNER L'IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(a) La sécurité sociale est un droit humain : presque tous les États ont accepté l'obligation d'étendre la sécurité sociale à tous l'article 9 du Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels (PIDESC).

(b) La sécurité sociale est une nécessité sociale : des systèmes nationaux efficaces de sécurité sociale sont des outils puissants pour assurer la sécurité du revenu, prévenir et réduire la pauvreté et les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale et la dignité.

(c) La sécurité sociale est une nécessité économique : a sécurité sociale, quand elle est bien conçue et liée à d'autres politiques, améliore la productivité, l'employabilité et soutient le développement économique. Elle est une condition nécessaire pour le développement économique et le progrès social. Elle contribue comme stabilisateur instantané efficace en temps de crise en attenuant la répercussion économique et sociale de la récession économique, en améliorant la résilience et en parvenant à une récupération plus rapide dans le temps en vue d'une croissance inclusive.

(d) La protection sociale est abordable : les études ont démontré que presque tous les pays peuvent se permettre au moins un seuil minimum de protection sociale. Le coût annuel brut initial d'un paquet global et complet de protection sociale de base devrait être de l'ordre de 2,2 à 5,07 % du PIB.

LE CONCEPT DU SOCLE DE LA PROTECTION SOCIALE

L'obligation d'étendre la sécurité sociale qui est ancrée dans la compréhension des droits de l'homme par les 164 États ont été presque oubliés au cours des dernières décennies. L'obligation était si abstraite qu'il était difficile de la traduire en exigences et objectifs politiques concrètes au niveau national. Et pourtant, la R 202 donne aujourd'hui une définition claire du droit humain à la protection sociale.

Les quatre garanties de la sécurité sociale prévoient la sécurité du revenu de base pendant l'enfance, l'âge adulte et la vieillesse, et l'accès aux soins de santé essentiels pour toute la population. Mais la Recommandation ne traite pas seulement du socle de la protection de base ; elle exige aux pays de construire des niveaux plus élevés de protection le plus tôt possible. Elle est donc un guide sur la façon dont les 184 États membres devraient construire un système national global et complet de protection sociale sur la base d'un socle solide.

LE RÔLE CRUCIAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L' INITIALISATION DU DIALOGUE NATIONAL SUR LES SPS

Il n'y a qu'une seule et principale voie par laquelle la R 202 peut influencer les politiques nationales. Elle peut aider à créer un espace de politique nationale pour les socles de la protection sociale et ce à travers l'autorité morale résultant d'un consensus mondial. La société civile et les syndicats professionnels sont deux agents naturels de la volonté politique, des défenseurs naturels des droits et acteurs de l'habilitation de la population. Ils peuvent utiliser la R 202 pour construire des initiatives significatives pour plus de justice sociale, plus de participation et plus d'opportunités via la protection sociale.

Contexte : Le monde demeure un espace injuste

Bien que nous puissions prétendre des progrès par rapport aux critères de référence pour le développement social fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le monde demeure un lieu injuste, inégal, incertain et malsain pour pratiquement la moitié de la population. Environ 30 % de la population mondiale n'a pas accès aux soins de santé convenables et 40 % de la population mondiale vit dans une pauvreté extrême (moins de 2 $ (US) par jour), qui est la forme la plus cruelle de l'insécurité. Un enfant sur deux est pauvre et entre 5 à 10 millions d'enfants meurent chaque année à causes de maladies évitables. Des millions de personnes âgées meurent trop tôt pour la même raison. L'inégalité est à la hausse dans de nombreuses régions du monde. Dans un monde de plus en plus riche, les seuils de pauvreté acceptés au niveau mondial, de 1,25 $ ou 2,00 $ (US) par habitant et par jour dans les parités de pouvoir d'achat, restent honteusement bas.

Le progrès social est inégal, trop modeste et lent de manière inacceptable. Aujourd'hui, pour être né dans certains pays d'Afrique signifie que votre espérance de vie est d'au moins trois décennies de moins que celle de vos contemporains au Canada par exemple. Votre riche voisin derrière les hauts murs de la résidence fermée pourrait avoir à sa disposition 50 fois votre revenu. Et il se pourrait que jusqu'à 70 % des gens autour de vous vivent dans la pauvreté.

Et pourtant, nous connaissons un outil puissant pour lutter directement contre l'inégalité et la pauvreté : le transfert des revenus. Pendant des milliers d'années – pour aussi longtemps que les gens ont vécu ensemble – ils ont partagé leurs revenus au sein des familles et des communautés. Mais si, un revenu précaire est divisé en petits et bas revenus, l'effet global sur la pauvreté reste faible. Les systèmes de protection sociale sont un moyen de formaliser le transfert et le partage des revenus à une échelle plus grande et plus riche. Au niveau mondial, le monde

aurait besoin de moins de 1 % du PIB mondial pour assurer un seuil minimum garanti de revenu et l'accès aux soins de santé essentiels pour tous ceux qui vivent dans la pauvreté ou qui sont dans un risque permanent de devenir pauvres. A l'échelle nationale, le financement du même niveau de la sécurité sociale de base à partir du PIB des pays pauvres coûterait le double de ce pourcentage (le double de moins de 1 %) de leur PIB. Il seiait tout simplement impossible de financer le même niveau de la sécurité du revenu et l'accès aux soins de santé essentiels dans les petites communautés ou les familles élargies où presque tout le monde vit d'un revenu proche du seuil de la pauvreté.

De plus, nous aurons probablement besoin de 2 à 6 % du PIB national pour fournir une assurance de base contre l'insécurité sociale pour toutes les personnes dans la majorité des pays en développement. La plupart de ces ressources peuvent et doivent être mobilisées au niveau national. Seule une poignée de pays aura probablement besoin d'une aide temporaire de la communauté mondiale pour concevoir, organiser et financer leurs systèmes de protection sociale, en donnant la priorité aux socles de la protection sociale. Après des décennies dans l'ombre du débat mondial sur les politiques de développement, les systèmes de protection sociale ont émergé au cours de la première décennie du nouveau millénaire comme outils d'investissement dans les capacités des individus et le soutien de la croissance inclusive.

Cependant, c'est la crise financière et économique mondiale qui a mené les décideurs politiques partout dans le monde à reconnaître explicitement le rôle des systèmes de protection sociale comme stabilisateurs sociaux et économiques. Le soutien à la protection sociale comme outil dans les politiques de développement et la gestion des crises a augmenté de façon spectaculaire à l'ONU, aux institutions financières internationales, au G20 et beaucoup de Gouvernements nationaux. Au cours de la période critique entre 2009 et 2012, avant l'émergence des politiques d'austérité, un fragile consensus mondial mais remarquable sur la politique de protection sociale a émergé. L'OIT a saisi l'occasion en 2012 et a agréablement jeté ce consensus comme une « pierre tendre », en adoptant une pièce de droit international et par conséquent de la gouvernance sociale mondiale, à savoir la Recommandation (n° 202) sur les socles nationaux de la protection sociale.

Pourquoi la protection sociale ?

L'objectif principal des socles de la protection sociale est d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité. La finalité est de plaider pour l'intégration du développement humain, la justice sociale et la fourniture d'un nombre minimal de services sociaux.

La sécurité sociale est un droit humain

Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC) est le principal traité international qui prévoit la sécurité sociale comme un droit humain. Il a été adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16 décembre1966 et entré en vigueur le 3 Janvier 1976. Il engage les États à œuvrer pour l'octroi des Droits Economiques, Sociaux et culturels (DESC), y compris les droits du travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie décent. Jusqu'à présent, 162 États ont ratifié le PIDESC et 7 autres États, y compris les États-Unis d'Amérique, l'ont signé.

ENCADRÉ 1 PRINCIPALE SOURCE INTERNATIONALE POUR CONSIDÉRER LA SÉCURITÉ SOCIALE COMME UN DROIT HUMAIN

Il est certain que la sécurité sociale- le transfert des revenus en espèces ou en nature-, ne garantit pas seule un niveau de vie décent. Mais, après la lecture des paragraphes ci-dessus, il s'avère que les États membres doivent s'engager à garantir le droit à une vie décente et mener les pas nécessaires pour ce droit. L'un de ces pas est de fournir le seuil minimal de la sécurité sociale pour tous. Cependant, cette responsabilité aurait été omise lors des dernières décennies, malgré l'approbation de 164 États. Cela est dû au fait que la formulation de ce droit était théorique et abstraite au point de rendre difficile sa traduction en demandes et objectifs politiques sur le plan national. Ce qui manquait est un document d'autorité reconnu internationalement et qui traduit cette responsabilité en politiques avec des mesures réalistes. Ce document est la Recommandation (n° 202).

La Recommandation (n° 202) – dont le titre complet vaut la citation : Recommandation (n° 202) sur les socles nationaux de la protection sociale. Ce document lie explicitement les articles 22 et 25 de la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme et les articles 9, 11 et 12 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels pour exclure toute contradiction entre la Recommandation et les textes relatifs aux droits de l'homme qui l'ont précédé.

La sécurité sociale est une nécessité sociale :

Les systèmes nationaux de protection sociale sont des outils très puissants. Leur application efficace favorise la sécurité du revenu, participe à éviter et éradiquer la pauvreté et l'inégalité et soutient l'insertion sociale et la dignité. Ils constituent un investissement important dans le bien être des travailleurs et de la population en général. Ils améliorent les niveaux d'instruction et réduisent le travail des mineurs et combattent ses formes les plus horribles, et ce en soutenant la possibilité d'accéder aux soins de santé et à la sécurité du revenu. En plus, les systèmes de sécurité sociale renforcent la cohésion sociale au sein du pays, contribuant par là

à la paix sociale, aux sociétés pluralistes et à des niveaux de vie décents pour tous. Tous les pays industrialisés réussis en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et en Océanie, ont appliqué un système de protection sociale relativement vaste, sachant que les pays qui dépensent le plus sur ces programmes sociaux, comme le Danemark, la France, l'Allemagne, le Norvège, la Suède et la Hollande sont considérés comme étant les économies les plus puissantes au monde. L'économie de ces pays est ouverte et compétitive sur le plan international depuis des décennies. Il est à signaler qu'ils ont commencé à appliquer les systèmes de protection sociale lorsqu'ils étaient pauvres et ce à la fin du 19ème siècle.

De même, le niveau de la pauvreté et de l'inégalité dans les pays de L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) aurait été 2 fois plus élevé s'ils ne possédaient pas ces systèmes de protection sociale. Les preuves démontrent que l'augmentation du niveau des dépenses sociales dans ces pays entraine la réduction du niveau de la pauvreté au sein de la population en âge de travail et des retraités. Et dans les pays qui ont un faible ou moyen revenu, il y a de forts indices que les systèmes de sécurité sociale réduisent les niveaux de pauvreté et d'inégalité[1]. L'évaluation des programmes nationaux des transferts sociaux démontrent que les programmes des transferts monétaires, même modestes, peuvent réduire la pauvreté et l'inégalité de manière significative, aussi bien à court qu'à long terme.[2]

La sécurité sociale est une nécessité économique :

Le progrès économique et social que connaissent les pays industrialisés depuis le siècle précédent, démontre que les institutions de la sécurité sociale et le marché de travail sont des éléments à part entière des économies libres réussies.

Les systèmes de sécurité sociale participent à créer des changements structurels de l'économie et de la société. Lorsqu'elles sont bien conçurs et et accompagnées de politiques spéciales pour le marché de l'emploi, les prestations de la sécurité sociale peuvent faciliter le passage de l'emploi non formel à l'emploi formel et elles améliorent de ce fait le niveau général de la main d'œuvre productive dans les économies. Un ensemble d'études sur l'Afrique du Sud a démontré que les dépenses sur les subventions sociales ont soutenu l'investissement, le développement économique et les opportunités d'emploi, et par conséquence la balance commerciale s'est améliorée. Puisque les familles à faibles revenus dépensent une grande partie de leurs ressources financières sur les produits et les services domestiques, l'augmentation de leurs revenus aura un impact positif sur les industries domestiques. La dépense sociale a un impact direct également sur l'enseignement, surtout le taux d'accès des filles aux écoles, alors que l'enseignement supé-

1 F. Gassmann et C. Behrendt : Les prestations en espèces dans les pays à faible revenu : Simulation des effets sur la réduction de la pauvreté au Sénégal et en Tanzanie, « *Cash benefits in low-income countries : Simulating the effects on poverty reduction for Senegal and Tanzania* », Des questions en matière de la protection sociale, document de réflexion n ° 15 (Genève, 2006).

2 OIT : Extension de la sécurité sociale à tous, *Extending social security to all*, op. cit.

rieur, augmente la productivité de la main d'œuvre et le taux de croissance du PIB. En plus, les systèmes de protection sociale bien conçus laissent un effet direct sur la productivité sous plusieurs formes. Soit en réduisant l'exclusion sociale ou en l'évitant, soit en allégeant les jougs qui entravent le progrès des petites et individuelles entreprises, soit avec ce qui est plus important : aider à former une main d'œuvre instruite et saine. Ceci ne signifie pas que l'augmentation des transferts des revenus conduirait automatiquement à une meilleure performance économique, c'est plutôt la mise en place de plans efficaces des prestations sociales qui a un impact sur la performance économique.

Lors de la récession économique actuelle que connait le monde aux niveaux financier et économique, il a été largement approuvé que les systèmes de sécurité sociale ont un grand pouvoir à maintenir la stabilité lors des crises. Les preuves sont très convaincantes sur la capacité d'agir plus rapidement et efficacement face aux crises par les pays qui appliquent des systèmes performants de sécurité sociale. En plus, la crise actuelle a démontré que les outils de la sécurité sociale les plus efficaces à réduire son impact sont les subventions complètes ou partielles du chômage. Les analyses de l'OIT démontrent que l'augmentation des dépenses sur les éléments de stabilité sociale et économique a contribué à sauver plusieurs emplois au même niveau que les programmes basés sur des mesures discrétionnaires et personnalisées de relanc.[3]

Les systèmes de sécurité sociale sont peu coûteux partout :

Plusieurs de ceux qui élaborent les plans de développement ont longtemps supposé que plusieurs pays en voie de développement ne peuvent pas supporter le coût des prestations de la sécurité sociale. Mais ceci est faux. Les dernières estimations de l'OIT concernant le forfait le plus bas des prestations de la sécurité sociale dans les pays à faible revenu prouvent que cette charge est possible même dans les pays les plus pauvres. L'organisation a entrepris 2 études pour estimer les charges des forfaits de base de la protection sociale dans les pays à faible revenu dans les prochaines décennies, et ce dans 7 pays de l'Afrique subsaharienne et 5 pays asiatiques. Ce forfait a comporté les prestations élémentaires pour les enfants et une couverture générale pour les soins de santé de base en plus d'un plan de la sécurité de travail de 100 jours pour les pauvres en âge de travail et une allocation de retraite élémentaire pour les personnes âgées et les handicapées. Les 2 études ont démontré que le total de la charge annuelle préliminaire pour un forfait élémentaire général des prestations de la protection sociale peut varier de 2,2 à 5,7 % du PIB de l'année 2010. Cette charge estimative ne comporte pas la protection sociale essentielle qui est déjà financée aujourd'hui. Même si le coût du forfait élémentaire de la protection sociale semble facile dans plusieurs pays à faible revenus, dans la plus part des cas il est obligatoire de l'appli-

3 OIT : Accélérer la reprise riche en emploi dans les pays du G20 : l'expérience, un rapport de l'OIT, avec la contribution importante de l'OCDE, à la réunion des Ministres du Travail et de l'Emploi du G20, 20-21 Avril 2010, Washington, DC (Genève, 2010) ; OIT : Extension de la sécurité sociale à tous (Genève, 2010) ; OIT : la reprise et la croissance du travail décent (Genève, 2010)

quer progressivement. Quelques pays auront besoin de l'aide de la communauté des bailleurs de fonds internationaux pour réussir l'étape transitoire. En plus, les pays à faible revenu peuvent réaffecter leurs dépenses déjà existantes (réduire les dépenses militaires ou les allocations à large base et qui réduisent les transferts des revenus) et ce en augmentant les dépenses sur la protection sociale progressivement au point d'atteindre par exemple 20 % de la totalité des dépenses gouvernementales.

En référence aux résultats de la simulation restreinte effectuée par l'OIT pour la République Unie de Tanzanie et le Sénégal, il est clair que l'octroi des subventions de base en espèces aux personnes âgées contribue clairement à réduire la pauvreté. La simulation a estimé la charge d'adopter des pensions de retraite pour les personnes âgées et les handicapés à 70 % du seuil de la pauvreté alimentaire par personne éligible. Les résultats de cette simulation démontrent qu'un octroi d'une retraite générale pour la vieillesse en Tanzanie a permis de réduire le niveau de la pauvreté de 36 % chez les femmes et les hommes âgés et de 24 % chez les personnes qui vivent au sein des familles ayant des membres âgés. Ceci est valable pour le Sénégal également où il est prévu que les pensions de la vieillesse et de l'handicap laisseront un grand impact sur les personnes âgées surtout les femmes et leurs familles.

Dans ce contexte, l'OIT a réalisé plusieurs études attestant que les pays en voie de développement sont capables d'octroyer les garanties élémentaires de la protection sociale pour tous ses habitants avec une charge inférieure au coût précédemment cité et qui varie entre 2,2 et 5,7 % du Produit Intérieur Brut, mais il leur faut une politique raisonnable pour appliquer le système de la protection sociale progressivement. Les résultats de l'étude du cas du Vietnam se trouvent dans l'encadré 2.

ENCADRÉ 2 OPTIONS POUR RENFORCER LE SOCLE DE LA PROTECTION SOCIALE AU VIETNAM

La dernière décennie a vu le développement d'un ensemble relativement intense de politiques de protection sociale au Vietnam. Ceux-ci comprennent un plan d'assurance sociale obligatoire pour les travailleurs, un système d'assurance-maladie à la fois pour les travailleurs formels et pour les pauvres en utilisant diverses stratégies ciblant les groupes vulnérables exclus du marché du travail. Le Vietnam a également intégré plusieurs interventions de protection sociale dans les différents Programmes des Cibles Nationaux (PCN) ciblant des groupes, des zones et des secteurs vulnérables pour fournir un accès aux services sociaux de base.

L'OIT, au nom de l'Initiative mondiale des Nations Unies des SPS, a évalué le système de protection sociale du Vietnam et plusieurs scénarios alternatifs ont été

conçus pour combler les lacunes du SPS. Pour chaque scénario certaines hypothèses ont été faites sur les types et les niveaux de transferts en espèces et en nature, afin d'être en mesure d'estimer les coûts.

Pour les personnes âgées, une pension sociale renforcée a été suggérée ; celle qui augmente le niveau d'allocation à partir du niveau actuel de 270.000 dongs (environ US $ 13), au seuil de pauvreté de 400.000 dongs (19,4 $) dans les zones rurales et 500.000 dongs (24,2 $) dans les zones urbaines. En outre, l'âge de la retraite a été abaissé de 80 à 65 ans. Une mise en œuvre progressive et deux scénarios différents ont été utilisés : un scénario fournirait la pension sociale aux personnes non couvertes par le régime de retraite du secteur formel existant, avec un coût maximum de 0,6 % du PIB ; l'autre scénario fournirait 50 % des allocations à ceux qui reçoivent la pension du secteur formel comme une étape vers la construction d'un régime non contributif global ; celui-ci coûterait jusqu'à 0,8 % du PIB. Une pension sociale permettrait de réduire la pauvreté chez la population âgée de son niveau actuel de 14,5 à 12,2 %.

En outre, un forfait de services pour les enfants de moins de 16 ans a été considéré, il est composée d'une indemnité comprise entre 25 et 50 % du salaire minimum, des services d'éducation supplémentaires et un repas par jour, et sera mis en œuvre progressivement au cours de 5 années. L'OIT a conçu deux scénarios pour les enfants pauvres : une pension serait plafonnée à deux enfants par ménage. Cela coûterait 0,47 % du PIB. L'autre scénario était sans seuil et coûterait un maximum de près de 0,87 % du PIB en 2016. L'ancien aurait réduit la pauvreté infantile de 20,8 à 12,2 %, alors que celui-ci permettrait de la réduire de manière drastique à 2,2 %. La différence dans les taux de réduction est souvent due au grand nombre d'enfants en ménages pauvres.

Enfin, pour la population en âge de travail, l'OIT a proposé la mise en œuvre progressive d'une garantie d'emploi de 100 jours, semblable à la Loi Nationale de Garantie de l'Emploi en Milieu Rural Mahatma Ghandi, qui garantit 100 jours de travail par ménage et par an payé au niveau du salaire minimum dans les programmes de travaux publics à tous les ménages qui l'exigent. Mise en œuvre sur une période de quatre ans, elle serait combinée avec l'aide sociale pour les services de formation des handicapés pour faciliter le retour à l'emploi et la création de microentreprises. Elle permettrait de réduire le taux de pauvreté de la population en âge de travail de 12,1 à 5,3 % et le taux de pauvreté au sein des handicapés de 25,8 à 9,4 % avec un coût maximum de 1,14 % du PIB. Après la mise en œuvre progressive, le coût pour une combinaison intermédiaire de toutes les trois pensions culmineraient vers 2016, à savoir une fois pleinement mises en œuvre, à environ 2,3 % du PIB.

Figure 1 : Scénario intermédiaire. Pension de vieillesse pour les personnes âgées qui ne sont pas couvertes par le régime contributif, des allocations pour tous les enfants pauvres, la sécurité du revenu en âge de travail

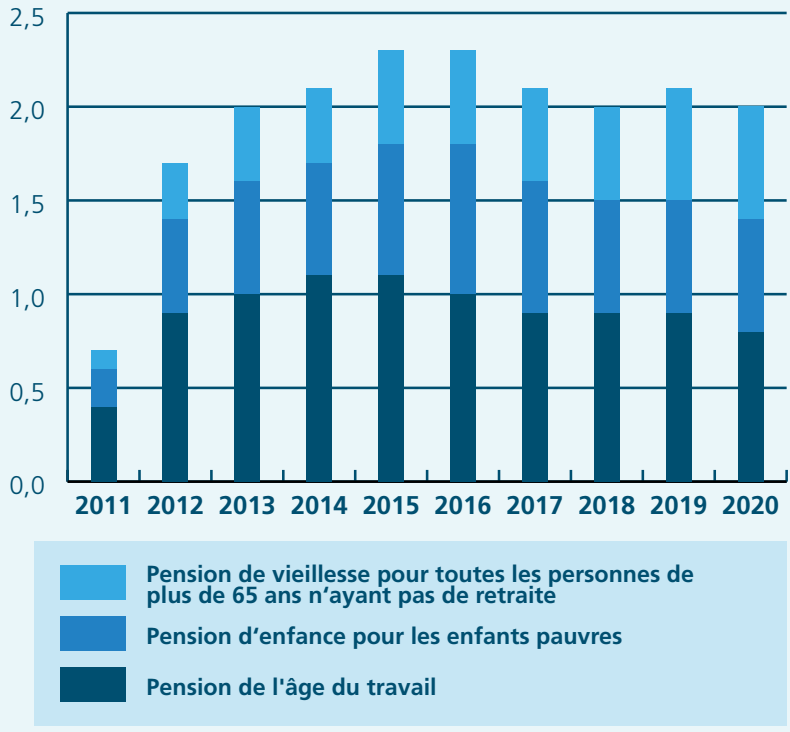

La possibilité d'ajouter des prestations des SPS qui comblent les lacunes de la couverture apparaît immédiatement peu probable, compte tenu notamment des dernières annonces du gouvernement que le Vietnam pourrait avoir à passer par une période de récupération plus longue que ce qui a été présumé au printemps dernier.

Cependant, une marge fiscale est possible vers le milieu de la décennie ce qui permettrait un renforcement progressif de divers éléments du SPS. Aucune des mesures individuelles ne semble être coûteuse au point d' augmenter le déficit annuel attendu à plus de 3 % ; à condition que le niveau du chiffre d'affaires global retourne à son niveau d'avant la crise.

Lectures complémentaires : Expériences réussies des socles de la protection sociale, dans : PNUD / OIT : Le partage des expériences novatrices, Vol. 18, New York 2011

Encore plus convaincant que des exercices théoriques est l'expérience de la vie réelle. Il y a de plus en plus d'exemples d'une mise en œuvre réussie des packages de base de la sécurité sociale dans le monde en développement.

Il y a plusieurs façons de parvenir à une couverture de base abordable de la sécurité sociale dans les pays à faible ou intermédiaire revenu comme une première étape d'une stratégie nationale vers un système national de sécurité sociale plus large, plus complet et exhaustif. Par exemple, par :

- ✓ une prolongation de l'assurance sociale contributive pour le secteur formel en plus de l'assistance sociale sous forme du régime financé par l'impôt et le régime d'examen des ressources pour le secteur informel ;
- ✓ une couverture d'assurance sociale subventionnée pour les pauvres en vue de leur permettre de participer aux plans en vigueur du secteur formel ;
- ✓ la mise en place de régimes universels ou conditionnels financés par l'impôt, aussi appelé les régimes de transferts sociaux.

Figure 2 : Des exemples du coût (en % du PIB) et de l'impact des éléments du socle de la protection sociale dans les pays en développement (vers 2008 /2009)

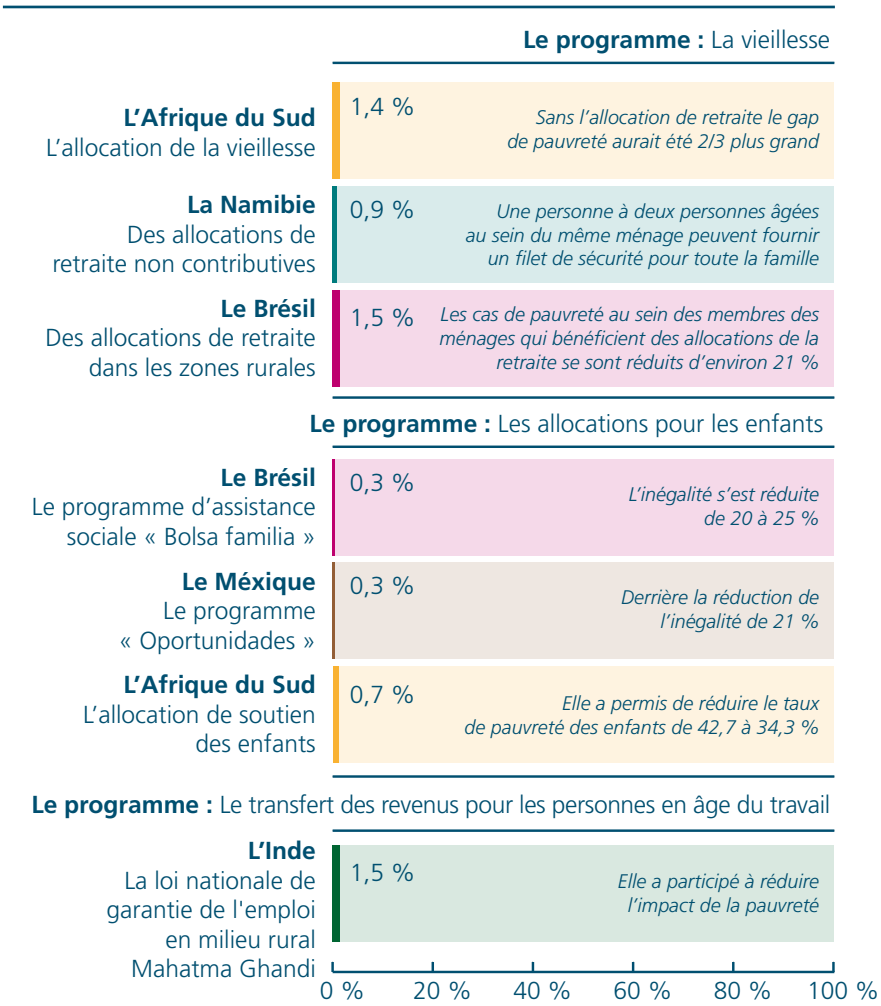

Source ILO

Chaque approche a bien sûr ses avantages et ses limites et le choix dépendra des valeurs nationales, de l'expérience passée et des cadres institutionnels. Les éléments de preuve tel qu'il apparaît dans la figure 2 signalent que la généralisation de la sécurité sociale est possible presque partout.

Lectures complémentaires :
OIT : Rapport mondial sur la protection sociale 2010/2011 et 2014/2015

La taille des investissements, et accessoirement, le niveau de couverture de la sécurité sociale de la population dépendent significativement de la volonté politique et sociale des gouvernements, des contribuables et de l'électorat. Dans une large mesure, cet élément définit la marge financière pour subventionner la sécurité sociale, par opposition à d'autres programmes. Tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, bénéficient d'une marge de liberté dans l'élaboration de leurs politiques. Tel que signalé dans le rapport mondial de la sécurité sociale de l'OIT 2010/11, il y a une très faible corrélation entre les niveaux de PIB et la taille du gouvernement. Les pays dont les niveaux de revenus sont similaires peuvent différer significativement au niveau de la « taille » du gouvernement (mesurée par la taille de la trésorerie publique). Dans la plupart des cas, cela est un résultat des différentes préférences sociétales historiquement influencées. Cependant, dans certains cas, où les dépenses publiques sont très faibles, ceci peut simplement indiquer la faible capacité des autorités à élever et percevoir les impôts et autres revenus. Dans ces pays, le principal défi consiste à introduire et appliquer des réformes fiscales pour augmenter les ressources financières, y compris l'amélioration de l'efficacité et l'efficience du recouvrement des impôts. Mais il peut aussi signifier qu'il est nécessaire de réviser les programmes des dépenses, ce qui les rend plus sensibles aux préférences sociétales afin d'accroître la volonté du public de payer des impôts.

Dans certains cas, la marge fiscale des transferts sociaux ne peut facilement être généralisé dans le très court terme. Chaque cas doit être évalué individuellement en détail. Cependant, l'« espace politique » pour les manœuvres financières peut être plus large que ce qui est souvent supposé. Les décisions politiques concernant le financement des systèmes sociaux de sécurité et les négociations qui cherchent un consensus entre les différentes parties prenantes dans le portefeuille des dépenses publiques sont réalisées d'une manière propre à chaque pays. Dans ce contexte, il convient de noter que les recettes intérieures en Afrique ont augmenté d'environ 230 milliards $ entre 2002 et 2007. En Afrique sub-saharienne, la part des recettes publiques nationales du PIB a augmenté de 4 points de pourcentage entre 2002 et 2007. Une fois la priorité politique adéquate est définie, il ne semble pas irréaliste de prévoir un paquet de modestes prestations de la sécurité sociale en une décennie, à un coût net d'environ 4 % du PIB. Toutefois, cela n'est seulement possible que si les gens acceptent le prix qui doit être payé pour combler les lacunes de la protection sociale. La population doit accepter les investissements dans la bonne gouvernance et la nécessité de payer des impôts pour vivre dans des sociétés plus équitables, plus sûres, avec une meilleure infrastructure.

Les origines et le contenu de la Recommandation (n° 202) de l'OIT

Il a fallu des décennies après l'adoption de la DUDH et le PIDESC avant l'émergence de la protection sociale en tant qu'important outil de la politique de développement économique et social.

L'émergence du concept du socle de la protection sociale

C'est en 2001, seulement, que la Conférence Internationale du Travail a demandé une plus grande attention à l'extension de la couverture de la sécurité sociale aux groupes non couverts de la population. Elle s'est probablement inspirée du succès manifeste du programme mexicain « Oportunidades » à partir de la fin des années 1990, « la Bolsa Familia » et ses programmes précurseurs au Brésil, ainsi que le régime ambitieux mis en place par la Thaïlande pour la couverture des soins de santé globaux en 2002, une série de documents de politique générale de l'OIT et les conférences régionales[4] ont noté que, avec un investissement entre 2 et 6 % du PIB, même les pays à faible revenu pourraient probablement se permettre une certaine forme de sécurité du revenu de base et des soins de santé globaux.

Le débat pour améliorer les systèmes nationaux de la sécurité sociale a acquis un certain élan au point d'être inclus dans les conclusions de la Présidence du sommet du G8 en 2007[5]. Cependant, il a fallu l'avènement de la crise financière et économique mondiale pour déclencher une percée dans les politiques sociales. La crise a secoué clairement les certitudes et les convictions admises des économistes et des politiques économiques. Il était, soudainement, largement admis que le développement social et économique pourrait être à risque sans politiques sociales saines et sans systèmes solides de la protection sociale. Les décideurs politiques étaient conscients que l'échec de la supervision du secteur financier sur le plan national et international avait permis à la crise de se produire. Les retombées sociales des systèmes de sécurité sociale ne pouvaient pas être ignorées, alors les responsables politiques l'ont reçu comme des stabilisateurs économiques et sociaux.

Les organismes internationaux ont saisi l'opportunité pour ajuster leurs stratégies de développement. Il n'est pas par hasard que la Commission Européenne, le G20, l'UNICEF, la Banque Mondiale et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), tous ont développé de nouvelles stratégies de protection sociale visant à promouvoir une croissance plus inclusive[6] en 2012. Toutes ces stratégies sont largement compatibles et au moins elles ne se contredisent pas ouvertement. Des différences subtiles persistent toujours telle que l'absence d'une justification basée sur le droit à la protection sociale dans la nouvelle stratégie de la Banque Mondiale.

4 Les chiffres et les calculs peuvent être trouvés dans l'OIT (2008), Pal et autres. (2005), Mizunoya, S. et autres. (2006).

5 Voir OIT : Le nouveau consensus, Genève 2001 et le Sommet du G8 : résumé du président Heiligendamm, le 8 Juin 2007

6 Voir Banque mondiale (2012), l'UNICEF (2012), l'Union Européenne (2012)

A l'ONU, un nouveau concept développemental de la protection sociale – le socle de la protection sociale – a émergé. Le concept du socle de la protection sociale a été utilisé au départ comme titre de l'une des neuf initiatives face aux crises des Nations Unies lors d'une réunion du Conseil des Chefs de Secrétariat des Nations Unies en Avril 2009. L'OIT et l'OMS ont été chargées conjointement de mener l'Initiative des socles de la protection sociale (l'initiative UNSPS). L'initiative a été rejointe par 19 agences des Nations Unies et un ensemble de grands bailleurs de fonds bilatéraux et des ONG. Alors que les huit autres initiatives face aux crises sont bientôt tournées dans les affaires courantes de l'ONU, l'Initiative des socles de la protection sociale est devenue un élément actif dans l'arène mondiale des politiques sociales. Pendant environ trois ans, elle était la plus large et la plus active initiative de la protection sociale des Nations Unies que les agences de l'ONU n'ont jamais entrepris conjointement.

Lectures complémentaires :
L'OIT et de l'OMS : le socle de la protection sociale pour une mondialisation équitable et inclusive. Rapport du Groupe Consultatif présidé par Michelle Bachelet, Genève 2011

En été 2010, l'OIT a convoqué un conseil consultatif de haut niveau pour l'initiative du SPS qui a été présidé par l'ancien président chilien Michelle Bachelet avant son deuxième mandat. Le Groupe consultatif Bachelet a émis une première version de son rapport en été de 2011 (Bachelet 2011). Le rapport a souligné l'importance des socles de la protection sociale attestant qu'ils soutiennent le respect des droits de l'homme et la promotion de l'équité sociale, ils constituent un outil efficace pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, contribuent à accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et au-delà, sont abordables, même pour les pays à faible revenu, aidant à faire face à l'impact social et économique des crises et des déséquilibres économiques mondiaux et sont un outil important pour le renforcement du genre.

Avec le soutien d'une coalition d'organismes des Nations Unies, notamment l'OMS et l'UNICEF, l'OIT a profité des vents arrières de la crise pour déplacer l'agenda politique vers – une gouvernance sociale globale grâce à l'instauration des critères de la sécurité sociale – un outil de gouvernance qui a été négligé pendant près d'un quart de siècle. L'OIT a obtenu un mandat de la 100ème Conférence Internationale du Travail en 2011 pour développer une nouvelle norme internationale de protection sociale.

La vitesse d'action a été déclenchée par la crainte que la réaction consensuelle politique fragile à une crise économique et financière particulière puisse disparaître trop rapidement sans laisser une trace dans le système de gouvernance mondiale. En Juin 2012, les membres de l'OIT ont approuvé à l'unanimité la Recommandation (n° 202) relative aux socles nationaux de protection sociale.

La hâte était pleinement justifiée. Rapidement la fenêtre de bonne volonté pour parvenir à une véritable amélioration de la protection sociale dans le monde a commencé à se refermer. Aussitôt que la crise économique et financière s'est transformée – comme prévu – en une crise fiscale, les mesures d'austérité recom-

mandées par les stratèges macro – économiques ont encore pris le dessus dans l'agenda politique et la dépense[7] sur la protection sociale est devenue de nouveau sous attaque dans plusieurs pays.

Lors de la 100ème Conférence Internationale du Travail, la Recommandation (n° 202) de l'OIT relative aux socles nationaux de la protection sociale, a été adoptée à l'unanimité après un débat intense et constructif. Ladite Recommandation représente un texte de droit international que tous les 184 États membres de l'OIT devraient prendre en compte lors de la rédaction de la législation sociale nationale.

Le contenu de la R 202

La R 202 est un court document et pourtant son contenu effectif et l'ampleur de ses répercussions politiques semblent être largement méconnus.

Les objectifs[8] de la R 202 sont énoncés au paragraphe 1 recommandant aux membres[9] de :

a) établir ou maintenir, selon le cas, des socles de la protection sociale en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de la sécurité sociale ;
b) mettre en œuvre les socles de la protection sociale dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui assurent progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible, selon les orientations données par les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale.

Les socles de la protection sociale devraient comporter au moins les garanties élémentaires de sécurité sociale suivante :

- ✓ accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui répondent aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;
- ✓ sécurité élémentaire de revenus pour les enfants, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
- ✓ sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ;
- ✓ sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

7 Pour consulter les preuves sur la nature des mesures d'austérité budgétaire prises en 2010/11 voir Ortiz et autres (2011) et Roy et Ramos (2012)

8 The following paragraphs heavily draw on the section from Cichon, M : The Social Protection Floors Recommendation : Can a five page document change the course of social history ?, *International Social Security Review*, Vol. 66, 3-4/2013

9 Text of the Recommendation as published in : ILO : The strategy of the International Labour Organisation – Social security for all, Geneva 2012, p. 33

Le terme « garanties de la sécurité sociale » souligne le fait que l'accent est mis sur les résultats en termes de niveau de sécurité sociale qui peut être atteint par les différents types et plans des prestations plutôt que sur des moyens ou des prestations concrets. Mais la R 202 formule clairement un objectif de protection : Selon l'article 4 de la Recommandation « Ces garanties devraient assurer à toute personne dans le besoin l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale ». La Recommandation met aussi les socles de la protection dans le cadre de stratégies plus larges devant être adoptées par les pays pour étendre la sécurité sociale.

Figure 3 : Stratégie à double dimension pour l'extension de la sécurité sociale

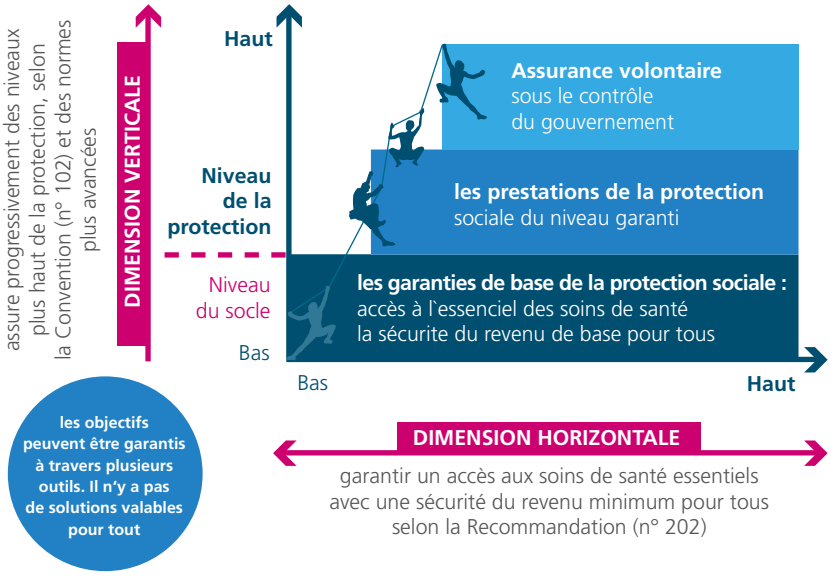

Source : ILO (2012)

Lectures complémentaires :
OIT établissement des socles de la protection sociale et systèmes de la sécurité sociale globaux, stratégie de l'OIT, Genève 2011

Ce qui est souvent négligé, est que la Recommandation identifie pour la première fois un ensemble complet de principes pour les systèmes nationaux de la protection sociale. Les conséquences potentielles de l'orientation politique fournies par la R 202 ont une portée plus large et sont plus concrètes que l'on pourrait précoir d'un document de 5 ou 6 pages.

Les 18 principes prévus dans l'article 3 de la R 202 qui régissent les systèmes nationaux de la protection sociale contiennent des instructions défiantes. Ces principes décrivent généralement les caractéristiques des systèmes nationaux de la protection sociale à mettre en œuvre sous la responsabilité première de l'État. Ces principes vont de :

- ✓ l'universalité de la protection ;
- ✓ l'adéquation de la protection ;
- ✓ l'obligation de prescrire les allocations dans la législation nationale ;
- ✓ la non-discrimination et l'égalité entre hommes et femmes ;
- ✓ la diversité des méthodes et des approches ;
- ✓ la participation tripartite et la consultation générale sur les niveaux et les conditions des prestations ;
- ✓ le respect de la dignité des personnes couvertes ;
- ✓ l'efficacité des procédures de réclamation ;
- ✓ la transparence ; jusqu'à
- ✓ la pérennité financière, fiscale et économique ;

Voir le **texte intégral de la Recommandation (n° 202)** dans l'annexe

Dans leur ensemble, les principes définissent des normes assez élevées de performance pour les systèmes nationaux de protection sociale (voir la Recommandation ci-jointe). Ces normes de performance devraient- au moins en théorie- repenser plusieurs politiques nationales. Utiliser le principe de l'adéquation et de la prévisibilité dans l'exemple qui suit suffira pour prouver ce point. Certaines des réformes de la sécurité sociale de ces dernières décennies, comme la réforme des retraites en Amérique latine et en Europe de l'Est au cours des années 1980 et 1990 devraient être examinées par rapport aux principes d'adéquation et de prévisibilité. Dans un système de cotisation de retraite défini où les niveaux des prestations dépendent dans une large mesure de la performance accidentelle des marchés financiers, il n'est pas garanti que les prestations puissent être adéquates et soient certainement imprévisibles. Alors, ces systèmes de retraite sont – sans garanties supplémentaires au niveau des prestations – incompatibles avec le principe de base de la R 202.

Et pourtant, les partisans de la R 202 sont souvent confrontés à la critique selon laquelle il est un document minimaliste qui s'heurte aux niveaux existants de la protection déjà plus élevés et donc implicitement les demandes de niveau de vie adéquat pour tou. Mais, ceci n'est pas vrai. La Recommandation fournit en effet un contenu explicite des obligations[10] de base pour le droit humain à la sécurité sociale spécifié dans les Instruments relatifs aux Droits de l'Homme. Ce contenu a été absent pendant de nombreuses décennies.

10 Comme décrit dans un langage très similaire à la Recommandation du COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, trente-neuvième session, 5–23 Novembre 2007 OBSERVATION GÉNÉRALE No.19 Le droit à la sécurité sociale (art. 9), section 5. Paragraphe 59

Plus encore, la Recommandation pour les socles de la protection sociale a une triple fonction :

- ✓ elle définit un niveau minimum de garanties ;
- ✓ elle établit un codex des principes de sécurité ;
- ✓ elle requiert un plan-socle pour les stratégies nationales dynamiques en vue d'atteindre des niveaux plus élevés de la protection des 184 États membres de l'OIT.

Du document à l'application :

Avec la R 202, la communauté internationale a unanimement défini, à la fois, un projet de loi des droits de la personne et un ensemble complet d'obligations et d'objectifs de protection sociale pour toutes les sociétés. Cependant la R 202 n'est pas un instrument juridique international contraignant. Elle reste une Recommandation proposée par 184 pays.

Les stratèges de la politique sociale au sein des gouvernements nationaux, des organisations sociales partenaires, des organisations de la société civile et des institutions internationales semblent avoir atteint un consensus de base sur le rôle de la protection sociale dans les stratégies de développement. Il est de plus en plus évident que la vague internationale de soutien à la protection sociale a été déclenchée essentiellement par un remords passager des décideurs politiques. Ils étaient conscients que l'échec de la supervision nationale et la quasi-absence de celle internationale du secteur financier avait permis à la crise de se produire. Les retombées sociales ne pouvaient pas être ignorées et donc les décideurs politiques ont salué et ont eu recours à des systèmes de sécurité sociale comme des éléments de stabilisation économiques et sociaux. Les organismes internationaux ont utilisé cette opportunité pour ajuster leurs stratégies de développement.

Cependant, il y a des signes graves que la perspective de bonne volonté pour parvenir à une réelle amélioration de la protection sociale dans le monde entier sera fermée. Lorsque la crise économique et financière a été transformée en une crise fiscale, des mesures d'austérité recommandées par les stratèges macro – économiques ont pris le dessus dans le nouvel agenda politique et les dépenses[11] de la protection sociale ont été attaquées à nouveau dans de nombreux pays.

Dans une telle situation, il n'y a qu'un seul débouché par lequel la R 202 peut influencer les politiques nationales. Elle peut aider à créer ou à protéger l'espace politique national pour les politiques de protection sociale. Ceci est d'une importance particulière lorsque les gouvernements se tournent en arrière vers les politiques sociales restrictives. Le consensus mondial crée une légitimité morale et donc un bouclier politique pour les demandes nationales[12].

11 Pour consulter les preuves sur la nature des mesures d'austérité fiscale prises en 2010/11 voir Ortiz et autres (2011) et Roy et Ramos (2012)

12 Au Royaume-Uni Robert Walker et autres utilisent déjà les principes de la R 202 pour influencer publiquement la réforme de l'assistance sociale au Royaume-Uni, voir Walker (2013).

La demande de justice sociale doit émaner et être portée par la population elle-même. La communauté internationale a adopté le cas et a mené, dans le possible, le compromis politique global nécessaire pour que la R 202 soit acceptée à l'unanimité. Le centre d'action doit maintenant devenir local. Dans ce contexte, la société civile et les syndicats sont des agents naturels de la volonté politique. Ils peuvent utiliser la R 202 pour soutenir la cause de la justice sociale, prouver l'importance de la renforcer, avoir une plus grande participation et plus d'opportunités grâce à la protection sociale. Les coalitions nationales des syndicats et de la société civile doivent faire confiance à leurs gouvernements et commencer à superviser à quel point les quatre garanties de sécurité sociale du SPS sont mises en œuvre au niveau national et – si nécessaire – exigent que les lacunes du SPS soient comblées.

Mais comme avec tout outil, la R 202 doit être utilisée habilement pour assurer une action efficace et créative. Il y a des actions à mener sur le plan national et international par les coalitions nationales œuvrant pour plus de protection sociale. En fait, la Recommandation fournit un fondement solide pour l'action nationale. Elle exige un suivi effectué par l'État des « progrès accomplis dans la mise en œuvre des socles de la protection sociale et dans la réalisation d'autres objectifs des stratégies nationales des extensions de la sécurité sociale grâce à des mécanismes appropriés définis au niveau national » (Paragraphe 19). Le suivi et le benchmarking des situations nationales par rapport à celle des pays de niveau socio-économique similaire aident à créer l'espace politique nécessaire pour compléter l'étendue ou les socles de la protection sociale nationale. Les organisations nationales de la société civile et les syndicats sont dans la meilleure position pour entreprendre ou pour contribuer au suivi sur le plan national en utilisant leurs connaissances et leur compréhension des situations des cas réels. Un suivi efficace est ascendant et non descendant. Les coalitions nationales pour la protection sociale peuvent facilement déterminer si tous les enfants, les adultes en âge de travail et les personnes âgées bénéficient ou non d'un niveau minimum de sécurité du revenu qui assure l'accès aux biens et aux services essentiels et si tout le monde a accès aux soins de santé de base. Les coalitions nationales peuvent documenter les lacunes et même calculer le coût pour les combler et elles peuvent indiquer où trouver des ressources. **Afin de mener ceci de manière crédible,**

- ✓ les techniques analytiques doivent être apprises et appliquées,
- ✓ les bénéfices et les coûts doivent être entrepris,
- ✓ les prestations doivent être calculées,
- ✓ l'extension de la couverture doit être estimée,
- ✓ l'impact sur la pauvreté et les inégalités doit être évalué,
- ✓ les lois doivent être analysées,
- ✓ les factures doivent être rédigées et
- ✓ les organisations complexes doivent être régies et contrôlées.

Ce travail de diagnostic et d'analyse peut ensuite être utilisé pour pousser les gouvernements et les décideurs à agir. Cependant, pour être efficace, d'importants investissements en termes de temps et d'efforts doivent être entrepris.

Lectures complémentaires :
OIT : Rapport sur la sécurité sociale dans le monde 2014/2015

LES RÔLES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES SOCLES DE LA PROTECTION SOCIALE

Mariana Lomé

Résumé

Les ONGs font partie d'un collectif plus large appelé société civile. Elles sont souvent parmi les acteurs les plus efficaces et les plus visibles de celle-ci. Pour cette raison, elles peuvent jouer un rôle clé dans le renforcement des capacités qui aident d'autres organisations, représentant les populations les plus vulnérables, à devenir des protagonistes de la conception et de la mise en œuvre du SPS.

Les ONG aident non seulement à fournir un soutien direct à ces besoins, mais aussi à influencer les politiques publiques qui peuvent apporter des changements structurels.

Les syndicats sont parmi les acteurs avec lesquels les ONG devraient faire le point afin d'établir un programme commun.

LES ACTIVITÉS PRÉLIMINAIRES IMPORTANTES POUR LA PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES PROCESSUS DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOCLES DE LA PROTECTION SOCIALE SONT :

- ✓ a constitution des alliances avec les syndicats et d'autres organisations qui ont des objectifs similaires ;
- ✓ la sensibilisation précoce et la stimulation de la sensibilité politique parmi les décideurs politiques et la nation par un consensus des organisations de la société civile / syndicats autant que possible sur les processus politiques existants ;
- ✓ l'investissement investir dans les capacités analytiques techniques des représentants des organisations de la société civile et des syndicats qui participeront à la campagne nationale de sensibilisation et au dialogue national.

DES STRATÉGIES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUI ONT PROUVÉ LEUR UTILITÉ DANS L'INCLUSION D'UN SUJET PARTICULIER SUR L'AGENDA PUBLIC :

- ✓ production et diffusion d'information ;
- ✓ incitation et pression sociale ;
- ✓ création du matériel éducatif et un espace pour le renforcement des capacités ;
- ✓ utilisation des médias de masse et les réseaux sociaux ;
- ✓ organisation des campagnes, mobilisation citoyenne et manifestations populaires ;
- ✓ demande d'information publique, participation à des audiences publiques et présentation des ressources juridiques.

Qu'est-ce qu'une société civile ?

Comme indiqué précédemment dans ce manuel, les pays qui envisagent de garantir à leurs populations l'accès à un ensemble de dispositions minimales ont un lourd travail à mener et un défi important à surmonter. De toute évidence, la responsabilité principale pour initier ces dispositions minimales incombe à l'État. Cependant, pour plusieurs raisons, la participation de la société civile dans ce but est importante et nécessaire. Cette participation présente également une opportunité à la société civile.

Afin de comprendre pourquoi la participation de la société civile à cette initiative est fondamentale, il est important de savoir ce qui constitue la société civile.

La société civile peut être définie comme « une arène pour l'expression des diverses voix, mouvements et organisations qui interviennent dans les questions d'intérêt public en dehors de l'État (mais pas nécessairement indépendant de lui). »
(Reutter 2010)

Selon l'indice CIVICUS pour la société civile c'est « l'arène, en dehors de la famille, l'État et le marché, dans laquelle les personnes s'associent volontairement sur la base d'intérêts communs ». (www.civicus.org)

La société civile est composée des syndicats traditionnels et des mouvements ruraux de main-d'œuvre, des organismes professionnels, des organisations d'entreprises (comme les chambres de commerce) qui représentent les intérêts des secteurs économiques, des organisations affiliées religieusement et des manifestations spontanées organisées par les citoyens dans le but de défendre leurs droits en particulier pendant les périodes de crise. La société civile est également composée de groupes des quartiers, comme les refuges pour les sans-abri, les centres de repas, les clubs de troc, les consommateurs, les groupes de logement et de l'habitat informel.

Les deux définitions de la société civile et leurs manifestations dans la vie réelle nous permettent de voir pourquoi ces grandes attentes sont souvent placées sur cette zone de l'action sociale. Ceci est le domaine de l'action par les citoyens et les initiatives qui animent les préoccupations et les aspirations des gens. C'est ici que naissent, les leaders, les organisations et les mouvements qui ont pour but de changer ce qui ne fonctionne pas. Néanmoins, et paradoxalement, autant pour certains, cette arène est extrêmement précieuse, autant pour d'autres, il est invisible et intangible.

Ces définitions mettent le point sur le plus grand défi de ceux qui se considèrent comme une partie de la société civile et ceux qui espèrent que celle-ci intervienne activement dans un mouvement ou dans une stratégie collective : le fait que

CIVICUS est une alliance internationale dédiée au renforcement de l'action citoyenne et de la société civile à travers le monde par :
- la protection des droits de la société civile ;
- le renforcement des bonnes pratiques de la société civile ;
- l'augmentation de l'influence de la société civile.

www.civicus.org

cette arène dynamique est en constant état de redéfinition, cette nature la rend incapable de s'établir comme un groupe coordonné avec un ensemble de stratégies bien définies et formalisées. Les personnes, les groupes, les organisations et les mouvements appartenant à la société civile ne sont pas identifiés dans leur intégralité ou définis entre eux. Beaucoup d'entre eux ne sont pas pleinement conscients du fait qu'ils appartiennent à la société civile, ou même de la signification d'appartenir à cette entité qui peut jouer un rôle clé dans la création d'impact sur la réalité d'un pays.

Pour de nombreux chercheurs, et aux fins de la présente publication, le concept de la société civile peut être trop large ou vague. Par conséquence, nous allons nous concentrer plus en détail sur l'une des manifestations de la société civile qui a été la plus étudiée et semble être plus structurée. Nous parlons de la notion du troisième secteur, ce qui a permis de définir avec une certaine précision quelques caractéristiques des organisations qui le composent.

Elles sont indépendantes de l'État et du gouvernement. Et comme elles n'appartiennent pas au marché également, ils sont considérés comme des organisations à but non lucratif.

Cela signifie que même si elles peuvent générer des revenus, ceux-ci ne sont pas répartis entre les actionnaires, mais doivent être réinvestis dans les activités de l'organisation. Comme elles n'appartiennent ni à l'État ni au marché, elles sont considérées comme des secteurs, c'est pourquoi elles sont souvent appelées le « troisième secteur » (Salamon et autres, 1997).

Cette définition leur a affecté ces attributs (d'après Salomon 1993) :

- ✓ elles sont organisées ;
- ✓ elles sont autonomes et indépendantes ;
- ✓ elles se caractérisent par l'adhésion ou l'affiliation volontaire.

Même si elles peuvent être trouvées dans une grande variété de tailles, avec une portée des structures et des stratégies différentes, ces organisations peuvent être regroupées en un certain nombre de domaines d'intervention (Reutter 2010) :

- ✓ protection et diffusion de certaines valeurs (renforcement de la démocratie, la surveillance des droits de l'homme et des droits sociaux, la préservation des espaces publics, la protection de l'environnement, la consolidation de la citoyenneté, la protection des droits des consommateurs) ;
- ✓ fourniture des services (sociaux, récréatifs, loisirs, sportifs, culturels, éducatifs, sanitaires) ; et expression des intérêts sectoriels (entreprises, syndicaux, professionnels).

En plus, elles adoptent des formes diverses (juridique ou structurelle) et tout en se référant à la définition générale, on peut déterminer plusieurs sous-secteurs, en ce qui concerne les types d'exemples d'entités qui sont considérés internationalement comme une partie de ce secteur (onu 2006) :

« (a) **les fournisseurs de services non lucratifs**, comme les hôpitaux, les établissements d'enseignement supérieur, les garderies, les écoles, les fournisseurs de services sociaux et les groupes environnementaux ;
(B) **les organisations non gouvernementales** favorisant le développement économique ou la réduction de la pauvreté dans les zones les moins développées ;
(c) **les organismes artistiques et culturels**, y compris les musées, les centres des arts de la scène, les orchestres, les ensembles et les sociétés historiques ou littéraires ;
(d) **les clubs sportifs** impliqués dans le sport amateur, la formation, la condition physique et les compétitions ;
(E) **les groupes d'intérêts** qui travaillent à promouvoir les droits civils et autres, ou les avocats des intérêts sociaux et politiques des catégories générales ou particulières ;
(F) **les fondations**, à savoir, les entités qui ont à leur disposition des actifs ou une dotation et utilisent les revenus générés par cet actif pour verser des subventions à d'autres organisations ou pour mener leurs propres projets et programmes ;
(G) **les associations communautaires ou locales**, elles se basent sur l'adhésion des membres et leurs offrent des services ou plaident à leur faveur au niveau d'un quartier particulier, d'une communauté ou d'un village ;
(H) **les partis politiques** qui soutiennent la mise en place de certains candidats au pouvoir politique ;
(I) **les clubs sociaux**, y compris les clubs de tourisme et les clubs de compagne, qui fournissent des services et des possibilités de loisirs aux membres : individus et communautés ;
(j) **les syndicats**, les entreprises et les associations professionnelles qui favorisent et protègent le travail, les affaires ou les intérêts professionnels ;
(K) **les congrégations religieuses**, comme les paroisses, les synagogues, les mosquées, les temples et les sanctuaires, qui favorisent les croyances religieuses et administrent des services religieux et des rituels. Cependant, une église officielle étatique incorporée dans l'administration de l'état, en particulier celle prise en charge par les taxes obligatoires, ne serait pas répondre au critère « institutionnellement indépendante du gouvernement » et donc serait exclue du secteur. Il convient de noter que les congrégations religieuses sont différentes des organismes de services religieux affiliés à des domaines tels que la santé, l'éducation et les services sociaux. De même, les organismes de services liés à une église étatique pourraient encore être considérés comme étant dans le secteur sans but lucratif, car ils sont des unités institutionnelles indépendantes et répondent à tous les critères de définition ».

En outre, ces organisations peuvent être regroupées de façon formelle ou informelle en entités plus grandes, telles que des forums, des fédérations, des confédérations et des réseaux.

Organisations non gouvernementales : diversité et défis

Dans cette section, nous allons focaliser sur les organisations dites Organisations Non-Gouvernementales (ONG). Un groupe d'ONG a présenté à la Conférence Internationale du Travail (OIT – été 2012) une déclaration commune. Suite à cette déclaration, la Coalition Mondiale pour des Socles de la Protection Sociale a été créée afin de promouvoir et de se mobiliser pour que les SPS soient mis en œuvre dans le monde entier. Compte tenu du rôle des ONG dans cette initiative, nous allons analyser la façon dont leurs mandats, leurs points forts et leurs stratégies peuvent accompagner cet objectif.

Pour plus d'informations :
http://www.socialprotectionfloorscoalition.org/

LA COALITION MONDIALE POUR DES SOCLES DE LA PROTECTION SOCIALE (CMSP)

La Coalition Mondiale pour des Socles de la Protection Sociale favorise le droit de tous les citoyens d'un pays à la sécurité sociale, abstraction faite des documents exigés. Elle promeuve les socles de la protection sociale comme un moyen essentiel pour atteindre l'objectif social général du programme de développement mondial. La protection sociale est l'un des fondements d'un développement inclusif, équitable et durable. Elle peut aborder simultanément les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et de la préservation des moyens de subsistance. La CMSP compte jusqu'à présent 82 membres et fournit un bon exemple pour la création de réseaux et la défense des socles de la protection sociale au niveau international. Les membres sont convenus des 4 objectifs qui suivent :

- ✓ chercher à influencer les débats internationaux sur le socle de la protection sociale et sensibiliser à la Recommandation de l'OIT, sur la base de la déclaration conjointe présentée à la 101ème Conférence internationale du Travail (En particulier concernant l'agenda des Objectifs du Millénaire pour le Développement, post 2015) ;
- ✓ créer une plate-forme pour des expériences d'apprentissage entre les organisations de la société civile dans le monde entier, en contribuant également au développement d'outils ;
- ✓ collaborer avec des plates-formes et / ou alliances nationales et régionales de protection sociale, si elles existent, en particulier celles dont les efforts cherchent à promouvoir l'adoption des objectifs du SPS ; et,
- ✓ appuyer la constitution des coalitions inclusives, où celles-ci n'existent pas, visant à promouvoir la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des socles de la protection sociale.

Nous pouvons définir davantage les ONG dans la perspective de l'activisme et des idéaux qu'ils aident à promouvoir et qui sont adoptés par leurs membres. Les volontaires et les salariés dans les ONG embrassent leur travail et les défis auxquels ils font face avec un engagement sans égal. Même si, comme c'est le cas dans de nombreux pays, en faisant de la sorte ils pourraient risquer leurs vies.

Du point de vue de leurs membres ou de la vision de leurs créateurs, les ONG sont des arènes nées d'un rêve d'aider à créer un monde meilleur, ou d'un besoin de surmonter une situation pénible et d'être là pour les autres qui se trouvent dans la même situation. Elles cherchent à faciliter l'appréciation de l'expression artistique et culturelle ou de défendre ceux qui ne disposent pas d'une voix ou qui ne peuvent pas argumenter, comme les enfants, les réfugiés, les malades, les exclus, les espèces et les écosystèmes menacés.

Ce sont des organisations dont les membres vivent profondément pour les missions pour lesquelles elles ont été créées, ce qui donnerait des résultats incroyables en comparaison avec les ressources de l'organisation qui sont dans la plupart des cas limitées qualitativement et quantitativement. D'autre part, elles ont un caractère non officiel pour réaliser ces accomplissements, une faiblesse de leur structure organisationnelle et une instabilité de leurs revenus. Ces caractéristiques dissuadent, dans la plupart du temps, les membres de s'engager pour les visions et les stratégies de long terme.

En ce qui concerne l'impact que ces organisations peuvent avoir sur l'établissement des socles de la protection sociale dans leurs pays respectifs, il est essentiel qu'elles travaillent conjointement avec les syndicats. Ceci est d'une grande importance pour plusieurs raisons.

En premier lieu, tout comme les gouvernements et les employeurs, les syndicats font partie du modèle de gouvernance tripartite de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ils apportent leur rôle en tant que représentants de base dans une alliance avec les ONG et ils maintiennent un poids politique avec les gouvernements et avec l'OIT.

PARMI LES ATOUTS DES ONG, IL Y A :

- ✓ la possibilité de connaître en détail les besoins et les attentes précises des communautés qu'elles desservent, en raison des liens étroits qu'elles ont avec elles dans leur travail ;
- ✓ la visibilité à travers les dirigeants qui assumant parfois des rôles héroïques ou inspirant, générant la confiance incitant la société à se rallier autour d'une cause ; et
- ✓ leur capacité d'adaptation à leur environnement.

CERTAINES DE LEURS FAIBLESSES SONT :

- ✓ la prolifération des organisations ayant des objectifs et des structures qui se chevauchent, ce qui provoque une duplication des dépenses et une perte d'efforts et génère la concurrence entre les organisations sur les fonds internationaux ou privés qui sont en diminution constante ;
- ✓ leur insécurité financière, qui place les visions et les stratégies à long terme à risque et met en danger l'indépendance de l'ordre du jour des ONGs vis à vis des intérêts financiers possibles. Cela signifie aussi que le temps et l'énergie sont obligatoirement investis pour la simple survie, souvent au détriment des stratégies visant à obtenir de meilleurs résultats ;
- ✓ l'hétérogénéité des ONGs et la vision de court terme, que beaucoup d'entre elles ont, en particulier celles qui dépendent des financements extérieurs, entravent grandement un attribut essentiel de ces organisations qui devraient lutter pour se développer : à savoir, la capacité de coordonner leur efforts et de coopérer avec une organisation similaire ou complémentaire afin d'avoir un plus grand impact sur les politiques publiques ; et
- ✓ un manque de transparence et d'une véritable représentation dans les cas où les administrateurs ne sont pas élus selon des processus démocratiques et qui fréquemment restent dans des positions de pouvoir trop longtemps, en faisant la promotion de leur intérêts personnels et perdent contacts avec ceux qu'ils prétendent aider.

En second lieu, et en gardant à l'esprit que l'un des outils principaux du SPS est la génération d'un travail décent, les syndicats sont l'allié idéal pour la conception de la formation et l'intégration des programmes pour les personnes en situation d'emploi vulnérable.

Troisièmement, étant donné qu'elles comptent sur les cotisations des membres, les mécanismes de financement des syndicats sont plus stables que ceux des ONG. Cette stabilité financière est une valeur ajoutée dans tout effort coordonné avec les ONG, puisqu'elle aiderait à l'élaboration de stratégies à long terme.

Un programme de travail coordonné entre les ONG et les syndicats pourrait être utile pour :

- ✓ transformer les stratégies de soutien. Celles-ci sont souvent créées en réponse à une crise particulière, seulement pour se positionner comme la seule forme de soutien prévue à plus long terme. De telles stratégies n'ont pas démontré une efficacité à contribuer à la réduction de la pauvreté. Au contraire, elles finissent souvent par reproduire des conditions de dépendance et d'exclusion ;
- ✓ travailler ensemble pour donner la voix et la capacité aux populations les plus vulnérables ;
- ✓ réduire les écarts culturels qui causent l'exclusion, en gardant à l'esprit que l'exclusion n'est pas seulement de nature économique. Comme le souligne Sen (Sen, 2000 : 12) « L'incapacité à se rapporter aux autres ou de prendre part à la vie de la communauté peut directement appauvrir la vie d'une personne » ;
- ✓ gagner en importance dans l'agenda public pour influencer efficacement l'adoption des SPS et la mise en œuvre des politiques visant à la création d'emplois décents ;
- ✓ développer un partenariat durable au fil du temps, afin de surveiller et maintenir l'intégrité des mesures adoptées ;
- ✓ créer des arènes pour les populations vulnérables et de leurs organisations, afin de renforcer les compétences et de fournir l'accès à l'information sur leurs droits, leur offrant ainsi les outils dont ils ont besoin pour participer au dialogue des SPS ;
- ✓ promouvoir l'inclusion des ONG dans les débats nationaux, ce qui augmente leur participation aux processus de prise de décision ;
- ✓ générer des informations fiables qui démontrent la faisabilité des socles de la protection sociale et les stratégies proposées pour créer des emplois décents. (Voir Salcedo Novoa 2014) ;
- ✓ répandre des initiatives novatrices, en particulier celles qui montrent que d'appropriation chez les bénéficiaires est possible, efficace et reproductible.

Y a-t-il un contexte favorable aux organisations de la société civile pour développer leur mission ?

CIVICUS, le Rapport d'État de la Société Civile 2014, comprend trois observations présentant des défis graves sur le plan mondial.

« Les perceptions du gouvernement de la société civile sont un facteur important ici. Les politiques peuvent considérer certains rôles de la société civile comme légitimes, mais pas les autres. Les organismes de bienfaisance et les OSC [Organisation de la Société Civile] qui fournissent des services vitaux, que les gouvernements sont incapables de fournir, sont rarement contestées. Toutefois, lorsque les OSC questionnent les les implications politiques ou entreprennent un plaidoyer pour influencer les actions du gouvernement, elles ont tendance à faire face aux défis de leur légitimité. Lorsque les OSC font entendre leur opposition aux politiques gouvernementales, des accusations d'être partisanes ou d'être des outils d'intérêts personnels ou des gouvernements étrangers ont tendance à s'intensifier et s'accélérer. » (Civicus 2014).

« Si les manifestants dans les différents pays empruntent des tactiques les uns des autres, alors les gouvernements répliquent également les mauvaises pratiques. Une législation répressive est en cours d'être clonée d'un pays à l'autre. En mai 2013, dans son deuxième rapport thématique, le spécial rapporteur de l'ONU Maina Kiai a attiré une attention particulière à une montée d'une législation imitatrice empêchant le financement étranger, soulignant qu'un élément clé du droit à créer des associations est également le droit à rechercher, à recevoir et à utiliser des ressources provenant de sources nationales, étrangères et internationales` ». (Civicus 2014)

Le rapport ajoute :
Le Centre International de Droit des Associations à but non lucratif, « Avec l'arrêt complet du financement étranger, de nombreuses organisations ayant des missions de plaidoyer seront susceptibles de dissolution. » (Civicus 2014)

Nous devons nous rappeler que grâce à leur rôle clé dans le renforcement de la démocratie, les ONG sont incluses dans les traités internationaux, en particulier ceux mis au point par lesNations Unies.

L'Assemblée générale de cet organisme, à travers son Conseil des Droits de l'Homme, a déclaré les droits suivants, qui permettent aux ONG de réaliser leurs activités, comme éléments essentiels de la démocratie :

- ✓ la liberté d'association des organisations ;
- ✓ la liberté d'expression et d'opinion ;
- ✓ la possibilité de participer aux décisions publiques ;
- ✓ le droit de défendre les droits de l'homme ; et
- ✓ la liberté de manifester pacifiquement.

Les ONG les plus avancées et les plus matures jouent un rôle très important en partageant leurs expériences avec les organisations nouvellement créées ou avec des organisations qui représentent des groupes avec moins de visibilité et d'expérience. Apprendre des ONGs expérimentées permettrait aux autres organisations de poursuivre leurs activités sur la base de ces droits.

Rôles clés des organisations de la société civile dans le contexte des socles de la protection sociale : ce qu'il faut faire

Dans cette section, nous allons discuter des rôles clés pour lesquels les ONG doivent développer des compétences, évaluer des alliances et mener des activités qui auront une influence positive sur la réalisation des SPS.

Cependant, avant d'établir des Recommandations de base pour chacune de ces stratégies, nous devons discuter un défi fondamental que les ONGc doivent surmonter si l'on veut qu'elles réussissent dans leurs activités de plaidoyer ou d'impact. C'est le développement et le renforcement des compétences pour établir des unions, des réseaux et des coalitions. Ces compétences leur donneront plus de poids à la fois aux yeux des acteurs qu'ils cherchent à influencer et à ceux de la population en général et sont considérérs comme des pré requis stratégiques pour que les ONGs remplissent avec succès leur rôle dans les processus de mise en œuvre des SPS :

Par exemple, il est possible qu'un dommage durable soit causé et les futures tentatives de créer un système national de protection sociale globale soient menacées ou retardées si les processus devant conduire à des niveaux de protection sociale sont interrompues pour des raisons politiques. Si les promoteurs des politiques d'austérité s'interrogeaient sur le coût abordable des socles de la protection sociale en remettant en question les faits et les analyses à la base du processus de développement des politiques, alors l'ensemble du processus pourrait facilement être paralysé ou déraillé. Les OSC et les syndicats doivent être stratégiquement préparés afin d'anticiper ou de contrer cette situation comme ils doivent être techniquement capables de contredire ce type d' arguments politiques et de tentatives dégradantes pour faire dérailler le processus de développement de la protection sociale.

Les consensus politiques, notamment en ce qui concerne les stratégies à long terme, peuvent être fragiles. Créer des attentes sans capacités ni ressources nécessaires peut porter préjudice à la crédibilité du concept de la protection sociale dans son ensemble. Il est donc important que les OSC et les syndicats maintiennent un consensus de long terme et tiennent à une approche stratégique qui est à la fois durable et exécutoire. Ils doivent également veiller à ce qu'ils aient le mandat politique et le savoir-faire pour accompagner le processus de mise en œuvre à chaque étape.

1. Construction des plates-formes politiques nationales

Un mouvement de préparation crucial est de construire des plates-formes ou des coalitions politiques nationales dans lesquels les OSC, les syndicats et d'autres groupes de pression qui adoptent le même principe peuvent agir à l'unanimité. Un principe essentiel doit dominer « construire et – si cela est possible – ne pas détruire ». Il est toujours plus facile politiquement de construire ou compléter un système national de protection sociale sur la base ou autour des systèmes déjà existants plutôt que d'essayer de créer un système en abolissant les régimes déjà établis. Questionner les systèmes existants à partir desquels certains groupes bénéficient déjà provoquerait toujours la dissidence qui à son tour met en péril le maintien d'un consensus sur un niveau minimum de protection sociale pour tous. Dans un tel cas, il est important de souligner que le SPS est conçu comme une base de départ sur laquelle construire, non pas comme un objectif final. Alors qu'il est important d'examiner les systèmes existants rigoureusement, qui encadrent le socle de la protection sociale en tant que contribution à la cohésion logique entre les programmes qui existent déjà et qui peuvent adoucir toute opposition potentielle par les gouvernements ou les responsables. On pourrait même allier de potentiels alliés syndicaux qui craindraient perdre les niveaux déjà existants de la protection sociale.

ENCADRÉ 3 : ÉTAPES NÉCESSAIRES POUR LA CRÉATION DE RÉSEAUX ET D'ALLIANCES :

- ✓ Discuter l'objectif d'établir un réseau ou une alliance avec un groupe de base de deux ou trois personnes d'organisations autres que la vôtre, en accordant une attention particulière aux avantages et inconvénients de prendre cette mesure. Explorer en détail ce que vous espérez réaliser et comment.
- ✓ Demandez à chaque organisation qui envisage de devenir membre du réseau ou de l'alliance ce qu'elle attend en détail du réseau ou de l'alliance pour aider à atteindre leur objectif. Les membres potentiels devraient être encouragés à être aussi explicites et honnêtes que possible.
- ✓ Chaque organisation doit alors se demander comment elle a l'intention de contribuer au réseau, en fonction des compétences spécifiques et des avantages comparatifs tels que les ressources financières, les compétences de mobilisation, les points forts lors des compagnes de plaidoyer et la documentation, etc.
- ✓ Entreprendre une évaluation rapide des compétences qui sont nécessaires pour le réseau afin d'atteindre ses objectifs. Sur la base de cette évaluation et sur un examen des résultats de l'étape 3 ci-dessus, déterminer les « compétences et les ressources manquantes ». L'acquisition de ce qui manque à travers une nouvelle campagne d'adhésion ou d'un processus de renforcement des capacités devrait être l'un des objectifs du réseau ou de l'alliance.
- ✓ Portez une attention particulière à l'identification des partenaires qui peuvent se compléter les ressources et les capacités les uns des autres, en particulier

- ✓ ceux qui peuvent aider à influencer les « influenceurs » ou les « décideurs ». Assurez-vous que tous les membres potentiels du réseau partagent ouvertement avec les autres leurs « positions non négociables », si celles-ci existent. Par exemple, il est concevable qu'un membre potentiel peut être totalement opposé à la modalité de la protection sociale du transfert monétaire, estimant que cela encourage la « paresse » mais en même temps, il peut soutenir d'autres formes de protection sociale, tels que ceux qui sont décrits comme « réseaux productifs de sécurité ».
- ✓ Mettre en place un mécanisme simple pour quitter l'alliance. Les Membres devraient savoir qu'ils ne doivent pas souscrire à l'adhésion du réseau pour toujours. La flexibilité doit être appliquée quand un ou plusieurs membres décident qu'ils ne veulent pas continuer à faire partie de l'alliance.

Une fois une plate-forme politique est convenue, deux autres activités préparatoires sont indispensables. L'une est stratégique, l'autre est technique.

2. Créer une conscience précoce et une sensibilité politique

La deuxième activité préparatoire cruciale est de créer une conscience précoce et une sensibilité politique chez les décideurs et le public en menant un consensus des OSC/ des syndicats sur les processus politiques existants le plus souvent possible (tels que les dialogues nationaux sur les politiques sociales, par exemple, dans le cadre des réunions régulières des conseils économiques et sociaux nationaux) avant de procéder à un processus officiel pour la création du SPS. L'espace politique peut être créé de nombreuses façons, à savoir la répétition du même message dans de nombreux forums et avenues de différents formes et outils.

3. Le renforcement des capacités des OSC

La troisième activité préparatoire cruciale est d'investir dans les capacités d'analyse technique des OSC et des représentants des syndicats qui participeront à la compagne nationale de sensibilisation nationale et le processus du dialogue.

Il est à signaler qu'exiger plus qu'un rôle symbolique dans le grand processus de la mise en œuvre des politiques sociales, signifie l'acceptation d'une partie de la responsabilité politique et technique pour l'entretien du processus. Ce dernier a son prix qui consiste à investir lourdement dans les propres capacités techniques des OSCs et leur crédibilité. Sans une capacité analytique et politique crédible, les OSC ne seront pas en mesure de jouer un rôle constructif dans le processus.

Nous devons supposer que les ressources d'une organisation ou d'une alliance sont limitées. Donc, il est utile de cartographier les acteurs sociaux qui sont

essentiels à la réalisation des résultats escomptés et d'identifier les stratégies possibles pour les atteindre.

La première et la plus efficace stratégie pour se préparer à influencer les autres est de renforcer les capacités des organisations qui travaillent ensemble sur le projet. Les fonctionnalités clés qui devraient être renforcées comprennent :

- ✓ au niveau personnel : le développement du leadership, des compétences politiques et des outils pour une communication efficace ;
- ✓ au niveau organisationnel : une administration transparente, une systématisation de l'information et des processus, une présentation des rapports financiers, une culture de planification et d'évaluation et le soin et la consolidation de l'image institutionnelle ; et
- ✓ au niveau du réseautage ou la formation des alliances : la consolidation de la confiance, la transparence dans les processus de prise de décision et les compétences de gestion des conflits et le développement des consensus.

Pour **plus de détails** voir chapitre 3

Ces considérations essentielles devraient être incorporées dans une large stratégie de la protection sociale qui est mise au point au début par des coalitions nationales de la société civile et des syndicats. Ce qui suit est une liste de stratégies qui ont démontré leur efficacité pour mettre un sujet sur l'agenda public et pour aider les décideurs à prendre l'itinéraire souhaité.

La génération et la diffusion de l'information

La production et la diffusion de l'information est souvent la tâche fondamentale de l'ONG. Dans le cas spécifique du SPS, elle est doublement importante : d'abord, il est nécessaire d'avoir des données réalistes et fiables sur les objectifs et la stratégie pour atteindre cet objectif. Selon la déclaration de l'OIT sur les SPSs, le pourcentage du PIB nécessaire pour offrir une couverture des prestations minimales de protection sociale dans chaque pays peut être mesuré. Les stratégies pour le changement social ne disposent pas toutes d'un but spécifique et mesurable, comme dans ce cas, ce qui est une grande force du concept des SPSs.

Le deuxième facteur qui rend le concept du SPS doublement important est que les ONG ont souvent des difficultés à coordonner un programme commun dans d'autres domaines d'interaction. Ce qui arrive souvent est que chaque organisation établit des objectifs sur la base plus ou moins d'un diagnostic précis et se met ensuite à établir ses projets.

Bien que deux ou plusieurs organisations puissent viser les mêmes objectifs, sans base commune pour faire leurs diagnostics, ou des moyens unifiés pour atteindre ces objectifs, les efforts déployés par les organisations deviennent dilués. Cela mène les organisations à percevoir leurs efforts comme des gouttes d'eau perdues dans un océan. La capacité de compter sur un ensemble commun coordonné des données

destinées à la réalisation des socles de la protection sociale a le potentiel de fournir aux ONG un point de départ clair pour un programme commun. Les universités et les centres de recherche sont des alliés importants quand il est question de produire des données fiables qui procurent légitimité et cohérence aux propositions des ONG.

Lobbying et pression sociale

Une fois les données fiables et rigoureuses sont produites, il faut les partager avec les décideurs. Développer des contacts informels avec les législateurs et leurs conseillers afin de partager avec eux les données pertinentes est un processus lent et silencieux. Toutefois, il faudra veiller à ce que les besoins des groupes concernés soient portés à l'attention des responsables de l'élaboration des mesures et de l'appui de leur adoption pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Mis à part la production d'informations pertinentes, le lobbying exige le suivi depuis les origines et l'identification des décideurs avec qui prendre contact. C'est important, lorsque le contact avec les membres du Parlement est nécessaire, d'abord pour recueillir des informations sur les législateurs, comme par exemple quels projets législatifs sont présentés par chacun, les comités au sein desquels chacun travaille et ainsi de suite. C'est également important d'identifier la bonne personne à contacter dans chaque institution, à nouer des liens basés sur la confiance et d'être transparent lors de la communication des objectifs en question. Étant donné que cette communication n'est pas toujours réalisée en public, il est important de maintenir la probité de l'organisation ou l'alliance en ayant des témoins présents lors des réunions avec les décideurs et rendre tout accord conclu écrit. De cette façon, les résultats de ces réunions ne peuvent être déformés ou interprétés par d'autres acteurs comme étant manipulateurs ou opaques. Aussi, les remerciements et l'appréciation devraient être rendus publics pour les bons résultats de ces réunions.

Création du matériel éducatif et la recherche d'espace pour renforcer les capacités

Les ONG sont devenues habiles dans ce domaine parce que le matériel éducatif est souvent d'intérêt pour les bailleurs de fonds potentiels qui le considère comme quelque chose de concret qu'ils peuvent supporter. Identifier préalablement et correctement les parties à qui ce matériel est destiné, relève d'une grande importance ici. Les représentants des ONG supposent souvent que la communauté des ONG ensemble possède les mêmes informations que celles qui sont les plus impliquées dans un problème. Ils oublient donc de fournir leurs informations à d'autres ONG- tels que les groupes de quartier, comités d'action de la communauté ou des groupes qui fournissent des services à une catégorie spécifique de la population- de sorte que ces groupes qui soutiennent des stratégies peuvent également être bien informés.

Les journalistes sont un autre public cible que les ONG ne doivent pas perdre de vue

Ils doivent leur fournir du matériel qui est clair, graphique et contient un mélange d'informations consistant, par exemple, en des histoires de la vie réelle, des informations statistiques importantes et des déclarations des dirigeants connus internationalement sur la question. DE telles informations aideront les journalistes à porter ces questions à l'attention de leurs éditeurs et les convaincre de la valeur de la rédaction et de la publication d'articles.

En ce qui concerne la question des SPSs, il est particulièrement pertinent d'éduquer les gens en situations vulnérables sur leurs droits. De cette façon, ces populations peuvent adopter la question et peuvent exprimer leurs réactions aux ONG sur leurs perceptions et leurs attentes sur la base de la réalité vécue.

L'utilisation des médias de masse et des réseaux sociaux

Dans ce domaine, la production préalable des documents d'informations pertinentes est encore une fois d'une valeur particulière. Ces matériels peuvent être adaptés pour atteindre un large public, plaçant ainsi la question à l'ordre du jour public. Aujourd'hui, les réseaux sociaux constituent une arène particulièrement accessible et stratégique, que les organisations peuvent gérer directement, sans avoir à dépendre du fait d'attirer l'attention des médias de masse. En fait, de nos jours la plupart des médias de masse prennent leurs nouvelles des réseaux sociaux !

Campagnes de mobilisation des citoyens et démonstrations publiques

Une attention particulière doit être accordée à cette stratégie qui donne la possibilité aux ONGs de permettre aux citoyens de devenir visibles et de faire entendre leurs voix. D'une part, par la mobilisation, les citoyens ont une arène dans laquelle ils peuvent s'engager pour leurs droits et peuvent publiquement les exercer d'une manière qui va au-delà du vote au moment des élections. D'autre part, dans ces activités les ONG citoyennes peuvent évaluer si leurs objectifs sont compris, validés et partagés par ces citoyens. Cela fournit également une réponse claire aux détracteurs des ONG qui peuvent affirmer que les revendications des ONG ne sont pas représentatives de la population.

Un bon exemple pour un engagement réussi de **la société civile et les syndicats est le Comité d'Action pour la Sécurité Sociale (KAJS)** en Indonésie qui en 2011 (après 18 mois de campagne) a poussé avec succès le gouvernement à la mise en œuvre de la loi sur la sécurité sociale de 2004. (voir, par exemple. : http://fairforall.org/2011/08/15/social-security-comes-a-step-closer-for-millions-of-indonesian-workers/)

La créativité, l'innovation et l'utilisation des réseaux sociaux sont essentiels à cette stratégie. Les célébrités et autres personnalités publiques qui défendent la cause fournissent d'excellentes ressources pour la diffusion de la parole et pour gagner des alliés.

Les activités les plus souvent utilisées par les ONG et les mouvements sociaux sont les suivantes :

- ✓ les manifestations et les protestations dans les lieux publics visibles ;
- ✓ les grèves de la faim ;
- ✓ le boycott des produits ou des services spécifiques ; et
- ✓ les sit-in ou l'occupation des sièges ou des filiales des autorités compétentes.

Bien sûr, et après avoir mentionné dans les paragraphes précédents les tendances mondiales dans les attitudes de certains gouvernements concernant les manifestations de la société civile, il est important d'évaluer la pertinence de la réalisation de ces actions et prendre toutes les mesures que le contexte local exige pour ne pas compromettre l'intégrité des participants. En ce sens, et lorsque les conditions nationales garantissent des droits qui ne sont pas donnés, ce sont particulièrement des situations stratégiques pour placer un examen international sur le pays (en raison d'une réunion internationale, d'une visite importante, d'un événement dans le monde entier), de sorte que le témoignage sert à protéger les participants et les actions pour atteindre un plus grand impact.

Les demandes d'information publique, la participation aux audiences publiques et la présentation des ressources juridiques

Toutes ces stratégies peuvent être déjà prévues par la législation de nombreux pays, mais elles restent en fait une « lettre morte » ou inappliquées. Les ONG doivent donc les ressusciter et créer des situations qui démontrent que ces outils existent. Le succès ou l'échec d'une telle démonstration n'est pas aussi important que de créer une situation qui devient un élément de nouvelles médiatiques ou un outil de lobbying, en particulier en ce qui concerne les législateurs dans les partis de l'opposition.

Toutes les activités ne peuvent être effectuées par l'ONG. Certaines activités nécessitent des ONG avec une spécialisation, celle à laquelle d'autres ONG peuvent se tourner pour générer une action commune. Des exemples de ces activités sont : la publication du nombre de jours qu'il a fallu pour qu'une institution fournisse des documents publics, ou de mener une procédure juridique à l'appui d'un citoyen ou une communauté qui a déposé une plainte.

La contribution des organisations non gouvernementales pour établir des dialogues nationaux sur les socles de la protection sociale

De 2011 à 2013, l'OIT a développé une série d'exercices appelés : le Dialogue National Basé sur l'Evaluation (DNBE) (Schmitt et Chadwick, 2014), en collaboration avec les gouvernements, la société civile et les organisations académiques et les organismes des Nations Unies travaillant sur l'initiative du socle de la protection sociale. Ces exercices ont ouvert la voie à l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer les principales faiblesses et les lacunes dans le système de protection sociale de chaque pays et de faire des Recommandations pour la conception et la mise en œuvre des mesures visant à combler ces lacunes.

D'après le rapport « le Dialogue National Basé sur l'Évaluation de la Protection Sociale : un guide de bonnes pratiques » (Schmitt et De, 2013),
Les exercices du Dialogue National Basé sur l'Evaluation comprennent trois étapes principales :

Etape 1 : Développement de la matrice de diagnostic
Etape 2 : Calcul des coûts des options politiques en utilisant le Protocole d'Evaluation Rapide
Étape 3 : Finalisation et approbation

Pour plus de détails sur le **Dialogue National Basé sur l'Évaluation (DNBE)** voir page 77

ÉTAPE 1 – Développement de la matrice du diagnostic

« Les listes de la matrice d'évaluation servent de références pour décrire et déterminer les plans de protection sociale déjà existants pour chacune des quatre garanties des socles de la protection sociale, identifier les lacunes dans les politiques et les problèmes de mise en œuvre et formuler des Recommandations pour définir ou renforcer le socle de la protection sociale permettant de garantir une couverture minimum pour tous les habitants et les enfants » (Schmitt et autres, 2013 : 31).

L'objectif de ce pas est de répondre, dans un contexte d'ateliers impliquant toutes les parties prenantes, aux questions suivantes :

- ✓ Quelle est la situation de la sécurité sociale dans le pays pour chacune des quatre garanties du SPS (l'accès aux soins de santé, la sécurité du revenu pour les enfants, pour les personnes en âge du travail et pour les personnes âgées) ?
- ✓ Pour chaque garantie, quels sont les différents plans mis en œuvre et prévus ?
- ✓ Pour chaque plan, qui est la population cible ? Quels sont les types de transferts (en espèces, en nature, l'accès aux services) ? Quels sont les niveaux de prestations ?
- ✓ Y a-t-il certaines parties de la population exclue par la loi (les lacunes des politiques) ?
- ✓ Y a-t-il certaines parties de la population exclue dans la pratique (les questions de mise en œuvre liées à des erreurs d'inclusion et d'exclusion, les contraintes budgétaires, ou mauvaise gestion) ?

- ✓ Ce qui pourrait être recommandé pour combler les lacunes des politiques et résoudre les problèmes de mise en œuvre ?

Selon ces auteurs, les Recommandations peuvent être de deux types :

- ✓ Recommandations relatives à l'extension des socles de la protection sociale, tels que couvrir plus de gens ; augmenter les niveaux de prestations non contributives des régimes existants et introduire de nouvelles prestations ou des programmes. Le coût de la mise en œuvre de ces Recommandations peut être évalué en utilisant le modèle PER de l'OIT.
- ✓ Autres Recommandations qui nécessiteront des études approfondies au-delà de l'exercice (DNBE), comme les garanties sociales nouvelles ou étendues obligatoires ou volontaires, les Recommandations relatives aux opérations et à la coordination entre les régimes ou les Recommandations qualitatives.

ÉTAPE 2 – L'établissement des coûts des options politiques à l'aide du modèle du PER

Comme stipule Schmitt et De, « Une fois que les Recommandations ont été transformées en scénarios, sont ensuite estimés les coûts des dispositions de protection sociale proposées et projetées sur une période de dix ans en utilisant le modèle de l'OIT le PER. Cet exercice de calcul des coûts peut servir de base pour les discussions sur la marge fiscale et les réaffectations du solde budgétaire du gouvernement. À son tour, les résultats de l'évaluation des coûts peuvent aider à établir des priorités entre les options possibles de la politique de protection sociale. » (Schmitt et De 2013)

Le modèle du PER (Protocole d'Évaluation Rapide) de l'OIT est un outil Excel qui recueillent des données comme :

- ✓ les projections de la population qui comprennent des données uniques par âge et sexe ;
- ✓ le taux de participation au travail (taux masculins et féminins de la participation au travail par tranche d'âge) ;
- ✓ la population active ;
- ✓ le cadre macroéconomique ;
- ✓ les opérations des administrations publiques.

Pour plus de détails sur le **Protocole d'Évaluation Rapide** (REP) voir page 77

Cette étape exige également que les participants décrivent chaque option politique, choisissent des paramètres détaillés et calculent le coût pour introduire les options stratégiques. L'importance de l'accès à des informations fiables met en évidence la nécessité de ces réunions d'inclure les principaux acteurs sociaux qui peuvent fournir des informations fiables et des capacités techniques de les interpréter de telle sorte que tous les participants puissent s'engager avec égalité des chances.

Les résultats de ces exercices doivent être exprimés en monnaie nationale et en pourcentage du PIB. Les auteurs recommandent la combinaison des forfaits des prestations basses et hautes afin de proposer plusieurs options au gouvernement.

ÉTAPE 3 – Finalisation et approbation

Schmitt et De décrivent cette étape comme le moment où les Recommandations sont partagées avec les représentants des gouvernements, les salariés et les employeurs et les organisations de la société civile ; et une approbation a lieu. Ils stipulent que : « L'approbation technique comprend la confirmation de la description de la situation de la sécurité sociale, la ratification des scénarios proposés et la validation des paramètres et des hypothèses utilisées dans le calcul des coûts. Le processus d'approbation technique peut être assez long et fastidieux étant donné le nombre des acteurs concernés (et en particulier le nombre de ministères concernés : la santé, l'éducation, le travail, les affaires sociales, la planification, les finances, etc.). L'utilisation d'un mécanisme national de coordination permet d'accélérer et de faciliter le processus.

En plus de l'approbation technique, il faut atteindre un appui politique d'une partie au moins des Recommandations proposées dans le rapport. Ceci ne pourra être atteint qu'en communiquant et en plaidant pour les Recommandations au niveau ministériel. Il peut être efficace de suivre une stratégie visant à trouver un allié influent qui plaidera en faveur de ces Recommandations au plus haut niveau » (Schmitt et autres, 2013 : 35).

Pour un **aperçu sur les outils existants**, voir : http://www.socialprotection-floor-gateway.org/24.htm

Comme dans tout processus participatif, le Dialogue National Basé sur l'Évaluation (EBDN) exige certaines garanties pour produire les résultats escomptés, elles peuvent être résumées comme suit :

- ✓ les organisations en charge doivent avoir la crédibilité et la légitimité, faire preuve de diversité dans leurs profils et dégager l'ouverture et la pluralité.
- ✓ les principales parties prenantes devraient être invitées dès le départ, pour se sentir qu'ils font partie de l'initiative et non pas de simples invités.
- ✓ le contexte des Recommandations et des rapports produits est pris en compte dans la conception de la future politique publique et ils devraient être autant que possible, justifiés et convenus dès le départ avec les autorités compétentes.
- ✓ dans chaque pays, en fonction de son contexte, des ateliers préparatoires, du dialogue et des réunions pour produire des rapports finaux doivent prendre le temps et les moyens d'assurer une participation éclairée pour toutes les parties prenantes.

Nous pouvons souligner les capacités que les ONG doivent posséder afin de défendre efficacement leurs valeurs et leurs idéaux au cours de ces réunions :

Les ONG qui assistent à ces dialogues ont la responsabilité d'apporter les voix de ceux appartenant à la société civile et qui sont exclus de telles réunions :

- ✓ les organisations populaires ;
- ✓ les organisations des « peuples autochtones » ;
- ✓ les organisations des quartiers ou des communautés locales ;
- ✓ les groupes nouvellement formés qui travaillent pour des causes émergentes mais qui ne possèdent pas encore la visibilité nécessaire.

A cet effet, il est très important de faire appel à la capacité des ONGs à se connecter entre elles, de venir en aide à leurs populations car ce sont les organisations qui représentent le mieux leurs intérêts et répondent à leurs besoins et d'assurer que ceux qui n'ont pas encore atteint la visibilité peuvent être informées au sujet de ces réunions et la façon de participer. Ainsi, les ONGs participantes dans les dialogues nationaux auront accès à l'information détenue par les organisations populaires et des quartiers, généralement en contact étroit avec les bénéficiaires des programmes de la protection sociale.

Les ONG qui font partie de l'initiative du SPS peuvent organiser des ateliers de renforcement des capacités et produire des matériels simples, graphiques à partager avec les organisations qui n'ont pas généralement un accès aux arènes de la participation mondiale.

Au cours de la phase de diagnostic, les ONGs peuvent jouer un rôle vital en invitant au dialogue les autres acteurs qui n'ont pas des liens avec les autorités organisatrices. Par exemple, certains centres de recherche et d'innovation sociale dans les universités qui ne disposent pas d'objectifs d'influencer la politique publique et donc leurs découvertes et travaux de recherche sont généralement confinés aux milieux académiques ou éducatifs.

Plus les plates-formes ou les arènes collectives des ONGs participantes sont diversifiées, plus les cadres de référence, les définitions et les données recueillies sur le terrain sont variées. Cela peut créer la tâche supplémentaire de remaniement et de redéfinition d'information afin de l'intégrer dans un cadre commun, mais faire garantir ainsi que l'image qui se dégage de la conception est aussi complète que possible.

Par contre, les ONGs doivent être à l'affût des omissions, de la pression ou d'autres irrégularités dans le processus de dialogue et être prêtes à les signaler aux médias et auxréseaux sociaux. Certains de ces aspects seront traités de manière plus approfondie dans le chapitre qui suit de ce manuel.

COMMENT COMMENCER – SENSIBILISATION ET PLAIDOYER

Charles Lwanga-Ntale

Résumé

Le présent chapitre décrit comment les acteurs de la société civile peuvent devenir actifs dans le domaine des socles de la protection sociale, quels pas sont à entreprendre afin de construire des bases solides pour l'engagement et quelles mesures adopter pour établir et mettre en œuvre un dialogue national pour des socles de la protection sociale. Ce chapitre propose également des interventions possibles pour soutenir les processus de SPS. Dès le début, il est important de distinguer le plaidoyer en général du spécifique « plaidoyer politique ». Ce dernier, qui est la principale préoccupation de ce manuel, est le processus délibéré d'influer l'élaboration, la modification, l'altération, la mise en œuvre et / ou le rejet de la politique publique. Dans ce cas, la « politique » est définie comme un plan, un cours d'action ou un ensemble de règlements adoptés par un gouvernement ou une autre institution et qui est conçu pour influencer et déterminer les décisions ou les procédures. « Les politiques publiques » font référence à ces outils et actions adoptés par les gouvernements et qui définissent le cadre dans lequel les acteurs sociaux et d'autres peuvent agir. Dans ce contexte, le plaidoyer implique la transmission des messages qui sont destinés à influencer les actions des décideurs politiques. Les principaux interlocuteurs du plaidoyer au niveau politique se composent généralement des gouvernements locaux, nationaux et régionaux, ainsi que les bailleurs de fonds. Le plaidoyer « centré sur les personnes » et « fondé sur les droits » est une caractéristique des socles de la protection sociale. La première vise à habiliter ceux qui sont marginalisés de parler pour eux-mêmes, alors que le dernier reconnaît que les gens ne sont pas des bénéficiaires passifs à la disposition de l'État. Au contraire, l'État est tenu de garantir la totalité de leurs droits humains, y compris leur droit à la protection sociale, d'une manière transparente et responsable.

Le sens et l'objet de la sensibilisation et du plaidoyer et leurs implications pour des socles de la protection sociale

Le principal objectif de la sensibilisation et du plaidoyer pour le SPS est de promouvoir sa compréhension et son acceptation par le grand public, les organisations de la société civile, les décideurs, les bailleurs de fonds, ainsi que d'autres dirigeants politiques et professionnels techniques. La sensibilisation signifie accroître l'attention portée à une question d'intérêt et, par ce biais, veiller à ce que l'importance d'une telle question soit reconnue. Le plaidoyer, d'autre part, cherche à influencer les autres en utilisant « la persuasion ciblée », le dialogue et la raison pour apporter des changements. L'objectif de la sensibilisation du plaidoyer en concernant le dé-

veloppement social est de persuader de mener des changements dans la politique, la pratique, les systèmes ou les structures en ce qui concerne l'adoption du SPS. Cela signifie établir ou apporter des changements aux politiques qui favorisent la protection sociale, en particulier pour les pauvres et les vulnérables. Ainsi, le but principal de la sensibilisation et du plaidoyer en développement social est de changer les politiques, les positions ou les actions. En rendant une question de plaidoyer – comme celle d'élever le niveau d'adoption des socles de la protection sociale- connue et acceptée, des opportunités se présentent pour réformer les politiques ou influencer leur façon de mise en œuvre. De ce fait, la logique sous-jacente à la plus part des processus de plaidoyer est « la persuasion ciblée », ce qui signifie que des efforts définis de sensibilisation et de plaidoyer, mettant l'accent notamment sur des catégories spécifiques de décideurs politiques ou du public, et dont les messages doivent être emballés de manière à être les plus pertinents pour ces cibles.

La logique de la sensibilisation et du plaidoyer concernant la protection sociale :

La nécessité pour les socles de la protection sociale est motivée par deux facteurs principaux : premièrement la pauvreté et la vulnérabilité qui empêchent une grande partie de la population d'accéder, ou de bénéficier d'interventions de développement généralisées. Deuxièmement, l'absence de programmes et d'outils appropriés qui réduisent les impacts du risque et de la vulnérabilité. D'autres raisons de proposer l'adoption des socles de la protection sociale comprennent la sous-alimentation et la malnutrition, l'accès limité à la santé et à l'éducation en plus de la voix et de l'influence limitées. Ainsi, il est important pour les organisations de la société civile qui travaillent sur la protection sociale, en particulier sur les socles de la protection sociale, d'avoir la sensibilisation et le plaidoyer au cœur de leurs programmes.

Quelles sont les interventions de développement généralisée ?
Les interventions de développement généralisées sont les programmes de développement qui sont conçus et livrés avec l'hypothèse que toute (ou la majorité) de la population en bénéficiera automatiquement. Par exemple, quand un programme d'éducation primaire est établi dans une situation donnée d'un pays, l'hypothèse courante est que la plupart ou la totalité des élèves en âge d'aller à l'école primaire seront en mesure d'accéder à un tel programme. Cependant, dans la réalité, de nombreux élèves peuvent ne pas bénéficier du programme, par exemple, soit ils ne peuvent pas se permettre de payer le matériel scolaire, acheter un uniforme ou trouver de la nourriture à manger pendant le temps scolaire. La fourniture d'un programme d'éducation « grand public » comme celui-ci aurait donc besoin d'être renforcé par un mécanisme de protection sociale telle que l'alimentation scolaire.

Lectures complémentaires :
Cichon / Behrendt / Wodzak : L'Initiative pour le socle de la protection sociale des Nations Unies Turning the Tide à la Conférence de l'OIT 2011, Friedrich-Ebert-Stiftung (Ed.), Berlin 2011

Cependant, il y a aussi d'autres raisons pour la sensibilisation et le plaidoyer. Premièrement, parce que le concept des « socles de la protection sociale » est relativement nouveau, il doit être clarifié et rendu plus visible pour qu'il reçoive l'attention qu'il mérite parmi les décideurs politiques. Le soutien de la cause du SPS ou de l'organisation d'une discussion sur les questions de la protection sociale, aident à mettre une pression indirecte sur les décideurs politiques afin qu'ils abordent le risque, la vulnérabilité et la pauvreté et donner à ces sujets l'attention et les ressources adéquates. Deuxièmement, même au sein de ceux qui sont familiers avec le concept, plusieurs ne sont pas encore convaincus que les SPSs sont la bonne façon pour surmonter les multiples défis posés par la pauvreté persistante et la vulnérabilité. À moins que ces sceptiques soient ciblés avec des arguments convaincants, ils pourraient faire obstacle à l'assimilation efficace de la protection sociale dans l'avenir. Troisièmement, les efforts précédents pour atteindre les objectifs de la protection sociale par le biais « des initiatives de coulisses » ou par des arguments techniques n'ont pas encore produit de changement notable. Cela mène à penser qu'il existe un besoin d'initiatives qui soient basées sur un plaidoyer plus visible. Afin de relever ces défis, le plaidoyer doit se produire à différents niveaux qui se nourrissent des objectifs des SPSs de représenter, promouvoir et donner de la visibilité à la protection sociale aux niveaux sous-national, national et mondial. Cela inclut d'influencer le programme de la protection sociale en identifiant des questions critiques, en développant et en préconisant des solutions et en positionnant le socle de la protection sociale comme un mécanisme important pour satisfaire les besoins essentiels et la création des bases pour des partenariats plus efficaces.

Le paysage du plaidoyer, les processus et les étapes clés pour les SPS

Le processus du plaidoyer peut être divisé en quatre grandes séquences. La première est de prendre une décision de s'engager dans le plaidoyer pour des socles de la protection sociale. Cette étape pourrait également inclure le développement d'une bonne compréhension de la signification des SPSs. La deuxième étape du processus concerne l'analyse et la construction de la base de données probantes pour des socles de la protection sociale, tandis que la troisième est la mise en réseau, la communication et l'engagement. L'étape finale est le suivi et l'évaluation de l'impact des socles de la protection sociale. Il convient de noter qu'il peut y avoir des cas où ces mesures ne sont pas toujours suivies dans le même ordre logique ou elles peuvent être de nature interactive de ce fait l'une peut précéder l'autre et vis versa. Ces étapes ont été divisées en 7 étapes principales illustrées dans la figure 4 qui suit.

Figure 4 : Étapes du processus du plaidoyer

Développer une compréhension commune de la question et convenir de l'objectif du plaidoyer

La première étape vers un plaidoyer efficace pour la protection sociale est d'avoir une compréhension commune et bien fondée de la question traitée parmi un large éventail de parties prenantes, en particulier les groupes pour lesquels le plaidoyer est en cours d'être entrepris. Dans la plupart des pays, en particulier ceux en développement, l'intérêt en matière de la protection sociale découle dans une large mesure de la résurgence des crises économiques, de nouvelles formes de risques, d'une vulnérabilité croissante et de l'absence de réponses appropriées. Au niveau local, national et à d'autres niveaux, l'insécurité sociale et économique est le résultat de l'incapacité des individus à subvenir aux besoins vitaux, de l'augmentation de l'inégalité, d'un environnement économique de plus en plus libéralisé et de la transition démographique mondiale qui implique des changements à long terme dans les rapports de dépendance. (Conway et Foster, 2001).

Ce problème est souvent aggravé par un excès de différentes interventions de protection sociale menées en tant que projets pilotes.

Cependant, pour que le plaidoyer réussisse, des informations sur la justification des socles de la protection sociale ont besoin d'être obtenues à partir des électeurs eux-mêmes, à savoir ceux qui sont touchés par le problème. En effet, les décideurs et les responsables élus en particulier, sont intéressés par les opinions de leurs électeurs en ce qui concerne un problème donné. De cette façon, le plaidoyer devrait aider à fournir des indications sur les conséquences de négliger une question ou ne pas faire entendre les voix des électeurs auprès des décideurs politiques pour explorer les politiques qui fonctionneraient le mieux pour résoudre ces problèmes.

Afin de mieux comprendre la nature du problème, on peut aussi retracer l'expérience des autres institutions. L'OIT, par exemple, a adopté une convention technique en 1970 concernant la fixation des salaires minimums, avec la référence spéciale aux pays en développement (qui est entré en vigueur le 29 Avril 1972). Chaque membre ratifiant de d'organisation s'est engagé à établir un système de salaire minimum[13]. De même, l'OIT et l'OMS soulignent l'importance des exigences telles que les services essentiels – qui visent à assurer la disponibilité, la continuité et l'accès aux services publics tels que l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation et le soutien du travail social axé sur la famille et les transferts sociaux – un ensemble basique de transferts sociaux essentiels, en espèces et en nature, versés aux pauvres et aux vulnérables pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, assurer la sécurité du revenu minimum et l'accès aux services essentiels, y compris l'éducation et les soins de santé. (OIT et l'OMS, 2009) Toutes ces exigences sont essentielles pour que les SPS soient efficaces.

ENCADRÉ 4 : ÉTUDE DE CAS – L'ÉVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE EN BOLIVIE

Les politiques de protection sociale en Bolivie, visant à gérer les risques et la vulnérabilité, ont gagné en importance dans le pays au cours des deux dernières décennies. Ceci est en partie le résultat de plusieurs années de travail de plaidoyer des ONGs et des militants. Entre les années 1991 et 2001, les réformes dans les secteurs clés de l'éducation, de la santé, des pensions et de la décentralisation de l'État ont été activement mis en œuvre, ce qui a conduit à l'augmentation des investissements dans l'éducation, la santé et les services d'assainissement de base.

Les principales composantes de l'approche du pays pour la protection sociale

(a) Les politiques qui visent à rendre les principaux services publics accessibles et universels. Dans le cadre de cet effort, le Fonds d'Investissement Social (Fondo de Inversión Social, FIS) a été créé en 1991 pour améliorer la couverture et la qualité de la santé, de l'éducation et des services d'assainissement de base.

13 http://www.ilo.org/dyn/normlex/

(b) l'Assurance Nationale de la Mère et de l'Enfant (Seguro Nacional de Maternidad y Niñez) a été créée par le décret suprême en 1996 et vise à donner des soins médicaux aux mères et aux enfants de moins de 5 ans. Cette assurance a été remplacée par l'assurance de base de la santé (Seguro Básico de Salud) en 1998, avec une couverture plus large (à savoir atteindre plus de personnes) ;
(c) Mise en œuvre d'un système de capitalisation individuelle pour financer la sécurité sociale. Ceci a été réalisé grâce à la réforme des retraites de 1996, qui a pleinement remplacé le système traditionnel de « régime de retraite par répartition », et pat l'octroi d'une allocation universelle pour les personnes âgées, créée en 1997 dans le cadre de la réforme de la pension et de la capitalisation (Bono Solidario, Bonosol).

Au cours de la période 2002 – 2004, la protection sociale a été pleinement intégrée dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Bolivie (Estrategia Boliviana de Reducción de la Pobreza, EBRP), qui avait pour but d'accroître la sécurité et la protection des pauvres. Plus précisément, en 2004, un réseau de protection sociale (Red de Protección Social, RPS) a été créé pour diriger la mise en œuvre des programmes et des projets pour les plus pauvres et pour promouvoir la collaboration et la coordination des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Cet arrangement avait trois composantes principales, à savoir :

1. L'assurance Publique Maternelle et Infantile (Seguro Universal Materno Infantil, SUMI), de 2002, qui a remplacé l'Assurance Nationale de la Mère et de l'Enfant ;
2. Le Plan National d'Urgence pour l'Emploi (Plan Nacional de Empleo y de Émergence, PLANE), qui a généré des emplois temporaires pour les chômeurs au cours de la période allant de 2001 à 2006 et a été financé conjointement par des ressources internes et externes ; et,
3. Le Programme de Lutte contre la Pauvreté et le Soutien de l'Investissement Social (Programa contra la Pobreza y Apoyo a la Inversión Social, PROPAIS) qui a cherché à financer les petites infrastructures et projets communautaires de main-d'œuvre dans les municipalités les plus pauvres du pays.

Plus tard, en 2009, l'organisation Oxfam a mené un effort de protection sociale dans tout le pays (La plate forme des organisations sociales contre le changement climatique) ce qui a conduit à une augmentation de la demande pour un régime d'assurance agricole pour diminuer les risques climatiques. Elle a également poussé à l'élaboration d'une politique d'assurance agricole universelle, bénéficiant de près d'un million de personnes.

L'expérience de la Bolivie est un bon exemple de ce qui peut être réalisé quand un gouvernement se charge de la promotion de la protection sociale. Il révèle aussi l'importance de la participation d'un grand nombre de parties prenantes, du renforcement des capacités et de faire usage des connaissances locales et mondiales.

La première leçon ici est que, en s'engageant dans le plaidoyer et le dialogue à la fois au niveau du gouvernement et de la société civile a un impact plus grand. Une autre leçon est que la réussite est garantie si une institution crédible se charge de faciliter les processus du plaidoyer à condition qu'elle soit capable de mettre la lumière sur la cause du plaidoyer.

Construire une base pour le plaidoyer

Les bons actes sont parmi les piliers les plus importants pour le succès de la création d'une sensibilisation à la protection sociale ou de plaidoyer. Les faits qui soutiennent les socles de la protection sociale proviennent généralement des données ou des recherches qui devraient être liés à la raison de la protection sociale – résoudre les risques, la vulnérabilité et la pauvreté. Les données ou les recherches doivent être traduits en informations et messages et doivent être présentés dans des formats que les décideurs peuvent comprendre et utiliser. De cette façon, les faits peuvent être utilisés pour « parler » la langue des décideurs, de la communauté des dirigeants, des militants, du public et les médias.

Les étapes pour avoir l'appui au plaidoyer en faveur de la protection sociale

- ✓ D'abord, déterminer ce qui motive les décideurs politiques ou le public cible du plaidoyer de la protection sociale. Pour ce faire, vous devriez évaluer ce que le public est susceptible de gagner du plaidoyer proposé. Par exemple, votre public du plaidoyer peut être intéressé par la promotion d'un accès plus large à l'enseignement primaire et votre recherche peut avoir révélé que le manque de repas scolaires est l'un des principaux obstacles à la réalisation de cet objectif. La présentation des repas scolaires, un outil clé de la protection sociale, peut à cet égard être acceptée par le public comme un outil pour favoriser l'augmentation des inscriptions des élèves et donc l'acceptation de l'enseignement primaire.
- ✓ Identifier les incitations pour les décideurs politiques et d'autres publics pour attirer leur attention sur la protection sociale comme un bouclier contre la pauvreté.
- ✓ Identifier les données et les faits qui peuvent être utilisés pour soutenir vos arguments et, grâce à une analyse plus approfondie, convertir les données et les faits en des informations faciles à comprendre, en vous assurant que vous construisez une bonne « histoire » de l'information.
- ✓ Identifier l'alignement potentiel entre ce qui motive et mobilise le public cible et les objectifs du plaidoyer.

ENCADRÉ 5 : ÉTUDE DE CAS – PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PROTECTION SOCIALE BASÉE SUR DES PREUVES EN OUGANDA

Au début des années 2000, l'émergence du plaidoyer en faveur de la protection sociale en Ouganda a été fondée sur l'analyse rigoureuse de la pauvreté et de la vulnérabilité avec les aspects sociaux et spatiaux de prédisposition, qui font référence respectivement aux « groupes vulnérables » et « la situation géographique » des pauvres, agissant comme un point d'entrée de la compréhension de la diversité de la pauvreté et les besoins variés en matière de protection sociale. Plus tard en 2007, dans le cadre du processus de la conception du Transfert Monétaire Pilote au niveau national, une évaluation de la pauvreté et de la vulnérabilité a fourni les éléments de preuve qui justifient la construction de la protection sociale.

Par la suite, les réseaux d'organisations de la société civile, tels que la Plate-forme Ougandaise pour la Protection Sociale et les organisations membres ont collaboré avec les cellules de réflexion et d'autres institutions de recherche pour effectuer des recherches et des preuves de l'utilité des interventions de la protection sociale.

Pour plus **d'exemples de meilleures pratiques** et des conseils utiles de l'engagement des OSC pour les SPS, voir : *Protection sociale pour tous- un guide d'action*, publié par Solidar and the Global Network, Bruxelles 2012

Comme déjà souligné, les données auront plus de sens et ne feront que contribuer à influencer le débat politique si elles sont traduites en informations et en messages compréhensibles. Les militants à l'échelle politique devraient garder à l'esprit que les décideurs ne fondent pas toujours leurs décisions sur des données objectives ou de bonne recherche uniquement. En effet, pour eux, la sélection d'une option politique au lieu d'une autre implique également la négociation entre les différents acteurs. Et pourtant, sans informations et analyses utiles, le plaidoyer politique reste très difficile.

Comprendre et cartographier le processus de prise de décision

En tant que militant du SPS, vous devez vous assurer que vous avez une bonne compréhension du processus de prise de décision que vous essayez d'influencer. Plus vous connaissez le processus, plus vous auriez une vision sur la meilleure façon de convaincre les décideurs politiques. Il est important de vous familiariser avec : (a) les règles et les procédures formelles du processus de prise de décision comme indiqué par la loi ; et (b) « les pratiques officieuses », les plans d'actions informels ou autres qui existent entièrement à l'extérieur du processus officiel.

L'encadré 6 ci-dessous décrit les étapes qui peuvent être utilisées dans le développement de la compréhension du processus de la politique de la protection sociale :

ENCADRÉ 6 : LES ÉTAPES NÉCESSAIRES POUR COMPRENDRE LE PROCESSUS DE LA POLITIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE

- ✓ Identifier l'(les) institution(s) ou les entités qui élaborent les politiques qui devraient être impliquées pour prendre la décision que vous essayez d'influencer (l'adoption de la protection sociale). Identifier qui d'entre elles sont des « institutions qui recommandent uniquement » et quelles sont celles qui prennent la décision finale (noter ici que, dans la plupart des pays, les décisions clés ont tendance à se trouver entre les mains des ministères responsables des Finances ; du Développement Social et des Services Sociaux).
- ✓ Clarifier le processus adopté par l'institution en charge de la de prise de décision. S'assurer que chaque étape (et ce qu'elle comprend) est clair pour vous. Faire en sorte que le temps et le calendrier des décisions initiales pour chacune des étapes soientt également clairs.
- ✓ Renseignez-vous sur le fonctionnement informel ou « les pratiques des coulisses » pour le processus de prise de décision.
- ✓ Identifier les principaux décideurs à chaque étape et la base qu'ils utilisent pour prendre des décisions.
- ✓ Identifier les étapes qui : (a) sont ouvertes aux participations extérieures ; (b) qui constituent des étapes du processus défini que vous pouvez influencer ; et (d) les procédés préférés pour influencer chacune des étapes.

Identifier le public cible et la planification des étapes du plaidoyer

Après l'identification des obstacles d'action et le choix d'un objectif de plaidoyer, l'étape suivante consiste (pour le militant) à renforcer le soutien pour transformer l'objectif en réalité. Pour cela, il faut identifier le public qui devra être convaincu de prendre des mesures et d'aider pour atteindre l'objectif du plaidoyer. Ce processus implique la détermination de ce que le public connaît et comment il se sent au sujet de défendre les objectifs. Il est important également, de comprendre les attitudes, les normes et les règles informelles qui régissent le publoc. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles, dès le début, les publics cibles du plaidoyer du SPS doivent être identifiés. Tout d'abord, il est important de comprendre d'où proviennent les motivations de la politique de la protection sociale et l'identité des parties concernées. Un examen rapide des parties prenantes démontre qu'une grande partie du programme actuel de la protection sociale est conçue et financée par des acteurs externes. Ceci comprend les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les ONGs internationales, les universitaires et les consultants. Par contre, les acteurs nationaux, y compris les gouvernements, les organisations locales de la société civile, les groupes des citoyens et d'autres acteurs locaux jouent un rôle limité dans l'élaboration de la politique de la protection sociale. En conséquence, les acteurs nationaux trouvent des difficultés à s'approprier les politiques voir même à se senrir redevables par rapport à leur livrable et ses impacts.. De ce fait, il y a une lente assimilation des politiques et la pérennité financière des programmes sociaux est affectée négativement.

Un élément essentiel dans le succès de tout effort de plaidoyer est une compréhension approfondie des possibilités qui existent pour influencer le processus politique à l'échelle sous-nationale, nationale, régionale ou internationale. Cette compréhension permet à ceux qui entreprennent le plaidoyer de savoir comment le processus politique œuvre, qui est impliqué dans la prise de décision et les attentes raisonnables de l'engagement avec eux.

Rappelez-vous que l'élaboration des politiques – un plan d'action face à un problème ou un sujet de préoccupation – se produit au sein d'un réseau complexe de forces qui interagissent. Elle implique de multiples sources d'informations et de connaissances, des relations complexes de pouvoir, des croyances et des arrangements institutionnels variables. Ces facteurs affectent trois processus clés. La première a trait à « la reconnaissance du problème ». Ici le groupe du plaidoyer reconnaît l'existence d'un problème particulier, par exemple une absence de mécanismes pour protéger les pauvres de sombrer dans la pauvreté. Le second concerne la formulation et l'affinement des propositions politiques. Le troisième processus, d'autre part, se rapporte à l'environnement dans lequel le changement de la politique doit se produire. Dans ce dernier cas, c'est à dire l'environnement politique, le plaidoyer peut bénéficier de l'utilisation d'une combinaison de faits, d'analyse et de persuasion. Comme il se peut pour d'autres positions et / ou conclusions de les conclure par les arrangements, le vote ou le report des décisions. En ce qui concerne la pauvreté, le risque et la vulnérabilité, il peut ne pas être facile de déterminer les processus par lesquels un pays élabore et met en œuvre des politiques de protection sociale, en particulier si le processus de prise de décision du gouvernement est complexe ou en transition d'un mode descendant à un autre plus décentralisé. Il est important, toutefois, d'identifier aussi précisément que possible les différents facteurs qui influencent l'élaboration des décisions politiques afin que les stratégies appropriées puissent être adoptées pour créer un impact sur le processus d'élaboration des politiques.

ENCADRÉ 7 : LES ÉTAPES NÉCESSAIRES POUR IDENTIFIER LA CATÉGORIE CIBLÉE ET LE PROCESSUS DE PLAIDOYER

- ✓ Entamez une recherche sur le public cible du plaidoyer proposé pour détecter leurs connaissances, leurs attitudes et leurs croyances. Commencez par segmenter (classifier) les décideurs, les dirigeants influents, les ONGs ou les associations professionnelles. A la fin de cette étape, vous aurez des sous-groupes présentant des caractéristiques similaires.
- ✓ Séparez les publics en sous-groupes « primaires » et « secondaires ». Le principal public comprendra les décideurs qui ont le pouvoir direct d'affecter le résultat du SPS. le public secondaire est composé des individus et des groupes qui peuvent influencer les décideurs du SPS (ou public primaire).
- ✓ Les opinions et les actions de ces personnes influentes sont importantes à la ré-

alisation de l'objectif du plaidoyer dans la mesure où elles affectent les opinions et les actions des décideurs. Certains membres d'un public primaire peuvent être aussi un public secondaire si elles peuvent influencer d'autres décideurs. Par exemple, le Ministre de la Politique Sociale et le Ministre des Finances et de la Planification pourraient influencer les opinions l' un de l'autre, et dans ce cas, ils peuvent aussi bien être considérés comme un public primaire (cibles).

✓ Faire une cartographie des différents publics du plaidoyer que vous envisagez d'engager.

Tableau 1 : Développer une carte du groupe de plaidoyer- un exemple

L'OBJECTIF DU PLAIDOYER : ADOPTER UNE POLITIQUE QUI RÉUNIT TOUS LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE SOUS UN MÊME TOIT			
Le public cible initial	**La connaissance du public à propos de la question / objectif**	**Les croyances des interlocuteurs et leurs attitudes vis-à-vis de la question / objectif**	**Les questions qui intéressent le public (elles peuvent ne pas être liées à votre cause)**
Ministre des Finances et de la Planification	Ne sait pas grand-chose à propos de la protection sociale	La protection sociale est un gaspillage des maigres ressources qui pourraient être investies dans des activités productives	Augmentation de la productivité agricole, les investissements étrangers directs, élargir la base d'imposition
Ministre du Genre, du Travail et du Développement Social	Connaît les inefficacités survenues dues au manque de la coordination lors de la mise en œuvre de plusieurs projets de protection sociale	Ne considère pas que la coordination des projets de protection sociale soit une priorité assez importante	Augmentation du financement pour le secteur social
Groupes de plaidoyer de la société civile	Connaît la valeur ajoutée et les économies potentielles qui pourraient être réalisées si les programmes de protection sociale sont mieux coordonnés	Estime que les multiples projets de la protection sociale actuels ne sont que des projets politiques conçus pour répondre une catégorie spécifique des électeurs	Développer et améliorer la qualité pour les pauvres
Les journaux nationaux	Besoin de recherche	Besoin de recherche	Élections et scandales politiques

Le tableau 1 ci-dessus est un exemple d'une carte d'interlocuteurs non publiée développée par l'organisation « Development Research and Training »,. C'est un membre clé de la plateforme de la société civile pour la protection sociale en Ouganda qui visait l'adoption d'une politique pour rassembler les programmes de protection sociale dans le pays sous un même toit.

Construction des alliances et des réseaux

Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles la construction de réseaux et d'alliances est crucial pour le succès des compagnes du plaidoyer établies par les organisations de la société civile (OSC) en matière de protection sociale. Tout d'abord, les organisations du plaidoyer (ou les responsables politiques) ont, parfois, elles même une compréhension limitée du concept de la protection sociale. À cet égard, les réseaux et les alliances sont utiles pour (a) la construction d'un ensemble important d'organisations qui connaissent bien le concept ; (B) l'accès à des idées et des informations ; et (c) profiter du pouvoir du nombre. Cela implique également de profiter du fait que les décideurs préfèrent s'adresser à plusieurs OSC en même temps plutôt que de traiter avec chacune individuellement. Les réseaux et les alliances sont très efficaces dans la construction d'une action collective et d'une voix commune, la promotion de la collaboration et de la coordination à différents niveaux, la réunion d'un large éventail de parties prenantes pour une cause commune, le partage d'informations et de connaissances, l'apprentissage de l'autre et le renforcement des relations et de l'engagement entre les OSC.

Avant d'envisager l'établissement d'un réseau ou d'une alliance, vous devriez prendre un certain temps pour la planification ;er ce en commençant par clarifier pourquoi vous voulez travailler avec les autres. Rappelez-vous que si vous ne disposez pas de clarté sur quoi, pourquoi, comment, quand et avec qui vous voulez travailler, il serait difficile pour les autres de croire en ce que vous leur demandez d'y participer.

Il est également préférable de commencer avec un petit groupe de base et de l'étendre progressivement. De même, réfléchissez bien sur la raison pour laquelle vous avez besoin des réseaux ou des alliances. Par exemple, est-elle pour l'accès à l'information à travers la mise en réseau ? Avez-vous besoin de coordonner avec les autres pour planifier un ensemble d'activités pour plus d'impact ? Vous cherchez une coopération étroite par laquelle les alliés mettent en commun une partie de leurs ressources et partagent leur travail en se basant sur une plate-forme commune de la campagne ?

Il est important que toutes les parties concernées soient d'accord sur le degré d'engagement nécessaire pour que les attentes des partenaires soient homogènes (voir les étapes sur la construction d'alliances dans le chapitre 2).

ENCADRÉ 8 : EXEMPLE D'UN RÉSEAU DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA PROTECTION SOCIALE AU NIVEAU CONTINENTAL

La Plateforme pour la Protection Sociale en Afrique (PPSA) est un réseau panafricain des individus et des organisations engagées dans la promotion et le renforcement du contrat social entre l'État et les citoyens. Il a été établi en 2008 avec le but de : (a) soutenir la création des plates-formes des organisations de la société civile en matière de la protection sociale ; (B) collaborer avec les OSC afin d'élaborer les recherches pour prouver la réussite des programmes de la protection sociale et le partage des bonnes pratiques ; (C) encourager les ONG populaires à demander la protection sociale à partir de la base ; (D) travailler avec les organisations régionales et continentales telles que l'Union Africaine, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et les Commissions Economiques Régionales (CER) afin d'avancer l'agenda de la protection sociale ; (E) rechercher des engagements de collaboration avec les gouvernements afin de partager les expériences et les connaissances sur la protection sociale ; et (f) travailler avec d'autres parties prenantes au niveau mondial pour accroître les ressources afin de soutenir les programmes de la protection sociale. La PPSA existe pour créer des partenariats avec la société civile et d'autres organisations pour s'engager avec les gouvernements, les organismes régionaux et continentaux et les Agences Internationales de Développement (AID) pour développer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes novateurs de la protection sociale afin de créer une différence dans la vie des gens en Afrique.

Développer et transmettre les messages politiques

Après l'élaboration d'une carte d'audience pour le plaidoyer du SPS, l'étape suivante consiste à élaborer et délivrer des messages politiques qui sont appropriés pour chaque public. Un message devrait inclure : (a) une déclaration clé, (b) la preuve qui a été présentée, (c) un exemple, (d) un objectif et (e) l'action souhaitée. La déclaration clé est l'idée centrale dans le message, ou une analyse de la cause du problème. La déclaration indique : (i) pourquoi le changement est important ; et (ii) les éléments de preuve sur lesquels l'analyse est basée. En même temps, l'exemple ajoute une dimension pratique lors de la communication du message alors que l'objectif met en évidence ce que le militant veut atteindre (à savoir le résultat ultime de l'effort du plaidoyer).

En plus, une formule ou un mécanisme approprié doivent être mis au point pour délivrer les messages choisis. L'objectif ici est d'adapter les messages en un contenu et formats qui laissent le maximum d'impact. Il est essentiel que le message développé soit un exposé concis et convaincant sur l'objectif du plaidoyer qui consiste à adopter les SPS. Étant donné que l'objectif sous-jacent du message est de créer une action, le message devrait également inclure l'action spécifique que

le public cible devrait prendre. Dans le cas présent c'est l'adoption du SPS comme une base fondamentale pour la politique de développement d'un pays donné.

ENCADRÉ 9 : LES ÉTAPES NÉCESSAIRES POUR ÉLABORER ET DIFFUSER DES MESSAGES POLITIQUES

- ✓ **Clarifiez vos idées :** Remuez-vous les méninges sur les idées que vous voulez transmettre à votre auditoire. Utilisez ces idées et toute autre information que vous pourrez avoir pour développer des arguments que vous allez utiliser pour convaincre vos interlocuteurs. Le message doit tenter de répondre aux questions suivantes :
  - ✓ Ce que vous voulez atteindre précisément en engageant un plaidoyer en faveur du SPS ? Qu'en est-il pour le plaidoyer en faveur des SPS ?
  - ✓ Quels sont les résultats positifs de prendre le genre d'actions que vous proposez et / ou quelles sont les conséquences négatives de l'inaction ?
  - ✓ Comment pensez-vous atteindre votre objectif du plaidoyer ?
  - ✓ Quelles mesures voulez-vous que le public prenne ?
- ✓ **Choisissez vos mots :** Choisissez soigneusement les mots que vous prévoyez utiliser pour transmettre votre message à l'auditoire. Ils doivent être clairs et efficaces. Veillez à ne pas utiliser un langage offensant ou menaçant, et éviter l'utilisation du jargon. S'il vous plaît rappelez-vous que, parfois, ce qui n'est pas dit livre un message plus puissant de ce qui est dit.
- ✓ **Choisissez un messager approprié :** Identifiez une personne appropriée ou un groupe de personnes pour livrer votre message. La personne qui délivre votre message (Messager) doit être crédible pour le public. Cependant, un bon message ne convaincra probablement pas le public si le messager n'est pas crédible..
- ✓ **Décidez d'un format et d'un calendrier approprié pour la livraison du message :** Décidez quel format serait plus efficace ou livrant le maximum. Le choix d'une méthode dépendra du type d'audience du plaidoyer et le niveau de sophistication demandée. Par exemple, un ministre du gouvernement pourrait préférer avoir une réunion programmée suivie par une lettre. D'autre part une Commission Parlementaire peut obtenir plus de valeur à partir d'un aperçu des politiques qui pourrait être expliqué dans une présentation ciblée. Plus loin, le lieu d'une réunion ou le moment du message sont également importants.

Évaluer les progrès et les réalisations

Étant donné que l'objectif principal des socles de la protection sociale est d'améliorer la qualité de vie, l'évaluation des progrès devrait se concentrer sur l'estimation de l'accomplissement de cet objectif.

Afin d'être en mesure d'évaluer correctement si des progrès sont réalisés, l'évaluation devrait être prévue au début du processus du plaidoyer – à commencer par la conceptualisation et le développement de la stratégie du plaidoyer. Il convient de noter, particulièrement, que le suivi et l'évaluation (S & E) pour le plaidoyer se distinguent par des éléments tels que les délais, les stratégies et les étapes. En outre, certains acteurs du plaidoyer en faveur des SPS peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif du plaidoyer tandis que d'autres peuvent être la raison principale pour les changements qui se produisent.

ENCADRÉ 10 : ÉTAPES CLÉS POUR L'ÉLABORATION D'UN CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION POUR LE PLAIDOYER EN FAVEUR DU SPS :

- ✓ D'abord, identifier les utilisateurs des'informations qui vont être générées par le cadre du S & E et comment ces personnes ou institutions ont l'intention d'utiliser ces informations. Garder à l'esprit que l'information générée par le cadre du S & E lui-même pourrait être utilisée également directement dans le processus du plaidoyer. Par exemple, si le processus de suivi et d'évaluation a révélé que les assistants de recherche des principaux décideurs politiques sont les personnes qui ont le plus d'influence sur les décisions des politiciens, alors il serait prudent de cibler directement cette catégorie de personnes dans le processus de plaidoyer lui-même. Rappelez-vous aussi, que les bénéficiaires ultimes de la sensibilisation au SPS devraient être mis au centre du cadre, car cela engendre l'appropriation et l'engagement.
- ✓ Deuxièmement, en utilisant l'objectif de plaidoyer qui a été défini plus tôt, décidez comment vous allez mesurer les progrès accomplis vers cet objectif. Par exemple, si votre objectif est d'augmenter la couverture médiatique de la protection sociale dans la presse nationale, vous pouvez décider pour la mesurer en comptant le nombre de points de vente de presse ciblées qui ont couvert positivement une histoire de la protection sociale dans une période donnée.
- ✓ Décider de la conception du S & E et un plan méthodologique pour la façon dont les données seront collectées, traitées et diffusées. Une décision peut, par exemple, être faite ici de combiner la collecte des données qualitatives et quantitatives.
- ✓ Mener des recherches pour savoir s'il y a des preuves solides ou anecdotiques que la population cible a changé ses attitudes ou comportements.
- ✓ Utiliser une grande variété d'outils pour évaluer les progrès : des fiches d'information, des affiches, des notes d'orientation, des packs multimédias tels que des CD et des DVD, des rapports et des documents techniques, etc.

SUIVI : MISE EN ŒUVRE, OBSERVATION ET ÉVALUATION

David Cichon

Résumé

- ✓ L'apport de la société civile est important tout au long de la phase de mise en œuvre
- ✓ Maintenir un consensus politique à long terme peut être difficile sur le plan national ainsi que parmi les OSC, mais il est une condition préalable pour le succès du processus de mise en œuvre
- ✓ Le suivi et l'évaluation (S & E) des politiques et des programmes gouvernementaux sont des entrées indispensables dans la conception de la politique et dans le processus de mise en œuvre
- ✓ Les collaborations locales, nationales et internationales peuvent augmenter les capacités du S & E et maintenir la volonté politique
- ✓ Dans le monde entier, les organisations de la société civile ont joué un rôle crucial à pousser les gouvernements à l'action
- ✓ Les méthodologies des Nations Unies et des ONG internationales, ainsi que l'index du suivi des SPS prévus et les méthodologies nationalement modifiées, sont de précieuses ressources facilement disponibles.
- ✓ Il est essentiel d'impliquer les OSC et les syndicats pour être performants lors de la formulation des processus existant relatifs aux politiques sociales, l'établissement des rapports, les dialogues officiels sur les SPS et pour construire une expertise technique sur les méthodologies du S & E.
- ✓ La coalition des SPS devrait envisager la création d'un service d'assistance technique pour soutenir les OSC et les syndicats à développer leur propre système de S & E.

Lorsque les compagnes et les efforts du plaidoyer en faveur des SPS réussissent à démarrer un dialogue national, et la création par la suite d'un groupe de travail national sur les socles de la protection sociale, l'objectif de la participation des organisations de la société civile devraient changer vers l'appui à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des initiatives politiques visant à créer un socle national de la protection sociale pour tous. Ceci est un processus continu et la participation de la société civile est importante à chaque étape du chemin.

Pour donner un aperçu des scénarios de mise en œuvre « idéaux » et pour illustrer comment les OSC peuvent participer au processus, on utilisera ici, un cadre développé par l'Initiative Conjointe de l'ONU en faveur des socles de la protection sociale (OIT et l'OMS 2009). Il est à signaler que les OSC jouent un rôle central à tout point du processus de mise en œuvre.

Le présent chapitre, vise à illustrer la contribution essentielle de l'activisme des OSC en considérant leur rôle au cours du processus d'élaboration des politiques et dans le suivi et l'évaluation des systèmes de sécurité sociale. Il sera suivi d'une description des points d'intervention, des outils et des bonnes pratiques mis à la disposition des OSC au cours des différentes étapes du processus de mise en œuvre.

Les organisations de la société civile et les points d'intervention de la mise en œuvre du processus du SPS

Tout comme, les processus nationaux de mise en œuvre, les approches prises pour suivre et évaluer les progrès accomplis varient à travers le monde. Néanmoins, les organisations de la société civile peuvent apprendre de l'expérience de leurs alliés internationaux et de la recherche qui a été menée dans d'autres pays. Les ONG, les syndicats et d'autres organisations à travers le monde se sont mis à contribuer avec succès à la mise en œuvre d'initiatives politiques dans une variété de manières et dans un certain nombre de domaines d'action.

Malgré les variations évidentes dans les structures nationales et dans les relations de pouvoir entre la société civile et les institutions étatiques, ce chapitre propose un seul cadre de mise en œuvre en tant que point de départ pour chaque stratégie de mise en œuvre des SPS. Ce cadre est fondé sur le manuel opérationnel des Nations Unies pour l'initiative des socles de la protection sociale des pays (OIT et l'OMS 2009). La structure du cadre NUSPS nous donne un point de départ internationalement reconnu. En l'utilisant nous pouvons développer une feuille de route des points d'intervention dans le processus global où les OSC sont potentiellement influentes et puissantes. Elle nous permet également d'imaginer ce dialogue dans le cadre d'un ensemble plus vaste.

Le tableau ci-dessous présente les 10 étapes classiques que les acteurs clés dans le processus de mise en œuvre (OSC et les syndicats, les gouvernements et les organisations internationales) devraient adopter dans ce processus. Ces 10 étapes ont été identifiées en 2009 comme étant cruciales pour la mise en œuvre des politiques nationales des SPS. Les OSC et les syndicats ont un rôle à jouer à chaque point tout au long du chemin et ils devraient exiger qu'ils soient en mesure de remplir ce rôle. Dans le cas contraire toute mise en œuvre court un risque de dérapage.

Tableau 2 : Le 10 étapes du plan de la mise en œuvre de l'initiative des Nations Unies concernant le socle de la protection sociale [14]

BUTS ET OBJECTIFS	ACTIONS	ACTEURS
Sensibilisation	• Formuler des messages du SPS selon les différents interlocuteurs • Coordonner et unifier l'action par les agences des NU, sensibiliser les partenaires (ONG, bailleurs de fonds, etc.) et motiver les acteurs clé au niveau national (ministres, parlementaires, etc.)	• Les OSC et les syndicats • Les organisations internationales • Les gouvernements
Constitution d'un groupe de travail conjoint du SPS	• Identifier les parties prenantes clés et les mobiliser pour participer au groupe de travail national du SPS	• Les OSC et les syndicats • Les gouvernements
État des lieux de la situation sociale actuelle	• Établir une carte de garantie du revenus par région, genre et groupes spécifiques ; analyser l'exclusion sociale et la pauvreté systémique • Établir une carte des déficits pour l'accès aux soins de santé de base par région, genre et groupes spécifiques	• Analyse générale : les OSC et les syndicats, gouvernements et organisations internationales • Analyses détaillées • Les gouvernements
État des lieux des systèmes existants de la sécurité social	• Établir un état des lieux des institutions et des programmes existants de la sécurité sociale-y compris les lacunes dans la protection sociale et en analusant de qualité • Analyser les stratégies et les politiques concernées par l'élargiqqement de la couverture de la sécurité sociale • Et/ ou : analyse des lacunes détectées et les débats en cours sur les politiques.	• Les OSC et les syndicats • Les organisations internationales • Les gouvernements

14 Les 10 étapes sont une liste modifiée des étapes originelles dans le manuel des SPF de l'ONU

BUTS ET OBJECTIFS	ACTIONS	ACTEURS
Développement des concepts préliminaires du SPS à travers le dialogue national	• Établir une esquisse de proposition du SPS pour rejoindre les priorités du pays en matière des besoins de la protection sociale et qui sera mise en œuvre en plusieurs étapes	• OSC et unions • Les gouvernements
Évaluation du coût des scénarios potentiels et identification des options de financement	• Évaluer les besoins démographiques et les projections financières et fiscales • Analyser le budget de la protection sociale • Analyser la marge fiscale disponible • Évaluer les stratégies de financement (réaffectations des dépenses, amélioration de la collecte des revenues, les gains d'efficacité, augmentation des contributions et des taxes, bourses) • Évaluer les stratégies	• Analyse générale : OSC et les syndicats, les gouvernements et les organisations internationales • Analyses détaillées ; • Les gouvernements
Réévaluer les concepts initiaux en considérant les coûts et le financement	• Retourner à l'étape 4 ou l'étape 7 de mise en œuvre	• Les gouvernements • OSC et syndicats
Développer un consensus politique	• Conseil sur la conception de la politique, les stratégies les plans et support pour l'esquisse de la législation	• Les OSC et les syndicats des organisations internationales • Les gouvernements
Mise en œuvre	• Identifier les besoins en soutien technique et financier • Donner le soutien technique et financier	• Les OSC et les syndicats • Les organisations internationales • Les gouvernements
Suivi et évaluation	• Établir les mécanismes de suivi et d'évaluation • Évaluation des progrès • Si nécessaire, mener des actions de correction et/ou de réorientation de la politique du SPS	• Les OSC et les syndicats • Les gouvernements

Source : basé sur l'initiative NU SPS (2009)

La création d'un socle de la protection sociale peut être, et dans la plupart des cas sera, un long processus, qui s'étend le plus souvent au-delà d'un mandat d'un gouvernement donné. Si les contributions de l'OSC au processus de mise en œuvre sont à être couronnées de succès, les travaux préparatoires doivent commencer avant que le processus en 10 étapes ci-dessus démarre. L'expérience avec de nombreuses autres compagnes des droits de l'homme nationales et internationales a démontré l'importance de cela.

Pour **plus de détails**, voir chapitre 2 et 3

Construire un socle de la protection sociale ne se base pas nécessairement sur la création d'un tout nouveau réseau de politiques, mais plutôt relier les processus politiques existants pour créer des synergies significatives entre les initiatives de protection sociale existants et nouvelles.

Les projets de rapports nationaux sont souvent discutés avec la société civile et les syndicats professionnels, qui peuvent alors essayer de lancer des initiatives politiques dans ce contexte. Les exemples les plus importants de ces systèmes sont les cadres des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD), les rapports des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Documents de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le le Cadre des Bilans communs des pays des Nations Unies (CCA). La totalité ou la plupart de ces rapports, contiennent des « matrices politiques » sous une forme ou une autre, à savoir des programmes politiques, qui sont développés par les gouvernements de plus en plus bien conçus. Ils peuvent prendre la forme de plans d'action réels ou au moins promet d'être utilisés et cités pour créer et maintenir l'espace politique national.

Bien que de grandes parties de ces rapports dans de nombreux pays sont encore rédigées par les experts internationaux – même si cela est souvent officiellement refusé car ils sont censés appartenir à l'échelle nationale – on peut supposer que le processus d'établissement des rapports gagnera en importance politique. Le processus de coordination et de consultation des politiques nationales préalables à l'établissement des rapports vont acquérir plus de poids politique national. De tels procédés peuvent être utilisés pour formuler des politiques cohérentes avec les politiques du SPS et de faire avancer le dialogue national sur les concepts du SPS avant la création officielle des groupes de travail. Ces processus sont au moins formellement participatifs et les groupes d'intérêt ont généralement accès à eux. À l'échelle mondiale, et en particulier au sein du système des Nations Unies, les organisations de la société civile sont devenues non seulement une force supplémentaire pour promouvoir le changement social durable, mais aussi un élément fondamental de la construction d'un tel changement.

Bien que les pays ont élaboré des politiques relatives à la couverture des soins de la santé de base, des prestations de chômage, de la maternité ou des maladies, ils n'ont pas toujours créé des stratégies de développement social cohérentes. Une fois l'inventaire national a déterminé les politiques et les programmes existants déjà

dans un pays, les organisations de la société civile peuvent proposer des systèmes de protection sociale cohérents.

Pour plus de détail sur **l'Equiframe**, voir page 77

L'exemple *EquiFrame* montre comment les collaborations nationales et internationales et la participation active des OSC peuvent conduire à des politiques plus efficaces et plus inclusives. Les mécanismes internationaux des droits de l'homme fournissent de nombreux exemples similaires.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, par exemple, a une fière tradition d'intégrer les OSC nationales dans les processus de suivi et permettre aux OSC locales de travailler de plus près de la communauté internationale. Le cadre international des droits de l'homme repose principalement sur le travail des institutions nationales des droits de l'homme. Les Institutions Nationale des Droits de l'Homme (INDH) sont des acteurs quasi-étatiques chargés de surveiller la conformoté de leur État d'accueil aux normes internationales, d'élaborer les rapports sur les violations globales des droits de l'homme et de participer aux politiques nationales pour l'intégration des traités internationaux.

Le socle de la protection sociale a une base solide dans la Déclaration Universelle des Nations Unies sur les Droits de l'Homme et le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Des leçons peuvent être tirées de la manière dont les organisations de la société civile ont poussé à la ratification des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme dans le contexte des Examens Périodiques Universels (EPU) des politiques nationales du Conseil des Droits de l'Homme et de la façon dont cela a contribué à façonner le processus de la politique intérieure.

ENCADRÉ 11 : EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DES POLITIQUES NATIONALES AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme déclare sur son site web : « Grâce à l'Examen Périodique Universel, le Conseil des Droits de l'Homme examinera, d'une manière périodique, l'accomplissement par chacun des 193 États membres des Nations Unies de leurs obligations et engagements. L'examen d'un État est fondé sur un rapport national établi par l'État examiné ; une compilation d'informations des Nations Unies sur l'État examiné est préparé par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) ; et un résumé des informations fournies par d'autres parties prenantes (y compris les acteurs de la société civile), également préparé par la HCDH [...]. le processus de l'EPU prévoit la participation de toutes les parties prenantes concernées, y compris les organisations non-gouvernementales (ONG) et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH). Les acteurs de la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme peuvent soumettre des informations qui vont être ajoutées au rapport des « autres parties prenantes » qui est pris en compte

lors de l'examen. Les ONG peuvent participer aux sessions du groupe de travail de l'EPU et peuvent faire des déclarations à la session ordinaire du Conseil des droits de l'homme lorsque le résultat des examens d'État sont considérés. »

Les mécanismes de rapports associés aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme peuvent fournir une énergie inépuisable pour une valeur ajoutée positive et durable dans le processus de politique locale quand ils sont dans les mains des OSC actives et bien équipées. Le mécanisme d'Examen Périodique Universel, par exemple, intègre les contributions de la société civile dans les Recommandations proposées aux gouvernements par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Création d'une crédibilité technique par des investissements dans la capacité d'évaluation et du suivi

Les organisations de la société civile et les syndicats peuvent manquer de savoir-faire technique, d'expérience et des ressources pour soutenir adéquatement les processus de mise en œuvre et de suivi des politiques souvent longues et compliquées. Mais pour être capable de jouer un rôle actif tout au long du processus de mise en œuvre des politiques, il est important de développer la capacité d'évaluation rigoureuse et continue et la supervision des systèmes de protection sociale existant.

Après le suivi et l'évaluation des projets, des organisations ou des processus politiques vient finalement la collecte systématique de l'information afin de mesurer les progrès accomplis. Les informations peuvent être collectées au moyen d'une série de différentes méthodologies telles que les entrevues personnelles, l'analyse de la documentation et une grande enquête auprès des bénéficiaires et non-bénéficiaires des programmes de la protection sociale. Ces informations peuvent ensuite être analysées à l'aide de modèles statistiques ou des rapports plus qualitatifs. Les OSC et les syndicats ne doivent pas inventer de nouvelles techniques d'évaluation et de suivi, mais doivent utiliser les outils existants, les adapter aux besoins spécifiques des SPS et former leur personnel à les utiliser comme des outils opérationnels pour élaborer les politiques.

Le but ultime de tout processus de suivi et d'évaluation est de rendre un projet ou un processus plus efficace et de déterminer son impact. Il est essentiel qu'à travers l'ensemble du processus, de la planification à l'étape d'élaboration du rapport, les parties prenantes et les bénéficiaires soient fortement impliqués et que le suivi et l'évaluation des systèmes et des processus politiques deviennent une caractéristique permanente de l'opération de mise en œuvre.

Dans le contexte de la mise en œuvre des SPS, les S & E peuvent prendre une variété d'approches et peuvent même être utilisés à différents stades du proces-

sus. Les organisations de la société civile peuvent par exemple prendre le rôle des évaluateurs externes au cours de l'étape de la conception des politiques. Elles peuvent et doivent suivre et évaluer leur propre travail en matière du SPS. Et surtout, elles doivent suivre et évaluer les projets et les programmes de sécurité sociale qui sont déjà mis en place ou sont en cours ou encore nouvellement mis en œuvre, de manière à accroître leur efficience, leur efficacité et leur impact. Lorsque les organisations de la société civile ne disposent pas de la capacité ou de l'accès nécessaire à suivre ou à évaluer les progrès du SPS, ils devraient néanmoins inciter les fournisseurs et les gouvernements à avoir leurs propres systèmes de S & E. Des guides utiles pour les ONG, les gouvernements et les acteurs du développement sont facilement disponibles (voir encadré ci-dessous).

Bien que le suivi et l'évaluation soient généralement utilisés de manière interchangeable, ils sont en quelques sortes des concepts distincts utilisés pour obtenir différentes perspectives. Le suivi est un processus continu qui, tout simplement, vise à fournir aux parties prenantes les informations sur les progrès et les réalisations du projet. L'évaluation, d'autre part, se penche sur un diagnostic systématique (pendant ou après) les projets par rapport à leurs buts et objectifs. Elle essaie d'évaluer l'impact, les résultats et les implications les plus larges du projet ou des organisations plutôt que des progrès. Néanmoins, ces deux techniques de gestion vont main dans la main et en combinaison pour améliorer significativement l'efficacité, l'efficience et l'impact de toute activité. Les deux peuvent être considérérs comme des procédés simples sur la base des indicateurs, la collecte et l'analyse des données (voir figure 5).

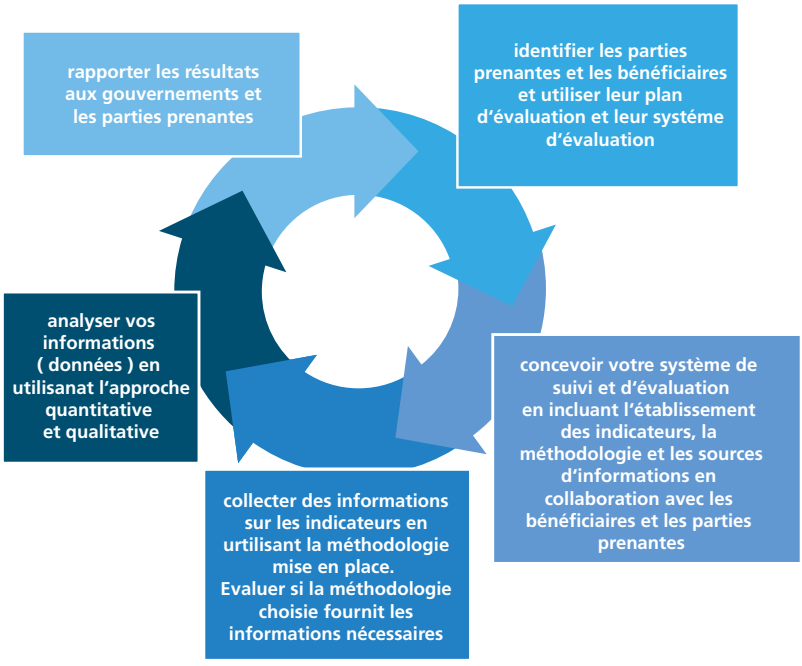

Figure 5 : Déroulement basique et principes des systèmes de suivi et d'évaluation

Une variété d'outils de suivi et d'évaluation a été déjà mise au point à l'échelle internationale et nationale. Les méthodologies utilisées et les expériences acquises avec ces outils peuvent être très utiles pour les organisations de la société civile impliquées dans le suivi et l'évaluation des SPS.

Les expériences nationales en matière de suivi et d'évaluation

En Afrique du Sud l'Etude de l'Institut de la Pauvreté et de l'Inégalité (EIPI), en collaboration avec la Commission Sud-Africaine des Droits de l'Homme (CSADH), a développé une méthodologie pour évaluer le développement et la mise en œuvre des politiques pour les droits sociaux et économiques, y compris la sécurité sociale. La méthodologie est basée sur les bonnes pratiques internationales. Elle « combine différentes approches de surveillance des droits socio-économiques, y compris l'analyse des politiques, du budget et des indicateurs statistiques » , et ce pour, comme indiqué dans le EIPI, « accumuler des informations empiriques permettant à la CSADH et la société civile d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent, ainsi que de fournir au gouvernement des renseignements sur l'efficacité de leur programmes politiques » (Dawson 2013).

Sites utiles web
www.cippec.org

www.helpage.org/global-agewatch

www.socialwatch.org

Cet exemple montre comment la coopération entre la société civile, les instituts de recherche et les institutions nationales des droits de l'homme peut être un moyen efficace pour augmenter la capacité collective pour le suivi et l'évaluation.

En outre, il montre comment l'information et les résultats obtenus dans le processus de suivi et d'évaluation peuvent être utilisés pour influencer les gouvernements et les décideurs de la politique internationale. C'est là où l'implication des OSC devienne non seulement importante, mais fondamentale. Les gouvernements ne savent tout simplement pas dans la plupart du temps si leurs politiques et programmes sont réussis. Le suivi et l'évaluation de leurs activités avec les bénéficiaires immédiats peuvent fournir de nouvelles informations pour eux. Ceci est plus efficace si la recherche est fondée sur une méthodologie solide et des preuves et si les résultats sont placés dans le contexte d'un tableau statistique global qui compare les situations dans les pays comparables.

Les expériences internationales de suivi et d'évaluation :
Les organisations des Nations Unies et les OSC ont mis au point divers outils pour fournir des informations sur les grandes situations sociales et de développement et pour permettre un diagnostic des structures de la sécurité sociale préexistantes. Ces outils permettent aux agences non gouvernementales de produire une contribution significative pour les points 3, 4, et 5 du cadre de mise en œuvre présenté ci-dessus.

L'OIT en particulier, a mis au point un outil d'évaluation de la protection sociale. Grâce à l'outil, le Dialogue National Basé sur l'Evaluation (DNBE), la société civile

peut produire rapidement une première évaluation des législations relatives à la protection sociale existante et donner des estimations préliminaires des coûts pour combler les lacunes en matière de protection. L'expérience a démontré que si l'on dispose de données, une analyse préliminaire en utilisant le Dialogue National Basé sur l'Evaluation (DNBE) peut être menée au bout d'un mois par des individus suffisamment formés. Ceci la rend précieuse pour les acteurs de la société civile puisqu'elle est un outil méthodologique peu coûteux et rapide qui peut soutenir les efforts de plaidoyer dans un stade très précoce dans le processus de mise en œuvre.

En outre, le Conseil de Coopération Inter-institutions pour la Protection Sociale (SPIAC-B), qui est dirigé par l'OIT et la Banque mondiale et comprend un certain nombre d'organisations internationales et d'OSC, a développé une série plus détaillée d'outils d'analyse.

Pour **plus de détails sur l'index de performance des SPS** voir page 77

Contenu de base du suivi du SPS

La Coalition Mondiale pour des Socles de Protection Sociale a développé également un outil spécifique de suivi SPS (voir encadré). Les coalitions nationales seront en mesure d'utiliser cet outil et le combiner avec les principes développés dans les manuels mentionnés ci-dessus.

Bien que les processus méticuleux de suivi et d'évaluation soient cruciaux, il est d'une grande importance de définir en premier lieu le contenu de base de la méthodologie qui va être utilisée. Les éléments de base du contenu de la méthodologie de chaque suivi et chaque évaluation sont les identifications des indicateurs à suivre et les critères par rapport auxquels les valeurs des indicateurs observés sont évalués. Les principes clés pour la définition du contenu de base sont – dans une autre modification de la célèbre **technique de gestion SMART** – comme suit :

ENCADRÉ 12 : TECHNIQUE DE GESTION SMART :

- **S : SIMPLE** (le concept global du suivi et de l'évaluation, ainsi que les indicateurs individuels devraient rester simples)
- **M : MESURABLE** (les indicateurs et les critères devraient être quantifiables)
- **A : ACCESSIBLE** (les données sur les indicateurs devraient être facilement accessibles sans grands ou spéciaux efforts de collecte)
- **R : RÉALISTE** (le Benchmark devrait être réaliste)
- **T : TEMPORELLEMENT DÉFINI** (la collecte des données devrait être réalisable dans un délai raisonnable)

Tableau 3 : Proposition d'un ensemble de base des indicateurs et des critères pour le suivi et l'évaluation du système du socle de la protection sociale

LES GARANTIES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DU SPS	INDICATEURS DE BASE	BENCHMARK
La santé	Selon votre observation : • pourcentage des personnes qui peuvent accéder aux services de santé essentiels en cas de besoin, • pourcentage moyen des charges par individu pour chaque visite de l'extérieur ou admission à l'hôpital	• 100 % des résidents • 0 %
La sécurité du revenu pour les enfants (des allocations en espèces ou en nature pour les enfants, enfants comme définis dans la législation nationale)	Selon votre observation : • pourcentage d'enfants qui ont accès à un soutien du revenu en espèces ou en nature en cas de besoin, • pourcentage de l'écart moyen de pauvreté couvert par un transfert de la protection sociale	• 100 % de tous les enfants qui étaient pauvres avant de recevoir les allocations de la protection sociale • 100 % de l'écart moyen
La sécurité du revenu pour les personnes en âge du travail	Selon votre observation : • pourcentage d'adultes en âge de travail qui ont un accès au soutien du revenu en espèces ou en nature si nécessaire, • pourcentage de l'écart moyen de pauvreté couvert par un transfert du PS	• 100 % des adultes pauvres • 100 % de l'écart
La sécurité du revenu pour les personnes âgées	Selon votre observation : • pourcentage des personnes âgées (comme définies par la législation nationale) qui ont accès au soutien du revenu en espèces ou en nature en cas de besoin, • pourcentage de l'écart moyen de pauvreté couvert par un transfert du PS	• 100 % des personnes âgées ou des personnes pauvres âgées • 100 % de l'écart

Nous suggérons que la définition des quatre garanties de la sécurité sociale de la Recommandation (n° 202) soit utilisée pour développer quatre catégories d'indicateurs, à savoir l'un sur la sécurité sanitaire et trois sur la sécurité du revenu. Dans chacune des catégories des 4 indicateurs, un premier indicateur secondaire détermine le degré de couverture de la population concernée alors que le deuxième indicateur secondaire détermine la qualité de cette couverture.

Les huit indicateurs peuvent facilement être combinés en un seul score global qui permettrait des comparaisons entre les pays. Pour des analyses nationales plus détaillées des politiques nationales des SPS chacun des huit « macro-indicateurs » peut être divisé en un certain nombre d'indicateurs partiels qui permettent des Recommandations politiques plus détaillées. La CMSPS devrait être en mesure de fournir un soutien d'expert pour un ensemble final d'indicateurs nationaux qui permettra de couvrir les principales caractéristiques des prestations nationales du SPS existant.

Le Dialogue National Basée sur l'Évaluation (DNBE) : Le Dialogue National Basé sur l'Évaluation en matière de la protection sociale vise à identifier les zones prioritaires pour l'intervention du gouvernement dans le domaine de la protection sociale et l'estimation du coût de ces interventions. Elle fournit une occasion pour toutes les parties prenantes dans le pays de se réunir et d'avoir un dialogue sur la situation de la sécurité sociale existante et de formuler des options politiques prioritaires. Le dialogue se tient au cours des ateliers nationaux et à travers des consultations et des sessions techniques, voir : http://www.ilo.org/gimi/gess/ShowTheme.action?Th.themeId=3825

Protocole d'Évaluation rapide (RAP) : Il fournit une approche pour procéder, étape par étape, à une évaluation qui comprend un inventaire et une cartographie de la protection sociale, une analyse préliminaire et l'identification des domaines prioritaires pour l'intervention. Cette évaluation peut servir de base pour le dialogue et la simulation des options alternatives financières et fiscales. Pour plus d'informations, voir la présentation sur les origines du PER et ses caractéristiques : http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowRessource.action?ressource.ressourceId=23847

Equiframe : Est un outil d'évaluation et de promotion de l'inclusion des groupes vulnérables et des concepts fondamentaux des droits de l'homme dans les documents de la politique relatifs à la santé http://www.global-health.tcd.ie/docs/EquiFrame%20Manual_May19_2011.pdf

Le prochain index de **performance du SPS** vise à mesurer et à référencer les lacunes nationales des socles de la protection sociale SPS et par conséquence les lacunes du gouvernement dans la politique de protection sociale – comprendre les écarts entre les performances actuelles du pays et le niveau de performance optimal tel que décrit par les normes du SPS-évaluer les progrès des États membres à combler les lacunes en matière des SPS au fil du temps.
L'indice sera premièrement publié en été de 2015 par Friedrich-Ebert-Stiftung et sera également disponible, en ligne : ICSW (www.icsw.org), FES (www.fes.de/gpol), la Coalition mondiale (www.socialprotectionflorscoalition.org)

ABRÉVIATIONS :

APSP	Assessment Based National Dialogue
CAP	African Platform for Social Protection
CIVICUS	Country Assistant Frameworks
CMSPS	World Alliance for Citizen Participation (www.civicus.org)
CSADH	Civil Society Organisation
DNBE	Friedrich-Ebert-Stiftung
APSP	Global Coalition for Social Protection Floors
GDP	gross domestic product
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, 1966
ILO	International Labour Organisation
M&E	Monitoring and Evaluation
MDG	Millennium Development Goals
NGO	non-governmental organization
NHRI	National Human Rights Institution
OHCHR	Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
RAP	Rapid Assessment Protocol
SAHRC	South African Human Rights Commission
SDG	Sustainable Development Goals
SP	Social Protection
SPF	Social Protection Floor
SPII	Study in Poverty and Inequality Institute
UN	United Nations
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNDP	United Nations Development Programme
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
URP	Universal Periodic Review
WHO	World Health Organisation

RÉFÉRENCES

CHAPITRE I

Bachelet, M. et al: Report of the SPF Advisory Group: Social Protection Floor- for a fair and inclusive Globalization, Geneva 2011

Cichon, M.: The Social Protection Floors Recommendation: Can a five page document change the course of social history? International Social Security Review, Vol. 66, Issue 3–4, pp. 21–43, 2013

Global Coalition for Social Protection Floors: A social protection floor for everyone: a universal rights-based development goal, mimeo, February 2014

EU (2012): The Role of Social Protection in EU Development Policies, Communication 2012

International Labour Office (ILO): »Can Low Income Countries Afford Basic Social Security? «, Social Security Policy Briefing, Paper 3; Geneva 2008

International Labour Office (ILO): Social Security for all: Building social protection floors and comprehensive social security systems, Geneva, 2012

International Labour Office (ILO): World Social Security Report 2010/ 2011 and World Social Protection Report 2014/ 2015 (disponsible en ligne sur le lien suivant: http://ilo.org/global/research/global-reports/world-social-security-report/lang--en/index.htm)

ORTIZ, I. and CUMMINS, M: The Age of Austerity: A Review of Public Expenditures and Adjustment Measures in 181 Countries. New York and Geneva, 2013

Successful Social Protection Floor Experiences, in: UNDP/ILO: Sharing innovative experiences, Vol. 18, New York 2011

United Nations Children's Fund (UNICEF): Integrated Social Protection Systems. Enhancing Equity for Children, New York 2012

World Bank: Resilience, equity and opportunity: Social Protection and Labour Strategy, Washington, 2012

CHAPITRE II

CIVICUS. 2014. State of Civil Society Report 2014. CIVICUS-World Alliance for Citizen Participation www.civicus.org

Roitter, Mario. 2010. Aproximaciones teóricas y algunos debates en torno a la idea de Tercer Sector. In Índice de Desarrollo Humano. Buenos Aires: Fundación Banco Provincia

Salamon, Lester M. 1993. The Global Associational Revolution: The Rise of the Third Sector on the World Scene, Occasional Paper No. 15, The Johns Hopkins University, Institute for Policy Studies, Baltimore

Salamon, Lester, M. and Helmut K Anheier. 1997. Defining the Non-Profit Sector: A Cross-National Analysis. Manchester and New York: Manchester University Press

Salcedo Novoa, Diana. 2014. El papel de las ONG y organizaciones sindicales en la implementación del piso de protección social en Colombia: Una hoja de ruta. Revista Cultura y Trabajo. Edition 90, February 2014. Medellin: Escuela Nacional Sindical. www.ens.org.co (visité le 2 octobre 2014)

Schmitt, V. and Loveleen De.2013. Social Protection assessment based national dialogue: A good practices guide. ILO Decent Work Technical Support Team for East and South-East Asia and the Pacific.- Bangkok: ILO. Cette publication contient une e-box disponible dans le lien suivant: http://www.social-protection.org/gimi/pages/abnd/

Schmitt, V. and R. Chadwick. 2014. Social protection assessment-based national dialogue exercises: Cambodia, Indonesia, Thailand, Viet Nam. International Social Security Review, 67: 95–119. doi: 10.1111/issr.12032

Sen, Amartya. 2000. Social Exclusion: Concept, application and scrutinity. Social Development. Manila: Asian Development Bank

United Nations. 2003. Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts. New York: United Nations Publications

CHAPITRE III

Arce, Javier Monterrey (2013): Social protection systems in Latin America and the Caribbean: Plurinational State of Bolivia, Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), LC/W.553, United Nations, September 2013. Santiago, Chile – United Nations

Cichon/Behrendt/Wodsak: The UN Social Protection Floor Initative – Turning the Tide at the ILO Conference 2011, Friedrich-Ebert-Stiftung (ed.), Berlin 2011

International Labour Organisation (2003): Fundamental Rights at Work and International Labour Standards. ILO, Geneva, 2003

ILO (No Date): The United Nations Social Protection Floor Joint Team in Thailand – A replicable experience for other UN Country Teams. ILO and UNSPF Joint Team in Thailand, led by the International Labour Organization (ILO). www.social-protection.org/

ILO & World Health Organisation, 2009: "The Social Protection Floor", Geneva, October, 2009

Lwanga-Ntale, C. (2013): Barriers to social protection uptake in East Africa – A set of hitherto forgotten factors. ESR Review, Vol 14 No. 2 2013. The Community Law Centre at the University of the Western Cape

Norton, A., Conway, T. & Foster, M. (2001): Social Protection Concepts and Approaches – Implications for policy and practice in International Development. Working Paper 143, Centre for Aid and Public Expenditure, Overseas Development Institute, London, February 2001

OECD, 2007, Society at a glance: OECD Social Indicators, 2006 edition, OECD, Paris)

Oxfam GB August 2013: Leveraging for change: Advocating for a universal agricultural insurance scheme in Bolivia

Sharma, R.R. (n.d.): An Introduction to Advocacy – Training Guide. Support for Analysis and Research in Africa (SARA). Health and Human Resources Analysis for Africa (HHRAA), U.S. Agency for International Development, Africa Bureau, Office of Sustainable Development

Social Protection for all – an action guide, published by Solidar and The Global Network, Brussels 2012 (disponible en ligne sur le lien suivant: http://www.solidar.org/IMG/pdf/decentwork_toolkit_en_short_web.pdf)

The Africa Platform for Social Protection. http://africapsp.org/index.php

CHAPITRE IV

The Social Protection Floor Initiative, 2009, Manual and Strategic Framework for Joint UN Country Operations, ILO and WHO [disponsible en ligne sur le lien suivant: http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?ressource.ressourceId=14484]

4th Asian Roundtable on Social Security, 2013, Sharpening Labour's Role in Advancing Social Protection for All in Asia, Asian Monitor Resource Centre [disponsible en ligne sur le lien suivant: http://www.amrc.org.hk/system/files/4th%20AROSS%20book_0.pdf]

Amin, M., MacLachlan et. Al, 2011, 'EquiFrame: A framework for analysis of the inclusion of human rights and vulnerable groups in health policies' Health and Human Rights: An International Journal, 13(2)

Des informations supplémentaires sur Equi Frame sont disponibles das le manuel: Mannan, H., Amin, M., MacLachlan, M., & EquitAble Consortium ,2011, The EquiFrame Manual, [available online at http://www.global-health.tcd.ie/docs/EquiFrame%20Manual_May19_2011.pdf]

Hannah Dawson, 2013, Monitoring the Right to Social Security, Studies in Poverty and Inequality Institute, [disponsible en ligne sur le lien suivant: http://spii.org.za/wp-content/uploads/2014/02/Policy-brief-1_Monitoring-rights_Social-Security.pdf]

COLLABORATEURS

David Cichon est un doctorant en sociologie à l'université Trinity de Dublin en Irlande, où il étudie le rôle des acteurs de la société civile dans l'élaboration de la politique sociale internationale.

Michael Cichon est le président du Conseil international de l'action sociale (CIAS) et professeur de la protection sociale à la faculté de Maastricht des études supérieures en administration de l'Université des Nations Unies.

Mariana Lomé est directrice et professeur du programme de troisième cycle sur les organisations à but non lucratif à l'Université de San Andrés, Buenos Aires, Argentine.

Charles Lwanga-Ntale est directeur régional (Afrique) des initiatives de développement (ID) à Nairobi, au Kenya et directeur adjoint pour l'Afrique de l'Est pour le Réseau consultatif sur la pauvreté chronique.

Cäcilie Schildberg est responsable des sujets d'équité sociale mondiale et coordonne les approches de la mondialisation basées sur l'égalité des genres au sein du département de la politique mondiale et du développement de la fondation Friedrich-Ebert-Stiftung à Berlin.

Conférence Internationale du Travail

R 202 – RECOMMANDATION (N° 202) SUR LES SOCLES DE LA PROTECTION SOCIALE, 2012

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Convoquée à Genève par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et s'y étant réunie le 30 mai 2012, en sa cent unième session ;

Réaffirmant que le droit à la sécurité sociale est un droit de la personne ;

Reconnaissant que le droit à la sécurité sociale est, avec la promotion de l'emploi, une nécessité économique et sociale pour le développement et le progrès ;

Reconnaissant que la sécurité sociale est un outil important pour prévenir et réduire la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et l'insécurité sociale, pour promouvoir l'égalité des chances, l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité raciale et pour soutenir la transition de l'emploi informel à l'emploi formel ;

Considérant que la sécurité sociale est un investissement dans les hommes et les femmes leur donnant la capacité de s'adapter aux changements de l'économie et du marché du travail et que les systèmes de sécurité sociale agissent en tant qu'amortisseurs sociaux et économiques automatiques et qu'ils contribuent à stimuler la demande globale en période de crise et au-delà ainsi qu'à favoriser la transition vers une économie plus durable ;

Considérant qu'une priorité donnée à des politiques visant à promouvoir la croissance durable à long terme, associées à l'inclusion sociale, contribue à surmonter l'extrême pauvreté et à réduire les inégalités et les différences sociales dans les régions et entre elles ;

Reconnaissant que la transition vers l'emploi formel et l'établissement de systèmes de sécurité sociale durables se renforcent mutuellement ;

Rappelant que la Déclaration de Philadelphie reconnaît l'obligation solennelle pour l'Organisation internationale du Travail de contribuer « à réaliser (…) l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, ainsi que des soins médicaux complets » ;

Considérant la Déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier les articles 22 et 25, et le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, en particulier les articles 9, 11 et 12 ;

Considérant en outre les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale, en particulier la convention (no 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, la Recommandation (no 67) sur la garantie des moyens d'existence, 1944, et la Recommandation (no 69) sur les soins médicaux, 1944, et notant que ces normes conservent toute leur pertinence et continuent d'être des références importantes pour les systèmes de sécurité sociale ;

Rappelant que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation

équitable reconnaît que « les engagements et les efforts des Membres et de l'Organisation visant à mettre en œuvre le mandat constitutionnel de l'OIT, notamment par l'intermédiaire des normes internationales du travail, et à placer le plein emploi productif et le travail décent au cœur des politiques économiques et sociales devraient se fonder sur [l'objectif pouvant] se décliner comme suit : (…) ii) prendre et renforcer des mesures de protection sociale (…) durables et adaptées aux circonstances nationales, en particulier (…) l'extension de la sécurité sociale à tous » ;

Considérant la résolution et les conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa centième session (2011), qui reconnaissent le besoin d'une Recommandation qui viendrait compléter les normes existantes de l'OIT relatives à la sécurité sociale et fournir des orientations aux Membres aux fins de l'établissement de socles de la protection sociale adaptés à la situation et au niveau de développement de chaque pays, dans le cadre de systèmes complets de sécurité sociale ;

Après avoir décidé d'adopter diverses propositions relatives aux socles de la protection sociale, question qui fait l'objet du quatrième point à l'ordre du jour de la session ;

Après avoir décidé que ces propositions prendraient la forme d'une Recommandation, adopte, ce quatorzième jour de juin deux mille douze la Recommandation ci-après, qui sera dénommée Recommandation sur les socles de la protection sociale, 2012.

I. OBJECTIFS, CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES

1. a) établir ou maintenir, selon le cas, des socles de la protection sociale en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale ;
   b) mettre en œuvre les socles de la protection sociale dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui assurent progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible, selon les orientations données par les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale.
2. Aux fins de la présente Recommandation, les socles de la protection sociale sont des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale.
3. Reconnaissant la responsabilité générale et principale qui incombe à l'État de donner effet à la présente Recommandation, les Membres devraient appliquer les principes suivants :
   a) universalité de la protection, fondée sur la solidarité sociale ;
   b) droit aux prestations prescrit par la législation nationale ;
   c) caractère adéquat et prévisible des prestations ;
   d) non-discrimination, égalité entre hommes et femmes et prise en compte des

besoins spécifiques ;

e) inclusion sociale, y compris des personnes travaillant dans l'économie informelle ;

f) respect des droits et de la dignité des personnes couvertes par les garanties de sécurité sociale ;

g) réalisation progressive, y compris moyennant la fixation d'objectifs et de délais ;

h) solidarité en matière de financement, allant de pair avec la recherche du meilleur équilibre possible entre les responsabilités et les intérêts parmi ceux qui financent et bénéficient des régimes de sécurité sociale ;

i) prise en considération de la diversité des méthodes et approches, y compris des mécanismes de financement et des systèmes de fourniture des prestations ;

j) gestion financière et administration saines, responsables et transparentes ;

k) pérennité financière, budgétaire et économique, compte dûment tenu de la justice sociale et de l'équité ;

l) cohérence avec les politiques sociales, économiques et de l'emploi ;

m) cohérence entre les institutions chargées d'assurer les services de protection sociale ;

n) services publics de qualité améliorant l'efficacité des systèmes de sécurité sociale ;

o) efficacité et accessibilité des procédures de réclamation et de recours ;

p) suivi régulier de la mise en œuvre et évaluation périodique ;

q) plein respect de la négociation collective et de la liberté syndicale pour tous les travailleurs ;

r) participation tripartite avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs ainsi que la consultation d'autres organisations pertinentes et représentatives de personnes concernées.

II. SOCLES NATIONAUX DE PROTECTION SOCIALE

4. Les Membres devraient, en fonction de leur situation nationale, établir aussi vite que possible et maintenir leurs socles de la protection sociale qui devraient comporter des garanties élémentaires de sécurité sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale.
5. Les socles de la protection sociale visés au paragraphe 4 devraient comporter au moins les garanties élémentaires de sécurité sociale suivantes :

   a) accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui réponde aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;

   b) sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, se situant au moins à un

niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires ;

c) sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ;

d) sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

6. Sous réserve des obligations internationales auxquelles ils sont assujettis, les Membres devraient fournir les garanties élémentaires de sécurité sociale mentionnées dans la présente Recommandation au moins à tous les résidents et enfants, tels que définis par la législation nationale.
7. Les garanties élémentaires de sécurité sociale devraient être instaurées par la loi. La législation nationale devrait définir la gamme, les conditions d'attribution et le niveau des prestations qui donnent effet à ces garanties. Des procédures de réclamation et de recours impartiales, transparentes, efficaces, simples, rapides, accessibles et peu coûteuses devraient aussi être définies. L'accès aux procédures de réclamation et de recours devrait être sans frais pour le demandeur. Des systèmes permettant d'améliorer le respect des cadres juridiques nationaux devraient être en place.
8. Lorsqu'ils définissent les garanties élémentaires de sécurité sociale, les Membres devraient dûment tenir compte de ce qui suit :

   a) les personnes ayant besoin de soins de santé ne devraient pas être confrontées à une charge trop lourde ni à un risque accru de pauvreté résultant des conséquences financières de l'accès aux soins de santé essentiels. La gratuité des soins médicaux prénatals et postnatals devrait également être envisagée pour les personnes les plus vulnérables ;

   b) la sécurité élémentaire de revenu devrait permettre de vivre dignement. Les niveaux minimaux de revenu définis à l'échelle nationale peuvent correspondre à la valeur monétaire d'un ensemble de biens et services nécessaires, aux seuils nationaux de pauvreté, à des seuils de revenu définis pour l'octroi de l'assistance sociale ou à d'autres seuils comparables établis par la législation ou la pratique nationales, et peuvent tenir compte des différences régionales ;

   c) les niveaux des garanties élémentaires de sécurité sociale devraient être régulièrement réexaminés dans le cadre d'une procédure transparente établie par la législation ou la pratique nationales, selon qu'il convient ;

   d) s'agissant de la fixation et du réexamen des niveaux de ces garanties, la participation tripartite avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs ainsi que la consultation d'autres organisations pertinentes et représentatives de personnes concernées devraient être garanties.
9. 1) Lorsqu'ils fournissent les garanties élémentaires de sécurité sociale, les Membres devraient envisager différentes approches en vue de mettre en œuvre la combinaison la plus efficace et efficiente de prestations et de ré-

gimes, compte tenu du contexte national.

2) Ces prestations peuvent comprendre les prestations à l'enfance et aux familles, les prestations de maladie et les soins de santé, les prestations de maternité, les prestations d'invalidité, les prestations de vieillesse, les prestations de survivants, les prestations de chômage et les garanties d'emploi, les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que toute autre prestation sociale en espèces ou en nature.

3) Ces prestations peuvent être dispensées par des régimes tels que des régimes de prestations universels, d'assurance sociale, d'assistance sociale, d'impôt négatif sur le revenu, des régimes publics d'emploi et des régimes d'aide à l'emploi.

10. Lors de la conception et de la mise en œuvre des socles nationaux de protection sociale, les Membres devraient :

a) combiner mesures préventives, promotionnelles et actives, prestations et services sociaux ;

b) promouvoir l'activité économique productive et l'emploi formel en envisageant des politiques qui incluent la passation de marchés publics, l'affectation de crédits budgétaires publics, l'inspection du travail, des politiques du marché du travail et des incitations fiscales et qui favorisent l'éducation, la formation professionnelle, les aptitudes productives et l'employabilité ;

c) assurer la coordination avec d'autres politiques favorisant l'emploi formel, la création de revenu, l'éducation, l'alphabétisation, la formation professionnelle, les qualifications et l'employabilité, réduisant la précarité et promouvant l'emploi stable, l'esprit d'entreprise et les entreprises durables dans le cadre du travail décent.

11. 1) Les Membres devraient envisager de recourir à un ensemble varié de méthodes pour mobiliser les ressources nécessaires afin d'assurer la viabilité financière, budgétaire et économique des socles nationaux de protection sociale, en tenant compte des capacités contributives des différents groupes de la population. Ces méthodes, appliquées séparément ou conjointement, pourront consister à veiller au respect effectif des obligations en matière fiscale et de cotisations sociales, à redéfinir les priorités de dépenses ou à mettre en place une assiette de prélèvements plus large et suffisamment progressive.

2) Aux fins de l'application de ces méthodes, les Membres devraient examiner la nécessité d'adopter des mesures pour prévenir la fraude ainsi que l'évasion fiscale et le non-paiement des cotisations sociales.

12. Les socles nationaux de protection sociale devraient être financés par des ressources nationales. Les Membres dont les capacités économiques et budgétaires sont insuffisantes pour mettre en œuvre les garanties pourront rechercher une coopération et un appui au niveau international en complément de leurs propres efforts.

III. STRATÉGIES NATIONALES D'EXTENSION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

13. 1) Les Membres devraient formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale basées sur des consultations nationales, et ce par le biais d'un dialogue social effectif et d'une participation

sociale. Les stratégies nationales devraient :

a) accorder la priorité à la mise en œuvre des socles de la protection sociale en tant que point de départ pour les pays qui n'ont pas un niveau minimal de garanties de sécurité sociale et qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale ;

b) chercher à assurer des niveaux plus élevés de protection au plus grand nombre possible de personnes et aussi rapidement que possible, reflétant les capacités économiques et budgétaires des Membres.

2) A cette fin, les Membres devraient progressivement édifier et maintenir des systèmes de sécurité sociale complets et adéquats, cohérents avec les objectifs des politiques nationales et chercher à articuler les politiques de sécurité sociale avec les autres politiques publiques.

14. Lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre les stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale, les Membres devraient :

a) fixer des objectifs reflétant les priorités nationales ;

b) identifier les lacunes et les obstacles en matière de protection ;

c) chercher à combler ces lacunes par le biais de régimes appropriés et coordonnés de manière efficace, à caractère contributif, non contributif ou les deux, y compris en étendant les régimes contributifs existants à toutes les personnes concernées ayant une capacité contributive ;

d) compléter la sécurité sociale par des politiques actives du marché du travail, y compris par la formation professionnelle ou d'autres mesures, selon qu'il convient ;

e) préciser les besoins financiers et les ressources, ainsi que les délais et les étapes pour la réalisation progressive des objectifs ;

f) mieux faire connaître leurs socles de la protection sociale et leurs stratégies d'extension et lancer des programmes d'information, y compris dans le cadre du dialogue social.

15. Les stratégies d'extension de la sécurité sociale devraient s'appliquer aux personnes relevant tant de l'économie formelle que de l'économie informelle, soutenir la croissance de l'emploi formel et la réduction de l'informalité, s'inscrire dans les plans de développement économique, social et environnemental des Membres et favoriser leur mise en œuvre.

16. Les stratégies d'extension de la sécurité sociale devraient assurer un appui aux groupes défavorisés et aux personnes ayant des besoins spécifiques.

17. Lorsqu'ils établissent des systèmes complets de sécurité sociale qui reflètent les objectifs, les priorités et les capacités économiques et budgétaires au plan national, les Membres devraient viser à assurer la gamme et le niveau des prestations prévus dans la convention (no 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, ou dans d'autres conventions et Recommandations de l'OIT relatives à la sécurité sociale comportant des normes plus avancées.

18. Les Membres devraient envisager de ratifier la convention (no 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, dès que la situation nationale le

permet. Les Membres devraient en outre envisager, selon le cas, de ratifier ou de donner effet à d'autres conventions et Recommandations de l'OIT relatives à la sécurité sociale comportant des normes plus avancées.

IV. SUIVI

19. Les membres devraient effectuer un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des socles de la protection sociale et dans la réalisation des autres objectifs des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale, par le biais de mécanismes appropriés définis à l'échelle nationale, y compris la participation tripartite avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs ainsi que la consultation d'autres organisations pertinentes et représentatives de personnes concernées.
20. Les Membres devraient organiser régulièrement des consultations nationales afin d'évaluer les progrès accomplis et d'examiner des politiques en vue de la poursuite de l'extension horizontale et verticale de la sécurité sociale.
21. Pour les besoins du paragraphe 19, les Membres devraient régulièrement collecter, compiler, analyser et publier un ensemble adéquat de données, de statistiques et d'indicateurs de sécurité sociale ventilés, en particulier par sexe.
22. Lorsqu'ils formulent ou révisent les concepts, les définitions et la méthodologie utilisés pour produire des données, des statistiques et des indicateurs de sécurité sociale, les Membres devraient prendre en considération les orientations pertinentes fournies par l'Organisation internationale du Travail, en particulier la résolution concernant l'élaboration des statistiques de la sécurité sociale adoptée par la neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, selon qu'il convient.
23. Les Membres devraient mettre en place un cadre juridique visant à sécuriser et à protéger les informations personnelles privées enregistrées dans les systèmes de données de la sécurité sociale.
24. 1) Les Membres sont encouragés à échanger des informations, des expériences et de l'expertise concernant les stratégies, les politiques et les pratiques en matière de sécurité sociale, entre eux et avec le Bureau international du Travail.

    2) Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Recommandation, les Membres pourront solliciter l'assistance technique de l'Organisation internationale du Travail et d'autres organisations internationales pertinentes, compte tenu de leurs mandats respectifs.

GLOSSAIRE :

Le glossaire a été pris du rapport mondial sur la protection sociale 2014/2015. Il se focalise sur les concepts de base, les définitions et la méthodologie guidant le travail analytique de l'OIT sur la sécurité sociale. Il ne cherche pas à affirmer des définitions universelles ; son but est plutôt de clarifier de manière simple les termes et les concepts tels qu'ils sont utilisés dans le présent rapport et à l'OIT.

Source du glossaire : *Rapport mondial sur la protection sociale 2014/15-bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale*, OIT, Genève, 2014 ; p. 164–168. Copyright © 2014 Organisation Internationale du Travail. Reproduit avec autorisation

PROGRAMME MONÉTAIRE DE TRANFERT

Le régime ou le programme non contributif fournit des prestations, en espèces à des personnes ou des ménages, généralement financées par l'impôt, les autres recettes publiques ou des subventions et des prêts extérieurs.
Les programmes1 de transferts monétaires peuvent ou non inclure un examen des ressources. Ils fournissent l'argent aux familles qui remplissent des exigences minimales spécifiques et sont orientées vers des programmes de transferts monétaires conditionnels (CCT). Cela peut signifier, par exemple, que les bénéficiaires doivent veiller à ce que leurs enfants fréquentent régulièrement l'école ou qu'ils utilisent des services de prévention de base en matière de nutrition et de santé.

RÉGIME CONTRIBUTIF

Un régime dans lequel les cotisations versées par les personnes couvertes déterminent directement le droit aux prestations (droits acquis). La forme la plus commune des régimes de sécurité sociale contributifs est un régime d'assurance sociale obligatoire, qui couvre habituellement les salariés formels et, dans certains pays, les travailleurs indépendants. D'autres types communs de régimes contributifs, offrent- en l'absence d'assurance sociale – un certain niveau de protection qui comprend des fonds nationaux de prévoyance, qui paient généralement une somme forfaitaire aux bénéficiaires lorsque des risques particuliers se produisent (généralement la vieillesse, l'invalidité ou le décès). Dans le cas des régimes d'assurance sociale pour salariés, les cotisations sont habituellement payées par les employés et les employeurs (mais en général, les régimes d'accidents du travail sont entièrement financés par les employeurs). Les régimes contributifs peuvent être entièrement financés par des contributions, mais souvent sont en partie financés par l'impôts ou d'autres sources ; cela peut être fait par le biais d'une subvention pour couvrir le déficit, ou par le biais d'une subvention générale supplantant toutes les contributions, ou en subventionnant uniquement des groupes spécifiques des cotisants ou des bénéficiaires (par exemple, ceux qui ne contribuent pas parce qu'ils prennent soin des enfants, étudient, sont au service militaire ou sont au chômage ou qui ont un niveau trop bas des revenus pour contribuer pleinement ou recevoir des prestations en dessous d'un certain seuil en raison des faibles contributions dans le passé).

RÉGIME DE GARANTIE D'EMPLOI

Programme d'emploi public qui fournit un nombre garanti de journées de travail par an pour les ménages pauvres, en fournissant généralement des salaires à un niveau relativement faible (généralement au niveau du salaire minimum si cela est suffisamment défini).

RÉGIME DES RESSOURCES EXAMINÉES

Un système qui fournit des prestations sur la preuve du besoin et vise certaines catégories de personnes ou de ménages dont les ressources sont inférieures à un certain seuil, souvent appelés régimes d'assistance sociale. Un examen des ressources est utilisé pour évaluer si les moyens propres des individus ou des ménages (revenu et / ou actifs) sont en dessous d'un seuil défini et pour déterminer si les candidats sont admissibles à une prestation, et si oui à quel niveau elle sera fournie. Dans certains pays, une procuration d'examen des ressources est demandée : l'admissibilité est déterminée sans évaluer réellement le revenu ou les actifs, mais à la base d'autres caractéristiques des ménages qui sont considérés plus facile à observer. Le régime d'examen des ressources peut également inclure des conditions et des obligations d'admissibilité, telles que les exigences de travail, la participation à des bilans de santé ou (pour les enfants) la fréquentation scolaire. Certains régimes d'examen des ressources comprenant également d'autres interventions sont livrés sur la base du transfert de revenu réel lui-même.

RÉGIMES NON CONTRIBUTIFS

Les régimes non contributifs, y compris les régimes des ressources examinées ou non, ne requièrent normalement aucune contribution directe des bénéficiaires ou leurs employeurs comme condition pertinente d'éligibilité pour recevoir les prestations. Le terme couvre une large gamme de régimes, y compris les régimes universels pour tous les résidents (comme un service national de santé), les régimes catégoriques pour certains large groupes de la population (par exemple pour les enfants en dessous d'un certain âge ou les personnes âgées au-dessus d'un certain âge), et des régimes d'examen des ressources (tels que les régimes d'aide sociale). Les régimes non contributifs sont généralement financés par les impôts ou les autres recettes de l'État, ou, dans certains cas, par le biais de subventions ou de prêts extérieurs.

PROGRAMME PUBLIC DE L'EMPLOI

Programme gouvernemental offrant des possibilités d'emploi pour certaines catégories de personnes qui sont incapables de trouver un autre emploi. Les programmes publics de l'emploi comprennent les systèmes de garantie de l'emploi et les programmes « travail contre rémunération en espèce »et« travail pour la nourriture » (voir encadré 3.2).

RÉGIME D'ASSISTANCE SOCIALE / PROGRAMME

Un régime qui fournit des prestations aux groupes vulnérables de la population, en particulier les ménages vivant dans la pauvreté. La plupart des régimes d'assistance sociale sont des régimes des ressources examinées.

RÉGIME D'ASSURANCE SOCIALE

Un régime de protection sociale contributif qui garantit la protection par un mécanisme d'assurance, basé sur : (1) le paiement préalable des cotisations, à savoir avant la survenance de l'éventualité assurée ; (2) le partage des risques ou « mise en commun » ; et (3) la notion de garantie. Les contributions versées par (ou pour) les personnes assurées sont regroupées et le fonds résultant est utilisé pour couvrir les frais engagés exclusivement par les personnes touchées par l'apparition de pertinente éventualité (clairement définie). Contrairement à l'assurance commerciale, la mutualisation des risques dans l'assurance sociale est basée sur le principe de solidarité par opposition aux calculs individuels des primes de risque. De nombreux régimes de sécurité sociale contributifs sont présentés et décrits comme des systèmes d'« assurance » (généralement des « régimes d'assurance sociale »), en dépit d'avoir en fait un caractère mixte, avec quelques éléments non contributifs dans les droits aux prestations ; cela permet une répartition plus équitable des prestations, en particulier pour ceux qui ont de faibles revenus et des carrières de travail courtes ou cassées, entre autres. Ces éléments non contributifs prennent diverses formes, étant financés soit par d'autres contributeurs (redistribution au sein du régime) soit par l'État.

PROTECTION SOCIALE

Le terme « protection sociale » est utilisé dans les institutions à travers le monde avec une plus grande variété de significations que la « sécurité sociale ». Il est souvent interprété comme ayant un caractère plus large que la sécurité sociale (y compris, en particulier, la protection prévue entre les membres de la famille ou des membres d'une communauté locale), mais il est également utilisé dans certains contextes, avec un sens plus étroit (compris comme ne concernant que les mesures destinées aux plus pauvres, les plus vulnérables ou les membres exclus de la société). Ainsi, dans de nombreux contextes, les deux termes, « sécurité sociale »et « protection sociale », peuvent être largement interchangeables, et l'OIT les utilise certainement à la fois dans le discours avec ses électeurs et dans la fourniture des conseils pertinents pour eux. Ce rapport, fait référence à la « protection sociale » à la fois comme une expression alternative pour la « sécurité sociale » et pour désigner la protection offerte par la sécurité sociale en cas de risques sociaux et des besoins.

SOCLE DE LA PROTECTION SOCIALE

La Recommandation (n° 202) de l'OIT énonce que les États membres devraient mettre en place et maintenir les socles nationaux de la protection sociale en tant qu'ensemble de garanties nationalement définies de la sécurité sociale de base qui

assurent une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale (OIT, 2012). Ces garanties devraient assurer au moins que, au cours de la vie, tous ceux qui sont dans le besoin aient accès à des soins de santé essentiels et la sécurité du revenu de base. Ainsi que d'assurer un accès effectif aux biens et aux services nécessaires comme défini au niveau national. Plus spécifiquement le socle de la protection sociale nationale devrait comprendre au moins les quatre garanties de sécurité sociale suivantes, comme défini au niveau national :
(A) un accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité ;
(B) la sécurité du revenu de base pour les enfants, l'accès à la nutrition, l'éducation, les soins et tout autre bien et service nécessaires ;
(C) la sécurité du revenu de base pour les personnes en âge de travail qui sont incapables de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ; et
(D) la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées[15]

Ces garanties devraient être fournies à tous les résidents et tous les enfants, comme défini dans les lois et les réglementations nationales, et sous réserve des obligations et des conventions internationales en vigueur. La Recommandation (n° 202) indique également que les garanties de base de la sécurité sociale devraient être établies par la loi. Les lois et les règlements nationaux devraient spécifier l'éventail, les conditions d'admissibilité et les niveaux des prestations donnant effet à ces garanties et de fournir une procédure de réclamation et de recours efficace et accessible. Les socles de protection sociale correspondent de plusieurs façons aux « obligations fondamentales », existant pour assurer la réalisation, tout au moins, des niveaux minimaux essentiels des droits énoncés dans les traités relatifs aux droits de l'homme (HCDH, 2013).

PROGRAMME DE LA PROTECTION SOCIALE / RÉGIME (PROGRAMME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE / RÉGIME)

Un cadre distinct des règles pour fournir les prestations de protection sociale aux bénéficiaires de droit. Ces règles devraient préciser les caractéristiques géographiques et personnelles du programme (catégories cibles), les conditions d'admissibilité, le type de prestations, les montants des allocations (transferts en espèces), la périodicité et les autres caractéristiques de la prestation, ainsi que le financement (cotisations, fiscalité générale, autres sources), la gouvernance et l'administration du programme. Alors que le « Programme » peut faire référence à un large éventail de programmes, le terme « régime » est généralement utilisé dans un sens plus spécifique se référant à un programme qui est ancré dans la législation nationale et caractérisé par au moins un certain degré de « formalité ».

Un programme / schéma peut être pris en charge par une ou plusieurs institutions de sécurité sociale régissant la fourniture des prestations et leur financement.

15 Recommandation (n ° 202), Para. 5.

Il faut, en général, être possible d'établir un compte séparé des recettes et des dépenses pour chaque programme de protection sociale. Il est souvent le cas où un programme de protection sociale offre une protection contre un risque ou un besoin unique, et couvre un groupe spécifique et unique de bénéficiaires. Toutefois, en règle générale, une institution administrera plus qu'un programme de prestations.

SÉCURITÉ SOCIALE

Le droit fondamental à la sécurité sociale est énoncé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et d'autres outils juridiques internationaux. La notion de la sécurité sociale adoptée ici couvre toutes les mesures prévoyant des prestations, que ce soit en espèces ou en nature, pour assurer la protection, entre autres, en cas de

- ✓ manque de revenus émanant du travail (ou revenu insuffisant) causé par la maladie, l'invalidité, la maternité, les accidents de travail, le chômage, la vieillesse ou la mort d'un membre de la famille ;
- ✓ manque d'accès (abordable) aux soins de santé ;
- ✓ soutien familial insuffisant, en particulier pour les enfants et les adultes à charge ;
- ✓ pauvreté générale et exclusion sociale.

La sécurité sociale a donc deux dimensions principales (fonctionnelles), à savoir « la sécurité du revenu »et« la fourniture des soins médicaux », reflétée dans la Déclaration de Philadelphie (1944), qui fait partie de la Constitution de l'OIT : « mesures de sécurité sociale pour assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection et des soins médicaux complets » (III (f)). 17[16]. La Recommandation (n° 202) énonce que, au moins, l'accès aux soins de santé essentiels et à la sécurité du revenu de base au cours de la vie devrait être garantie dans le cadre des socles de la protection sociale à l'échelle nationale et que des niveaux plus élevés de protection devraient être atteints progressivement par les systèmes nationaux de sécurité sociale en conformité avec la convention no 102 et d'autres outils de l'OIT.

L'accès à la sécurité sociale est essentiellement une responsabilité publique, et il est généralement fourni par les institutions publiques et financé soit par les contributions soit par les taxes ou les deux. Toutefois, la prestation de la sécurité sociale peut être et est souvent mandatée à des entités privées. En outre, il existe de nombreux établissements privés (d'une assurance, d'auto-assistance, caractère

16 Ces deux dimensions principales sont également identifiées dans la Recommandation de sécurité du revenu de l'OIT, 1944 (No.67), et de la Recommandation sur les soins médicaux, 1944 (n ° 69), respectivement, comme « élément [s] essentiel de la sécurité sociale ». Ces Recommandations prévoient que, premièrement, « les régimes de sécurité du revenu devrait soulager le besoin et prévenir l'indigence, en rétablissant jusqu'à un niveau raisonnable, le revenu qui est perdu en raison de l'incapacité de travail (y compris la vieillesse) ou par l'obtention d'un emploi rémunérateur ou en raison de la mort d'un membre qui soutient la famille »(Recommandation n ° 67, principes directeurs, Para 1.) ; et, deuxièmement, que « un service de soins médicaux devrait répondre aux besoins de l'individu pour les soins par les membres des professions médicales et alliés » et « le service de soins médicaux devrait couvrir tous les membres de la communauté » (Recommandation n ° 69, Paras 1 et 8). Recommandation (n° 202) reflète également ces deux éléments dans les garanties fondamentales de la protection sociale qui devraient faire partie des socles nationaux de la protection sociale (pour plus de détails, voir encadré 11)

mutualiste communautaire) qui peuvent partiellement assumer des rôles précis habituellement assumés par la sécurité sociale, tels que le fonctionnement des régimes de retraite professionnels, qui complètent et peuvent largement se substituer aux éléments des systèmes publics de sécurité sociale. La souscription à la sécurité sociale est conditionnelle soit sur le paiement des cotisations de la sécurité sociale pour les périodes prescrites (les régimes contributifs, le plus souvent structuré que les arrangements d'assurance sociale) soit sur une exigence, parfois décrite comme « basée sur la résidence », en vertu de laquelle les prestations sont fournies à tous les résidents du pays qui remplissent également d'autres critères (régimes non contributifs). De tels critères peuvent rendre les droits de bénéficier conditionnels à l'âge, la santé, la participation au marché du travail, le revenu ou d'autres déterminants de la situation sociale ou économique et / ou même conforme à certaines exigences comportementales. Deux caractéristiques principales distinguent la sécurité sociale des autres arrangements sociaux. Premièrement, les prestations sont prévues pour les bénéficiaires sans aucune obligation réciproque simultanée (par exemple, il ne représente pas la rémunération du travail ou d'autres services fournis). Deuxièmement, il ne repose pas sur un accord individuel entre la personne protégée et le fournisseur (comme, par exemple, un contrat d'assurance-vie) ; l'accord applicable à un groupe plus large de personnes a donc un caractère collectif. En fonction de la catégorie des conditions applicables, une distinction est également faite entre les régimes des ressources non examinées (où les conditions d'éligibilité ne sont pas liées au niveau total du revenu ou de la richesse du bénéficiaire et sa famille) et les régimes des ressources examinées (où le droit est accordé uniquement à ceux dont le revenu ou la fortune en dessous d'un seuil précis). Une catégorie spéciale des régimes « conditionnels » comprend ceux qui, en plus d'autres conditions, exigent aux bénéficiaires (et / ou leurs parents ou familles) de participer à des programmes publics déterminés (par exemple, programmes éducatifs ou de santé spécifiques).

SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE / SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

C'est la totalité des régimes et des programmes sociaux de sécurité / protection dans un pays, en tenant compte que le dernier terme est souvent utilisé dans un sens plus large que l'ancien. Tous les régimes et institutions de sécurité sociale dans un pays sont inévitablement interdépendants et complémentaires dans leurs objectifs, fonctions et financement et forment ainsi un système national de sécurité sociale. Pour des raisons d'efficacité et d'efficience, il est essentiel qu'il y ait une coordination étroite au sein du système et que – pas moins pour la coordination et la planification des fins – les recettes et les comptes de dépenses de tous les régimes soient compilés en un seul budget de la sécurité sociale pour le pays afin que ses dépenses et financement des régimes comprenant le système de sécurité sociale future soient prévues d'une manière intégrée.

TRANSFERT SOCIAL

Toutes les prestations de la sécurité sociale comprennent des transferts, en espèces ou en nature : c.à.d ils représentent un transfert de revenus, des biens ou des services (par exemple des services de soins de santé). Ce transfert peut être de l'actif à l'âgé, du sain au malade ou du riches aux pauvres, entre autres. Les bénéficiaires de ces transferts peuvent être en mesure de les recevoir à partir d'un régime de sécurité sociale spécifique parce qu'ils ont contribué à un tel régime (régime contributif), ou parce qu'ils sont des résidents (régimes universels pour tous les résidents), ou parce qu'ils remplissent des critères spécifiques d'âge (régimes catégoriels) ou des conditions de ressources spécifiques (régimes d'aide sociale), ou parce qu'ils remplissent plusieurs de ces conditions en même temps. En outre, il est une exigence dans certains régimes (régimes de garantie d'emploi, les programmes publics de l'emploi) que les bénéficiaires accomplissent des tâches spécifiques ou (programmes de transferts monétaires conditionnels) d'adopter des comportements spécifiques. Dans un pays donné, plusieurs schémas de différents types coexistent généralement et peuvent offrir des prestations pour des éventualités similaires à différents groupes de population.

RÉGIME / PROGRAMME CIBLE

Voir régime d'assistance sociale.

RÉGIME UNIVERSEL / RÉGIME CATÉGORIQUE

Strictement parlant, les régimes universels offrent des prestations sous la seule condition de résidence. Cependant, le terme est souvent utilisé pour décrire des régimes catégoriques qui fournissent des prestations à certaines grandes catégories de la population sans examen de ressources. Les formes les plus fréquentes de ces régimes sont ceux du revenu de transfert aux personnes âgées au-dessus d'un certain âge ou les enfants de moins un certain âge. Certains programmes catégoriques ciblent également les ménages avec des structures spécifiques (familles monoparentales, par exemple) ou les groupes professionnels (tels que les travailleurs ruraux). Dans certains régimes, le droit aux prestations peut être subordonné à l'exécution ou l'accomplissement de certaines tâches. La plupart des régimes catégoriques sont financés par l'impôt.

ISBN 978-3-95861-645-5